L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1501 - VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

MOISSONNEUSES BATTEUSES

Pages 18-24


M. Portier


New Holland

les NOUVEAUTÉS 2018


John Deere


Deutz-Fahr

Sécheresse en Bourgogne Franche-Comté

Les mesures de l'État en faveur des agriculteurs

Page 3

Encart: Catalogue Sureau Agriculture (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Foire gastronomique

Vive l'agriculture !



Nièvre

› Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour

La fête a été totale



Yonne

› Foire Saint-Martin à Auxerre

Une belle édition







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Charolais: Le rendez-vous de l'excellence
05 • Foire gastronomique: Vive l'agriculture !
06 • Bovins allaitants: Ça roule, en Limousine
07 • Blonde d'Aquitaine: Mirage, champion du grand Est

Nièvre

08 • Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour: La fête a été totale
09 • Élections Chambre d'Agriculture: La campagne se prépare pour la FDSEA et les JA
10 • Transformation: De la vache aux yaourts
11 • Entreprise Vittoz : la culture du chrysanthème de génération en génération

Yonne

12 • Concours charolais d'Avallon: Qualités bouchères au rendez-vous
13 • Foire Saint-Martin: Une belle édition pour la foire
14 • Cuma Yonne œnologie: Filtrer et mettre en bouteille
15 • Communication positive: Expliquer son quotidien d'agriculteur… avec le sourire !

Région et ailleurs

16 • Pépinières viticoles: L'origine France, marqueur de qualités
17 • Concours interrégional limousin: Un très beau concours hors berceau !

Dossier

18-24 • Spécial moissonneuses-batteuses

Infos Services

25 • Firmes et machinisme
25-26 • Analyses & Tendances
27-28 • Petites annonces
29-32 • Annonces légales
33-35 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Indice national du fermage

Une nouvelle diminution

Variation de l'indice du fermage

L'indice du fermage est national pour la polyculture-élevage, il s'applique donc uniformément à l'ensemble du département. Il est composé pour 60 % de l›évolution du revenu brut d›entreprise agricole à l›hectare constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes; et pour 40 % de l›évolution du niveau général des prix de l›année précédente.
L'indice s'établit pour 2018 à 103.05, (base 100 en 2009). L'indice pour 2017 était à 106.28, il y a donc une diminution de 3.04% par rapport à 2017.
C'est indice est applicable aux fermages dus entre le 1er octobre 2018 et le 30 septembre 2019.

Calcul de son fermage 2018

Pour calculer le nouveau montant du fermage, il faut reprendre le fermage payé pour 2017 et lui appliquer la diminution de 3.04%. Pour obtenir ce résultat vous pouvez utiliser l'une de ces méthodes :

- Application de l'indice : Fermage 2017 x 103.05 / 106.28

Ou

- Application de la variation : Fermage 2017 - (fermage 2017 x 3.04/100)

Ou

- Application du coefficient : Fermage 2017 x 0.9696

Rappel : *Le prix du quintal ou de kg de viande n'existe plus et ne doit en aucune façon être encore appliqué.*

Impôts fonciers

En complément du fermage, le propriétaire peut récupérer une partie des taxes foncières 2018 sur les biens mis à bail (la taxe Gemapi est exclue de ce dispositif).
Les règles sont généralement indiquées dans les baux : les parties doivent donc respecter ce qui a été convenu dans le contrat de bail.
À défaut d'accord contraire, les taux de remboursement sont les suivants :

- ½ de la taxe « Chambre d'agriculture » (article 1604 du Code général des impôts)
- 8% de la quote-part ci-dessus énumérée pour les frais de confection de rôle (« frais de gestion de la fiscalité directe locale »).
- 1/5ème de la taxe foncière communale et intercommunale.

Une exonération de 20% sur la base communale et intercommunale de la taxe foncière sur le non bâti a été instituée par la loi de finances de 2006. L'article L 415-3 du code rural rappelle que cette exonération revient à l'exploitant des terres sous la forme d'une réduction de la fraction de taxe remboursable.
Soit la formule de calcul suivante: [taxe x (taux convenu - 20 %) x 1,25].

- 3% de la quote-part ci-dessus énumérée pour les frais de confection de rôle.

Exemple :

• **TFNB due par le propriétaire :**
- taxe Chambre d'agriculture = 45€ ;
- taxe communale et intercommunale = 150 €

Remboursement du fermier :
• Si, dans le bail, la répartition taxe communale et intercommunale est la suivante : 20% preneur / 80% bailleur, le preneur doit:
Pour la taxe Chambre d'agriculture : 45/2 = 22,5
Pour taxe communale et intercommunale : 150 x (20%-20%) x 1,25=0
Pour les frais de confection de rôle : 22,5 x 8%= 1.8
Total : 22,5+1,8= 24.3 €

• Si, dans le bail, la répartition taxe communale et intercommunale est la suivante : 30% preneur / 70% bailleur, le preneur doit:
Pour la taxe Chambre d'agriculture : 45/2 = 22,5
Pour la taxe communale et intercommunale : 150 x (30%-20%) x 1,25= 18,75
Pour les frais de confection de rôle : (22,5 x 8%) + (18,75 x 3%) = 2,3625
Total : 22.5+18.75+2.3625= 43,6125 €

• **Association foncière**
Le bailleur et le preneur peuvent convenir d'une répartition de la taxe d'association foncière (R411-9).

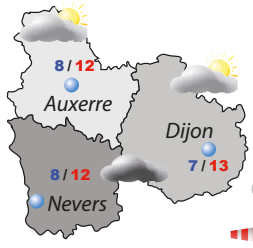
Réduction exceptionnelle du fermage

Pour les terres agricoles, il existe des dégrèvements fiscaux spéciaux de taxe foncière non bâtie :
- en cas de perte de récoltes sur pied (ex : en cas de calamité sècheresse) ;
pour des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs bénéficiant d'un aide à l'installation ;
pour certaines parcelles comprises dans le périmètre d'une association foncière pastorale.
Si un dégrèvement spécial est octroyé sur des terres louées, le montant du dégrèvement revient au fermier. En conséquence, il faut appliquer une réduction du fermage équivalent à ce montant.

SERVICE JURIDIQUE,
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 9 Novembre

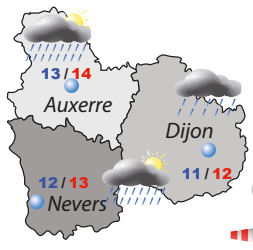


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Théodore
Soleil : 07h50 - 17h20
Lune : 09h26 - 18h52

Samedi 10 Novembre



Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues sur la région. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 11 à 15°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Léon
Soleil : 07h51 - 17h19
Lune : 10h30 - 19h31

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 11 Novembre



Maussade
De rares éclaircies et quelques pluies par endroits en perspective.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Martin
Soleil : 07h53 - 17h17
Lune : 11h28 - 20h17

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 Novembre au Mercredi 14 Novembre
Un temps couvert et pluvieux en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 15 Novembre au Dimanche 18 Novembre
Cette période sera partagée entre quelques pluies et de timides éclaircies.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 8 à 10°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Agriculture et développement durable

Une rencontre constructive entre la FNSEA et François de Rugy

La FNSEA a rencontré jeudi 25 octobre, le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, ainsi qu'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre, en charge de l'accompagnement des territoires dans la transition écologique, pour faire le point sur les dossiers agricoles.

À l'occasion d'une première prise de contact le 25 octobre avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, a tenu à se montrer rassurant. Adoptant un discours pragmatique, il a en effet affiché son souhait d'éviter autant que possible d'opposer économie et écologie, en particulier pour l'agriculture, de ne pas jouer des postures entre syndicats, entre acteurs économiques, entre ministères… Son mandat est de transformer l'agriculture conformément aux Égalim, en discutant des rythmes et en s'adaptant aux contraintes, y compris celles qui s'imposent à nous comme le changement climatique. Il a affirmé préférer le contrat, l'engagement à une norme qui s'imposerait d'en haut sauf si rien ne bouge.

Christiane Lambert a accueilli positivement ce discours en rappelant que les agriculteurs sont déjà pleinement engagés dans la transition écologique, et que par ailleurs l'agriculture est source de solutions tant pour la biodiversité, que pour l'énergie ou pour la gestion des ressources en eau, mais que cette évolution est permanente et doit s'inscrire dans une démarche continue qu'il est nécessaire d'accompagner. Éric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA, a pu illustrer cet engagement par le *« contrat de solutions »* qui nécessite un accompagnement des pouvoirs publics, pas uniquement financier. François de Rugy s'est dit intéressé par la proposition d'une méthode afin de mener une réflexion sur les accompagnements nécessaires au contrat de solutions.

Eau, énergie, des sujets concrets abordés

Olivier Dauger, élu FNSEA en charge des dossiers Climat et Énergie, a rappelé l'importance du développement des énergies renouvelables (EnR) et la nécessité d'avoir des engagements ambitieux en la matière dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. François de Rugy a affirmé la nécessité d'être cohérent sur les objectifs en matière de développement des EnR, en particulier sur la nécessaire amélioration de leur compétitivité quitte à desserrer *« l'étau réglementaire »*. Un rapport de l'Ademe sur le photovoltaïque au sol est attendu. Emmanuelle Wargon suivra en particulier les dossiers Eau, Biodiversité et Bioéconomie, EnR, y compris le projet de fusion AFB-ONCFS dans sa partie législative. Sur ce sujet, la FNSEA a fait part de ses réserves par rapport au projet d'avis du CNTE en particulier concernant le rôle des chasseurs dans la nouvelle entité qui, selon la secrétaire d'État, doit être opérationnelle au 1er janvier 2020.
Enfin un échange constructif a eu lieu sur les enjeux liés à l'eau. Christiane Lambert a tout d'abord attiré l'attention du ministre sur les dégâts dans l'Aude qui touchent particulièrement le monde agricole. Emmanuelle Wargon, qui organise une visite avec Sébastien Lecornu dans l'Aude le 15 novembre, s'est dit tout à fait prête à travailler avec la profession agricole, en particulier sur la question de l'entretien des cours d'eau. Plus globalement, François de Rugy a réaffirmé son souhait de ne pas s'enfermer dans des postures sur le stockage et la gestion de l'eau, et a annoncé le démarrage de la 2ème phase des assises de l'eau en novembre.

ACTUAGRI

en bref

L'utilisation de phytos a augmenté de 0,3 % en 2017

La consommation de produits phytosanitaires par l'agriculture française a légèrement augmenté de 0,3 % entre 2016 et 2017, selon des données publiées dans l'annexe au volet *« Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »* du projet de loi de finances 2019. Selon ce document révélé par *« Les Échos »* le 5 novembre, l'indicateur Nodu (nombre de doses unités), utilisé pour mesurer l'utilisation des phytos, est passé de 93,9 millions à 94,2 millions entre 2016 et 2017 sur le territoire français.

La loi Agriculture et Alimentation entre en vigueur

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous a été publiée au Journal officiel le 1er novembre. Elle entre ainsi en vigueur après un calendrier mouvementé. Après un échec en commission mixte paritaire, chargée de trouver un consensus entre l'Assemblée nationale et le Sénat, des sénateurs de l'opposition ont saisi le conseil constitutionnel, qui a censuré 23 des 98 articles adoptés en lecture définitive par les députés le 2 octobre. Cette entrée en vigueur ne clôt pas pour autant les débats.

Sécheresse en Bourgogne Franche-Comté

Des mesures exceptionnelles mises en œuvre par l'État en faveur des agriculteurs

Dans un communiqué, la Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté détaille les mesures mises en place pour faire face aux conséquences de la sécheresse.

La sécheresse exceptionnelle qui affecte la région Bourgogne Franche-Comté depuis plusieurs mois a perturbé de façon significative l'activité agricole. Au vu de ce constat et afin de venir en aide aux agriculteurs concernés, l'État a pris de nombreuses mesures.
Une procédure de dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti – TFNB – a été mise en œuvre, sur l'ensemble de la région. Cette opération a pris la forme d'un dégrèvement d'office par les services des finances publiques, selon des taux départementaux spécifiques. Ce dégrèvement ne nécessite aucune démarche particulière de la part des exploitants agricoles concernés. Au total cette mesure, financée par l'État, représentera un allègement fiscal de plus de 12 M€ sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté.
Toujours dans l'objectif d'améliorer la trésorerie des exploitations touchées par la sécheresse, des avances majorées à 70 % (au lieu de 50 % habituellement) ont été versées à partir du 16 octobre pour l'ensemble des aides découplées du 1er pilier de la Pac. De la même manière, l'avance versée au titre de l'ICHN représente 85 % du montant total contre 75 % habituellement.
Une enveloppe nationale supplémentaire de 15 M€ a également été déléguée aux caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour assurer le report ou l'allègement du paiement des cotisations sociales des exploitants touchés par la sécheresse de 2018 qui en feront la demande.
Par ailleurs, les services de l'État sont mobilisés dans chaque département pour enclencher la procédure de reconnaissance des calamités agricoles. Les dossiers seront remontés par les services départementaux au comité national de gestion des risques en agriculture en vue d'un des trois comités prévus (décembre, janvier ou février). Pour les dossiers individuels qui seront éligibles, un acompte de 50 % pourra être versé aux exploitants agricoles qui télédéclarent via l'outil TéléCALAM. Ces dispositions permettent d'accélérer significativement la procédure habituelle.
Les directions départementales des territoires sont en outre mobilisées pour examiner au cas par cas les situations des exploitations les plus fragiles dans le cadre des cellules départementales d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.
Il convient de rappeler également que plusieurs dispositions fiscales génériques ont été déposées au titre de la loi de finances pour 2019, dispositions qui doivent faciliter la couverture des risques et la transmission des exploitations. Il s'agit notamment de mettre à la disposition des exploitants agricoles un outil efficace, aisément mobilisable, de prévention et de gestion des risques et des aléas reposant sur la constitution d'une épargne de précaution, d'améliorer l'équité de la fiscalité applicable aux jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des entreprises agricoles et de mieux prendre en compte la diversification des activités agricoles.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION

Loi de finance 2019

L'Assemblée nationale adopte le budget de l'agriculture

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le budget de l'agriculture pour 2019.

Le 2 novembre, dans le cadre de l'examen du projet de loi finance pour 2019, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le budget de l'agriculture pour 2019. Ce budget est doté de 4,6 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 4,7 milliards d'euros de crédits de paiement, contre 5,23 pour l'année en cours, soit une baisse de 10 %. Didier Guillaume a assuré que ce budget était à l'identique par rapport à l'an passé. Le ministre de l'Agriculture a justifié la baisse d'environ 500 millions d'euros, par rapport à 2018, par des changements de périmètres budgétaires. En effet, le budget de l'agriculture ne comprend plus les allègements de charges sociales spécifiques au secteur agricole. Ils sont désormais inscrits dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Autre explication à cette diminution du budget de l'agriculture, la baisse 300 à 200 millions du fonds créé en 2018 pour financer d'éventuelles crises. Didier Guillaume à tout de même souligné que la France continuerait à soutenir les agriculteurs victimes de crises. Il estime donc que cette baisse n'ampute pas le budget lié au développement économique et aux actions concrètes, notamment pour la mise en place des mesures relatives à la loi Égalim, promulguée le 2 novembre.
En préambule, Didier Guillaume a assuré qu'il souhaitait que la France soit *« souveraine d'un point de vue alimentaire et que son agriculture rayonne dans le monde »*. Il veut aussi être le ministre de l'excellence alimentaire. *« Il est indispensable en même temps de produire une alimentation de qualité au juste prix pour le producteur et le consommateur »*, a-t-il assuré. Il a donc affirmé la volonté de la France d'être *« le leader européen de l'agriculture biologique en 2022 »*. Il a cependant appelé à ne pas opposer bio et conventionnel car il estime que les deux modèles participent à l'excellent alimentaire de la France.

ACTUAGRI

Charolais

Le rendez-vous de l'excellence

Le concours de Semur-en-Auxois réunira 23 éleveurs et 153 animaux les 14 et 15 novembre.

J-5 avant le concours de Semur. Ce grand rendez-vous de l'élevage reconnu par le HBC attirera une nouvelle fois les plus beaux spécimens de la race Charolaise, avec la participation d'éleveurs venant de plusieurs départements.

122 veaux

Cette 59ème édition sera inévitablement marquée par l'impact de la sécheresse. Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur, tient à saluer la belle mobilisation des éleveurs dans un contexte si difficile : *« La baisse des effectifs est limitée avec 153 animaux inscrits et 23 exposants, je ne peux que m'en féliciter. Merci à toutes les personnes qui feront le déplacement, à l'heure où le travail dans nos fermes est doublé, voire triplé »*. La sécheresse a logiquement perturbé la préparation des bêtes, comme l'indique le président du comité : *« les frais d'alimentation sont très conséquents dans les fermes. Pour notre concours, souvent, il a fallu faire des choix et se consacrer uniquement aux animaux à vendre. Nous allons nous retrouver avec 122 veaux, mais avec très peu d'adultes dans le même temps. C'est une caractéristique générale constatée dans chaque rendez-vous du HBC »*. Faute d'effectifs suffisants, aucun prix d'ensemble adulte ne sera proposé le 14 novembre. Le prix de famille par la mère sera également absent. Un seul prix de famille par le père est programmé, contre cinq l'an passé.


Jean-Luc Baudot évoque cette nouvelle édition.

Interrogations sur les transactions

Qu'en sera-t-il du commerce ? *« Il m'est impossible de prédire le niveau des ventes »*, poursuit Jean-Luc Baudot, *« j'espère seulement que les acheteurs répondront présent comme à leurs habitudes. À Semur, il se vend toujours plus d'animaux que lors de concours plus précoces, nous sommes plutôt bien placés sur le calendrier. La qualité des bêtes sera encore exceptionnelle, je n'en doute pas un instant. La génétique est toujours d'un très haut niveau ici. Comme chacun sait, l'acquisition d'un bon reproducteur engendre beaucoup de bénéfices dans son élevage d'accueil »*. Le Côte-d'orien revient ensuite sur la sécheresse : *« elle nous coûte cher. La spéculation autour de la nourriture inquiète, mais il faut respecter ce phénomène qui répond à la loi de l'offre et de la demande, comme c'est le cas pour tout autre produit. Nous, éleveurs, serions bien contents de voir les cours bovins grimper. À mon sens, pour régler ces problèmes, il faut plutôt que l'État nous accompagne »*.

Un message à faire passer

Le président du comité relaiera bien évidemment ces difficultés aux élus, invités à se joindre à l'évènement : *« ils répondent très régulièrement présent et nous nous en félicitons. J'ai ici une pensée pour François Patriat et sa précieuse aide apportée l'an passé : l'organisation de notre concours avait été remise en question par le zonage de la FCO. François Patriat avait réussi à débloquer la situation depuis Paris : qu'il en soit une nouvelle fois remercié »*. Dans son discours, Jean-Luc Baudot abordera également les critiques incessantes formulées à l'encontre du monde de l'élevage : *« il faut vraiment arrêter de parler de bien-être animal à des éleveurs, ils sont les mieux placés pour savoir ce que cela veut dire. Ils n'ont de leçon à recevoir de personne, encore moins de gens qui n'ont jamais mis les pieds à la campagne. Il faut le dire et montrer ce que l'on fait au quotidien, puisque les gens qui nous font du mal se débrouillent plutôt bien en termes de communication. En cette période de sécheresse, des éleveurs se lèvent à 5 heures du matin pour aller donner de l'eau propre à leurs vaches. D'autres paillent et repaillent, pour que les bêtes se sentent parfaitement bien. Aux réveillons de Noël et du jour de l'an, il faudra y retourner comme tous les autres jours. C'est ça, le bien-être animal »*.

Anniversaires en préparation

Jean-Luc Baudot remercie une nouvelle fois la ville de Semur, ses services techniques, les sponsors et tous les bénévoles pour l'organisation de ce nouveau concours, y compris les jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan qui viendront aider les exposants. Deux déjeuners avec de l'entrecôte charolaise seront proposés au public ces 14 et 15 novembre. Le comité d'agriculture réfléchit d'ores et déjà à la prochaine édition du concours qui fêtera son 60ème anniversaire : *« nous célébrons chaque décennie. Il y aura sans doute une soirée organisée, avec des animations. Nous y réfléchissons. L'an prochain, nous fêterons également le 190ème anniversaire du comité d'agriculture, qui est la plus vieille association de Semur. Un petit événement sera organisé en parallèle du Spécial Traits Auxois, début septembre »*.

AG

Repères Les élevages participants

Les autres élevages en lice : EARL Guenot Nicolas (Allerey, 8 animaux), Gaec Ménétrier Parizot (Avosnes, 5 animaux), Gaec Gheeraert (Châtillon-sur-Seine, 2 animaux), Françoise Manière (Courcelles-lès-Semur, 2 animaux), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 5 animaux), EARL Virely (Écutigny, 7 animaux), EARL Lechenault (Foissy, 6 animaux), EARL Gabory (Jeux-lès-Bard, 6 animaux), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux, 24 animaux), EARL Bolatre Jean-Louis (Liernais, 4 animaux), François Lucand (Molphey, 5 animaux), Gaec Baudot Jean-Luc et Michel (Pont-et-Massène, 18 animaux), Gaec de Saint Roch (Recey-sur-Ource, 8 animaux), Gaec de la Fontaine (Saint-Sabine, 9 animaux), Gaec du Bourg (Vic-de-Chassenay, 1 animal), EARL de Beaumont (Alligny-en-Morvan, 1 animal), EARL du Chemin neuf (La Roche Morey, 1 animal), Gaec de l'élevage Terreau (Autun, 4 animaux), SCEA Riotte Schrapfer (Angely, 10 animaux), Laurent Mondron (Montoillot, 3 animaux), Gaec Cadoux (, 10 animaux).


Yannick et Xavier Baulot, de Villars-et-Villenotte, feront le déplacement avec huit animaux. Les deux éleveurs participent tous les ans au concours et ont remporté plusieurs titres ces dernières années, dont le prix de l'Ajec, un premier prix d'ensemble et un prix d'honneur avec un de leurs taureaux. *« Chaque participation permet de se confronter à d'autres élevages, afin d'évaluer notre génétique. Ce rendez-vous permet également de vendre des animaux. Régulièrement, nous en vendons un, deux, voire trois durant le concours »*, indique Yannick Baulot, qui a participé aux concours de l'Auxois sud et de Cercy-la-Tour ces derniers jours.


Le Gaec Lechenault Frères, de Saint-Thibault, présentera six bovins les 14 et 15 novembre. Participer au concours semurois est une grande tradition familiale pour Thierry, Christophe et Vincent Lechenault qui voyaient déjà leur père se rendre à cet événement. *« Ce concours reconnu par le HBC est une vitrine inter-départementale, nous mettons en avant les meilleurs animaux de la ferme pour la vente de reproducteurs. Ces deux journées sont l'occasion de voir et d'échanger avec nos clients, anciens, actuels ou futurs. Il se vend, selon les années, entre 20 et 30 animaux à Semur. L'an passé, nous n'avions pas vendu le jour du concours, mais le lendemain, sur l'exploitation »*, commente Thierry Lechenault.

Foire gastronomique

Vive l'agriculture !

La Ferme Côte-d'Or s'est déroulée du 2 au 5 novembre à Dijon. Les agriculteurs ont encore une fois montré une très belle image du monde rural et de leurs métiers.

Depuis dix ans, le Conseil départemental permet au monde agricole de montrer sa diversité et sa richesse à l'occasion de la Ferme-Côte-d'Or. Cette nouvelle édition n'a pas dérogé à la règle, avec un public venu en nombre à la rencontre des agriculteurs et de leurs animaux. L'évènement a «*fait du bien*» à tous, dans un contexte perturbant et particulièrement inquiétant lié au développement des anti-viande, des anti-élevage et globalement, des anti-tout. Comme si les problématiques du monde agricole, avec la sécheresse en tête de gondole, ne suffisaient pas. L'Auxois et la race Charolaise étaient à l'honneur cette année : le public a pu déguster de la très bonne viande locale et découvrir les différentes facettes de l'Auxois. Sans animaux en production, les si beaux paysages côte-d'oriens ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. François Sauvadet et Vincent Lavier, présidents du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture, ont salué les producteurs de Côte-d'Or pour leur travail réalisé au quotidien, ainsi que toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de cette nouvelle édition.

AG



Le Trait Auxois était représenté par trois chevaux appartenant à Abel Bizouard, Émilien Lucand et Georges Bailly, accompagnés ici par Jean-Paul Bureau, président du l'UNCTA. Une exposition photos a retracé l'histoire de la race, avec des clichés datant notamment de 1933. L'utilisation du cheval a été illustrée lors de cette édition.



Les éleveurs Charolais à l'honneur, avec ici Sylvie Renon (Lacour d'Arcenay) et Xavier Baulot (Villars-et-Villenotte).



Parmi les éleveurs ovins présents : Romain Bertrand, qui avait fait le déplacement avec 4 brebis Texel. Le producteur de Marcilly-Ogny, venu il y a 2 ans proposer des dégustations de viande avec le comice de Saulieu, emmenait pour la première fois des animaux à la Ferme Côte-d'Or. De la viande de bœuf et d'agneau a une nouvelle fois été proposée au public, y compris aux jeunes scolaires.



Le stand de la FDSEA, avait repris une animation proposée par Interbev au plan national. Les jeunes ont pu découvrir les différentes caractéristiques de l'élevage français à travers le quotidien de la famille virtuelle des « *Jolipré* ».



Les présidents Vincent Lavier et François Sauvadet.



Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or ont multiplié les dégustations. Oui, la viande de Côte-d'Or est excellente !



Quatre scolaires ont décroché leur billet pour la finale nationale de pointage qui se déroulera dans le cadre du prochain salon de l'agriculture à Paris. Paul Gallissot (lycée de Quetigny) s'est imposé en race Simmental, Allan Clapin (CGEA à La Barotte) a remporté le concours en race Montbéliarde. Laurette Millot (Besançon) et Ryan Chaussiez (La Barotte) se sont distingués en race Prim'Holstein.



De nombreux scolaires se sont rendus lundi à la Ferme Côte-d'Or, à leur retour de vacances.



Marc Frot : « *Multiplier ce genre de rendez-vous* »

**Le président de la commission agricole du Conseil départemental se réjouit de la réussite de l'évènement : «*Nous progressons d'année en année, le chapiteau est très aéré, les animations sont de plus en plus ludiques et intéressent le plus grand nombre, la disposition des stands permet une belle visite et une belle découverte de notre agriculture départementale qui est une véritable petite France. Les agriculteurs expliquent très bien leur travail, dans un esprit convivial apprécié de tous. Je suis de plus en plus convaincu qu'il faut multiplier ce genre de rendez-vous. L'agriculture a plus que jamais besoin de communiquer, avec toutes les bêtises que nous entendons autour de nous. Chacun peut agir à son échelle. Oui, il faudrait pouvoir opérer plus haut, mais il faudrait aussi que les médias nationaux s'intéressent à nos métiers et laisse la parole à des paysans. Ce n'est pas un hasard si le Conseil départemental a mis en avant le Charolais et l'Auxois à l'honneur cette année. Le Conseil départemental fait son maximum pour soutenir l'agriculture. L'impact de la sécheresse est une grande problématique de l'année. Sans la loi NOTre qui limite nos possibilités, nous aurions déjà consacré 1 000 voire 1 500 euros pour chaque éleveur. Je le rappelle ici, nous ne pouvons plus donner directement aux exploitants. En ce moment, nous regardons comment aider celles et ceux qui ont utilisé beaucoup d'eau sur le réseau, il y a sans doute des choses à faire avec les communes ou le syndicat des eaux. Nous regardons aussi avec la Région comment verser une aide à l'UGB digne de ce nom ».*



Bovins allaitants

Ça roule, en Limousine

Josselin Laligant élève un troupeau limousin à Gissey-sous-Flavigny. Cette race bovine, relativement récente sur l'exploitation, lui donne entière satisfaction.



Le jeune éleveur, lors d'un affouragement le 29 octobre.

Bac pro en poche, en 2006, Josselin Laligant avait rapidement rejoint la ferme familiale et son cheptel bovin de race Blanc bleu belge. Quelques mois plus tard, l'élevage de Gissey-sous-Flavigny allait connaître un grand coup d'arrêt avec une bête positive à la tuberculose bovine. *« L'abattage sélectif n'était pas encore possible. Tout le troupeau y est passé, soit près de 170 bêtes »*, mentionne le jeune Côte-d'orien, *« je m'en souviens très bien : quelques jours avant le départ des animaux, les nuits, nous étions encore en train de faire des césariennes. C'était très particulier »*. La page est désormais tournée à l'EARL de l'Épluvier. L'exploitation dispose aujourd'hui d'un cheptel de 80 mères Limousines, après un repeuplement réalisé dans le berceau de la race, dans les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de l'Allier. Avec un recul d'une décennie, la Limousine apporte bien des avantages au jeune éleveur de 31 ans, désormais seul sur la ferme.

Le bon choix

Josselin Laligant avait pourtant pensé, un temps, repartir avec sa race d'origine : *« en 2007, la FCO arrivait dans les pays du nord. Il n'était plus possible d'importer des vaches Blanc bleu. Cela a été l'occasion de réfléchir à une autre race. La Blanc bleu belge est la Formule 1 de la viande, elle est très exigeante : il fallait tout le temps s'en occuper, donner sans cesse à manger. Sur le plan sanitaire, quatre protocoles de vaccination étaient nécessaires chaque hiver. Cela n'empêchait pas les maladies. Mon père et moi faisions téter un veau sur deux. Les césariennes, c'était de jour comme de nuit »*. L'EARL de l'Épluvier s'est inspirée de plusieurs élevages aux alentours, ayant déjà opté pour la race Limousine : *« un ancien stage en exploitation m'avait aussi permis de côtoyer des troupeaux limousins, je connaissais leurs principales caractéristiques et les points clés de la conduite d'élevage. Nous nous sommes donc lancés »*.

Des vêlages quasi terminés

Josselin Laligant est grandement satisfait de son orientation de 2007. L'éleveur réalise aujourd'hui des vêlages groupés et très précoces. Fin octobre, il ne restait plus que 10 veaux à naître : *« tous les animaux naissent au pré, la race Limousine s'y prête plutôt bien. Les veaux sont particulièrement vigoureux quand ils rentrent dans le bâtiment, des impasses de vaccinations sont alors possibles, je ne vaccine d'ailleurs aucun animal. Les vêlages au pré me libèrent aussi de la place. Chez moi, les broutards partent de bonne heure, dès le mois de juin »*. Aucune césarienne n'est nécessaire, contrairement à la race Blanc bleu belge. *« Il n'y a aucune assistance. Un tour de pré suffit les matins pour aller mettre les boucles, c'est vraiment appréciable »*, indique l'éleveur, *« de 14 % de mortalité en Bleu blanc belge, nous sommes passés à 6 % en Limousin, soit la moyenne des races allaitantes. L'année 2013, nous n'avons eu aucun problème jusqu'au sevrage »*.

Le pari de la vente directe

Les cours de la viande Limousine sont en général 0,50 euro/kg plus élevés que son homologue Charolaise. L'année dernière, avec des prix plutôt baissiers, Josselin Laligant a vendu ses vaches et ses génisses à des prix voisins de 4 euros/kg, pour une moyenne de 410 kg de carcasses. L'éleveur écoule également une partie de ses animaux par la voie de la vente directe, lui rapportant entre 5 et 5,30 euros/kg, charges de la découpe déduites. Six animaux seront vendus cette année, avec une prestation clé en main assurée par Global, facturée 2,72 euros/kg de carcasse : *« la viande revient chez moi en colis pesés, étiquetés et sous vide. Parfois, je fais faire de la farce, des saucisses, des saucissons ou des terrines : une majoration est alors appliquée sur la transformation. Il faut aussi ajouter 18 euros pour le ramassage de chaque bête et 100 euros pour la livraison des colis. Je n'ai quasiment rien à faire, si ce n'est de m'organiser pour les ventes. Cela est très intéressant et très pratique »*. L'engraissement des bêtes est réalisé au moyen de fourrages et céréales de l'exploitation, avec l'apport d'un aliment complet provenant de la coopérative Dijon Céréales, site de Darcey. *« La viande Limousine est très appréciée pour sa tendreté, nous ne faisons abattre que de jeunes animaux, des génisses ou des vaches qui ont fait un seul veau, afin de satisfaire au mieux la clientèle »*, ajoute Josselin Laligant.

AG

Des projets en réflexion

Josselin Laligant réfléchit à une éventuelle conversion en agriculture biologique. Une conduite déjà raisonnée de ses grandes cultures, avec une part d'herbe non négligeable dans ses terres arables, et une MAEC systèmes déjà contractée, l'approchent déjà de ce type d'agriculture. Le raisonnement est le même dans son élevage, dans lequel seuls les tourteaux seraient à exclure. Dans le même temps, Déborah Laligant, l'épouse de Josselin, envisage de rejoindre prochainement la ferme. Pour ce faire, la création d'un atelier de 12 000 poules pondeuses bio situé à l'écart du village est étudiée. Les fientes issues du poulailler pourraient être utilisées pour la fertilisation des productions végétales. *« C'est une réflexion globale pour faire avancer la ferme. Augmenter le nombre de bêtes écoulées en vente directe serait également une bonne chose »*, commente l'éleveur.



Les vêlages ont débuté dès le 8 septembre à l'EARL de l'Épluvier.

La pluie a fait son retour

Josselin Laligant ne fait pas forcément partie des éleveurs les plus impactés par la sécheresse. Un affouragement nettement plus important que d'ordinaire a tout de même été nécessaire ces dernières semaines. Pour s'adapter et tenter de passer au mieux l'hiver, l'éleveur de Gissey a conservé quinze tonnes de céréales supplémentaires. Ses stocks de fourrages devraient lui permettre d'atteindre la prochaine mise à l'herbe, si le lâcher des animaux n'est pas trop tardif : « *Aux animaux déjà rentrés, j'apporte une ration composée de céréales aplaties, issues de la ferme. Il y a aussi de paille de l'exploitation donnée à volonté, avec une correction assurée par des tourteaux de colza. Cette formule est moins onéreuse que l'achat de foin, qu'il est d'ailleurs très difficile de trouver et dont on ne connaît pas forcément la valeur alimentaire. Avec la sécheresse que nous avons eue, rien n'est facile pour tout le monde. Le retour de la pluie est le bienvenu, même si l'herbe ne pousse plus. L'eau va faire du bien aux cultures et notamment à mes 10 ha de luzerne, semés fin août et qui ne poussaient pas beaucoup jusqu'à présent. Les précipitations seront utiles aux céréales que j'ai semées tardivement. Par chance, mon colza associé pour la première fois à de la féverole avait bénéficié de quelques millimètres de précipitations* ».

Blonde d'Aquitaine

Mirage, champion du grand Est

Un taureau du Châtillonnais s'est imposé au concours d'Agrimax, à Metz.



Denis Chauve et son taureau lauréat de 30 mois, fin octobre en Moselle.

Une trentaine d'animaux de la région grand Est étaient présents du 24 au 26 octobre à Agrimax, un rendez-vous organisé en Moselle et réunissant de nombreux professionnels de l'élevage, avec des concours bovins, ovins, équins et avicoles d'envergure régionale et transfrontalière. En race Blonde d'Aquitaine, le département de la Côte-d'Or était représenté par le Gaec de l'Épicéa avec Mirage, un taureau de 30 mois. Après un premier prix de section, l'imposant animal a été désigné champion adulte, au plus grand plaisir de Denis, Nicolas Chauve et leurs deux salariés. Mirage avait déjà participé et brillé au concours interrégional du sud-est organisé au printemps dans le cadre de la foire de Beaucroissant dans l'Isère. Le bovin avait décroché le premier prix de section avant de survoler le championnat des jeunes mâles. Lors de cette même réunion bovine, l'élevage de Puits voyait son taureau Jaguar, âgé de quatre ans, obtenir lui aussi un premier prix de sa section avant de s'imposer dans le championnat des mâles adultes. Avec de tels animaux, le Gaec de l'Épicéa espère bien faire progresser la valeur génétique de son troupeau inscrit composé de 85 vaches Blondes d'Aquitaine. *« Mirage était présent à la ferme Côte-d'Or du 2 au 5 novembre dans le cadre de la foire gastronomique de Dijon. Les vêlages vont maintenant commencer chez nous et nous attendons 30 produits de Mirage. Avec ses grosses origines, nous espérons de bons résultats »*, commente Nicolas Chauve. Le syndicat blond de Côte-d'Or, dont fait partie de Gaec de l'Épicéa, est très satisfait de ses déplacements en concours cette année, avec des podiums enregistrés tout au long de la saison. **AG**



Nicolas Chauve, à gauche, en compagnie de Mirage et Jaguar, qui s'étaient distingués en avril dans l'Isère.

Point de vue

Pourquoi tant de haine ?

La presse quotidienne, fin octobre, a rapporté comment un éleveur de Savigny-sous-Mâlain a subi une incroyable série d'agressions verbales sur internet, après la publication de photos d'un petit veau né prématurément et mort trois jours après sa naissance, et d'une vache amaigrie, comme il y en a tant d'autres hélas dans cette période de sécheresse. Les réseaux sociaux, Facebook s'en sont donné à cœur joie. 4 000 personnes, selon le quotidien, ont déposé des messages de méchanceté, de haine, de mépris. Personne n'a pris la précaution de connaître la réalité des faits, de vérifier auprès de l'éleveur pourquoi ce malheur ! Non, a priori, cet éleveur maltraite ses animaux, qui meurent de faim et de soif ! *« J'en ai pris plein la gueule, la profession aussi. Avec ce genre de messages on nous met plus bas que terre »*, dit le propriétaire du petit veau et de la vache. Pourquoi tant de haine et d'obscurantisme ? Pourquoi, comment des gens par milliers se permettent de condamner un homme, une profession, sans même vérifier la vérité des faits. C'est anti scientifique ! C'est ignoble !

Toutes les vérifications effectuées par la SPA, auprès du Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or, de la Direction départementale de protection des populations, de la gendarmerie, de la mairie, ont été unanimes pour attester que cet éleveur prenait parfaitement soin de ses animaux, qui ne manquaient de rien.

Et bien, non, ces milliers de personnes a priori ont cloué un éleveur et une profession. Inadmissible et révoltant ! Bien loin de la réalité. La réalité de ces milliers d'éleveurs qui luttent et triment depuis le 15 juillet pour donner du foin, de la paille, *« rouler de l'eau »*, donner de la farine et du sel, des compléments minéraux afin que les animaux demeurent en bonne santé et ne maigrissent pas trop. Honneur vous soit rendu à vous les éleveurs. Honneur soit rendu à votre courage, à votre ténacité, pour le bien-être de votre élevage. Je connais votre angoisse et votre objectif : passer l'hiver. Tenir la trésorerie, réussir les vêlages, avoir assez de nourriture jusqu'au début du printemps, afin que chacune de vos bêtes puisse ressortir en bonne santé.

Prendre soin du bien être animal, prendre soin de vos prairies, entretenir la nature, les haies, les sources, les chemins, les clôtures, pour vous, cela est naturel, normal. C'est votre métier, c'est votre passion, c'est votre honneur !

Le bien-être animal, il y a ceux qui en parlent sans savoir de quoi ils parlent, et il y a ceux qui font tout pour la bonne santé du troupeau, 365 jours par an. 15 heures par jour, trop souvent pour 400 € / de revenu par mois. Votre fierté, c'est de contribuer à nourrir sainement les familles de notre pays, d'Europe, du Maghreb, de Turquie, et bientôt de Chine.

Honneur soit rendu aux agricultrices et aux agriculteurs qui aiment et soignent avec passion et amour leurs animaux ! Honte à ceux qui vous calomnient ! Justice vous soit rendue.

Abbé Jean-Noël Devillard,
prêtre du diocèse d'Autun

Charolais

Adjugé 11 500 euros !



François Lucand, éleveur à Molphey, participait samedi dernier au concours et à la vente de Cercy-la-Tour. Son veau Nuremberg, fils de Jaguar et petit-fils de la championne Douve, a décroché le premier prix de sa section et le prix d'honneur junior des taureaux de 18 mois. Surtout, l'animal a réalisé la deuxième top-vente de ce rendez-vous en étant adjugé 11 500 euros aux jeunes éleveurs de l'Ajec nationale. La Côte-d'Or s'est décidément distinguée lors de cette réunion bovine car le Gaec Froidurot, de Jours-lès-Baigneux, a réalisé la plus haute enchère de la journée pour se procurer un veau très recherché adjugé à 13 500 euros (voir page 8 de cette édition). Les 40 animaux mis en vente ont tous trouvé preneur, à une moyenne de prix de 4 200 euros. Les autres éleveurs de Côte-d'Or (Gaec Baulot, Gaec Lechenault, SCEA Lucotte, Gaec de Pergeot, EARL Gabory et Gaec Noireaut) ont bien représenté le département ce samedi 3 novembre.

▸ Formations

13 et 16/11 Bretenière Certiphyto V2 – Primo Certificat - Décideur en entreprise non soumise à agrément
Contact : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

19/11 Créancey; 27/11 Bretenière; 4/12- Bretenière Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

20/11 Bretenière (agriculteur); 17/01 Beaune (viticulteur) Être autonome pour vérifier ses engins de levage
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

20 et 22/11 Bretenière Mieux communiquer pour mieux réussir
Contact : Élise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42
elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

22 et 23/11/2018 - Est Dijonnais - Perfectionnement aux médecines manuelles
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour

La fête a été totale

Le comité des foires de Cercy-la-Tour a organisé le samedi 3 novembre la 7ème édition de la fête de l'élevage. Un rendez-vous qui ne cesse de grandir et pour lequel le public a une nouvelle fois répondu présent. Retour sur les temps forts de cette journée.


Le public a répondu présent pour 7 ème édition.

Prix d'honneur inscrit :
1er Bernardet Pierre (Decize 58) avec Ondit
2ème Gaec Deboux (Chougny 58) avec Opéon
3ème Gaec Lacour (St Vincent des prés 71)

Prix d'honneur non-inscrit :
1er Gaec Pautet (Savigny Poil Fol 58) avec Oeillet
2ème EARL Renaud (Diennes-Aubigny 58) avec Opel

Prix d'honneur femelle :
Omonamour Brunel Serge (Issy l'évêque 71)

Prix d'honneur taureaux de 18 mois :
1er Lucand François (Molphey 21) avec Nuremberg
2ème Gaec Gautey (La Comelle 71) avec Nougat

Trophée Sans Cornes :
Orelsan Gaec du Grand Monetois (Ecuisses 71)

Trophée Viande :
Gaec Poupon (Chiddes 58) avec Oasis

La fête a été totale le 3 novembre dernier à Cercy-la-Tour. Le comité des foires a organisé la 7ème édition de la fête de l'élevage. Une journée qui a répondu aux attentes du président Frédéric Renaud *« Nous avons eu une fréquentation record. 700 repas le midi et 150 le soir ont été servis. C'est satisfaisant. Le marché aux terroirs n'a pas désempli également de la journée. Nous sommes en train de réfléchir à l'évolution de cette fête de l'élevage car tant sur le plan du public que des animaux, nous sommes au maximum de notre capacité d'accueil ». Une journée qui a donc débuté* par le concours de reproducteurs charolais. 175 animaux provenant de 70 élevages différents ont ainsi été présentés. Les bêtes ont été réparties dans six trophées majeurs (voir encadré).

Une vente aux enchères très suivie

Le temps fort de cette journée fut la vente aux enchères animée par Simon Genetic avec la participation de Martial Tardivon de la Sicafome. 40 animaux ont été présentés. Une mise à prix de 2 300 euros pour les veaux mâles ; 1 800 euros pour les femelles et 2 700 euros pour les veaux de 18 mois. 100 % des animaux ont été vendus pour une moyenne de 4 200 euros. La bête vendue la plus chère provient du Gaec Deboux. Il s'agit d'Opéon, deuxième prix d'honneur inscrit. Il a été adjugé à 13 500 euros au Gaec Froidurot. *« Le niveau de la vente est satisfaisant. Les prix ont été accessibles à tous »* s'est réjouie Frédéric Renaud. Enfin tout au long de la journée, les Jeunes agriculteurs du canton de Fours ont organisé le jugement de bétails. 23 personnes ont participé à ce concours.

THÉOPHILE MERCIER


Le premier prix d'honneur femelle a été attribué à Brunel Serge pour Omonamour (Issy l'évêque 71).



Le premier prix d'honneur veaux mâle pour Bernardet Pierre (Decize 58) avec Ondit.



Opéon, veau du Gaec Deboux est la bête vendue la plus chère (13 500 euros) au Gaec Froidurot. Ils sont accompagnés de Simon Genetic.

Élections Chambre d'Agriculture 2019

La campagne se prépare pour la FDSEA et les JA

La FDSEA et les JA ont présenté lundi 29 octobre la liste des candidats pour les élections de la Chambre d'Agriculture qui se tiendront du 7 au 31 janvier 2019. Une liste de 26 personnes dans laquelle la parité a été plus que respectée. Explications



Les 26 candidats FDSEA/JA lors de la présentation officielle le 29 octobre à Mesves-sur-Loire

Cette fois, c'est parti. La FDSEA et les JA étaient réunis ce lundi 28 octobre sur l'exploitation de Didier Guyon à Mesves-sur-Loire pour une présentation officielle des candidats aux élections de la Chambre d'Agriculture. Deux axes seront prioritaires dans le projet commun FDSEA/JA dans cette élection : l'installation des jeunes et l'augmentation des revenus. Les deux organisations syndicales souhaitent pour ce premier axe faciliter l'accès au foncier agricole, améliorer la formation mais aussi faciliter l'installation des jeunes qui seraient hors cadre familial. «*Il n'y a pas d'avenir sans une profession qui ne se renouvelle pas*» a martelé Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA. Sur le deuxième point, il a tenu à rappeler que le niveau de performance d'une exploitation permet de mieux résister aux aléas : «*Il est donc important de diversifier son activité pour mieux répartir les risques mais aussi capter les opportunités qui s'offrent à nous*» a déclaré le président de la FDSEA.

La Chambre d'Agriculture mode d'emploi

Cinq collèges composent la Chambre d'Agriculture : Chef d'exploitations et assimilés ; propriétaire et usufruitiers ; salariés ; anciens exploitants et enfin collège de groupements (Cuma, Syndicalisme, Crédit, Mutualité et Syndicalisme). 33 personnes sont élues sur l'ensemble de ces collèges.

La FDSEA et les JA proposent trois listes dans les collèges 1 : Chef d'exploitations et assimilés, 4 : Les Anciens Exploitants et 5E : Organisation Syndicales à vocation générale.

Sont candidats dans le collège 1 : Stéphane Aurousseau, président FDSEA et Cédric Bernier, président JA en têtes de listes. Viennent ensuite par ordre : Isabelle Chopin (Céréalière à Saint-Gratien Savigny) ; Didier Ramet (polyculteur éleveur bovins viande à Limon) ; Didier Guyon (céréalier à Mesves-sur-Loire) ; Julie Cadiot (Éleveuse bovins-viande et avicole à Challuy) ; Benoit Mathé (Céréalier à Bazolles) ; Gilles Lemée (Éleveur bovins-viande et ovins en agriculture biologique) ; Virginie Desbrosses Éleveuse bovins-viande à Ouroux en Morvan : Florent Point (Polyculteur/Éleveur bovin-viande à Verneuil) ; Benoit Chauveau (viticulteur à Saint-Andelain) ; Patricia Touillon (Éleveuse bovins-viande, sélectionneur Charolais) ; Romaric Gobillot (Polyculteur/éleveur bovins-viande à Asnois) ; Nadine Rault (Polycultrice/Éleveuse bovins-viande à Cercy-la-Tour) ; Mélanie Vavon (Éleveuse Équine à Alligny-Cosnes) ; Michel Buteau (Éleveur bovins-viande à Chateau-Chinon Campagne) ; Florian Guyard (Polyculteur/Éleveur bovins-viande en agriculture biologique à Saisy) : Julie Nerot (Viticultrice à Saint-Père) ; Nicolas Saillard, candidat supplément (céréalier à Cosnes-sur-Loire) et enfin Emmanuel Bernard, en suppléant (Polyculteur/Éleveur bovins viande, naisseur-engraisseur à Cercy-la-Tour.)

Le collège 4 et 5E renouveler également

Dans le collège des anciens exploitants, un poste est à pourvoir avec un suppléant. Sont présents sur la liste : André Bordet (Ancien producteur laitier à Champvert) : Yves Delfolie (ancien producteur de porcs et céréalier à Oisy) et Régine Gaulon (Ancienne productrice de bovins-viande à Lurcy-le-Bourg). Enfin dans le collège 5, la branche «*syndicalisme à vocation générale*», 1 poste de titulaire est à pourvoir avec 2 suppléments. Sont candidats : Vincent Giraud (Polyculteur/Éleveur bovins-viande à Lurcy-le-Bourg) ; Thomas Baumier, candidat en suppléant (Polyculteur/éleveur bovins-viande en agriculture biologique en agriculture biologique à Brinon-sur-Beuvron) et Chantal Pelletier, en suppléant également. (Polycultrice/Éleveuse bovins-viande à Lucenay-les-Aix).

Deux rendez-vous à noter

Temps fort de cette campagne, la présence de Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA. Elle sera en visite dans le département les 7 et 8 décembre prochain. Vendredi 7 décembre, un meeting à Saint-Péreuse est d'ores et déjà programmé. Le lendemain, la présidente FNSEA sera sur une exploitation à Champlemy.

C'est une équipe FDSEA/JA résolument engagée et conquérante qui se présente aux électeurs. Dans l'idée d'avancé «*ensemble, les pieds sur terre*».

THÉOPHILE MERCIER

Syndicalisme

Les Français aiment les héros

Le Président de la République a flairé qu'une annonce d'un retrait prématuré du glyphosate le ferait passer pour un héros.

Ainsi, profitant du fait qu'une majorité d'agences de santé diverses ne peuvent apporter la preuve de l'innocuité du glyphosate, avec l'aide du principe qui peut se résumer ainsi : «*prouvez-nous que c'est inoffensif…*», l'état avance sans s'assurer des alternatives exploitables pour les agriculteurs. Exemple, j'affirme que le fait de porter une chemise à carreaux est plus cancérigène que de porter une chemise unie, démontrez-moi que ce que j'avance n'est pas vrai… Le tout en faisant fi de l'avis de la plupart des agences de santé.

La plus importante d'entre elles, l'ANSES, émet même un avis catégorique : pas de lien entre glyphosate et cancer… On se demande alors à quoi sert une agence de santé nationale si le gouvernement retient l'avis contraire…

Une rapide consultation du site E Phy (ministère) qui classe les différentes spécialités phytosanitaires ainsi que leur phase de risque, renseigne beaucoup sur ce point !

Tout cela n'est que de la politique, les décideurs préférant tenir une position populaire, pour ne pas dire populiste, au mépris d'une profession tout entière. Il est vrai que la campagne médiatique ravageuse pour ne pas dire hystérique qui s'en est suivie n'aide pas du tout à la réflexion, le tout utilisant toujours les bonnes vielles ficelles : 1, les victimes, 2, les méchants et enfin 3, les héros. Essayez avec tous les sujets, bien-être animal, anti-viande, méthode de production, c'est toujours le même scénario !

Quel avenir pour l'agriculture dite de conservation (TCS, semis direct avec ou sans couvert, économe en intrant…) ? Quel avenir pour faire face aux plantes invasives comme l'ambroisie qui est largement implantée dans la Nièvre ? Quelle réponse apporte-t-on face à la différence de coût de production intra-européenne ? Va-t-on continuer d'importer des graines issues d'une agriculture qui utilise le glyphosate ?

Ainsi la FNSEA avec infiniment plus de pragmatisme, propose le contrat de solutions. Un ensemble de mesures applicables, testées, pratiques et réalistes et portées par un nombre important de partenaires pour peu que l'État y prête attention. C'est ce «*contrat de solution*» que la liste FDSEA/JA 58 se propose de porter entre autres pour les prochaines élections de la Chambre. Pour une agriculture qui sache tenir compte des attentes sociétales mais qui continue à assurer une rémunération des producteurs. Une ligne de conduite qui guidera La Chambre d'agriculture dans ses actions de conseil technico-économique auprès des céréaliers de notre département.

BENOIT MATHÉ

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Agenda

10/11 Foire-Concours de la Nocle-Maulaix

Le concours bovin charolais débute à 10h, avec deux nouveaux prix cette année : prix de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et le Challenge viande. Il y aura un marché de producteurs locaux ainsi qu'une présentation d'animaux (ovins de différentes races et volailles). Possibilité de restauration le midi (repas préparé par les JA de Fours) et le soir (Comité des Foires).

10/11 Jugement de bétails

Les JA du canton de Fours organisent le concours de jugement de bétails pendant la foire de la Nocle Maulaix. Renseignements : Benoit Maillard 06 79 54 89 01

17-18/11 Salon des animaux de basse-cour

Le salon des animaux de basse-cour se tient le samedi 17 et le dimanche 18 novembre au Centre Expo de Nevers. Au programme : Championnats régionaux du pigeon Texan et de la poule Marans. Une exposition d'oiseaux exotiques et également proposé.

▶ Formations

26-27/11 Ostéopathie équine

Obj : Comprendre les besoins fondamentaux du cheval, y compris au travail, connaître les pathologies les plus courantes et connaître les bases du stretching et de l'algothérapie.
Public : Agricultrices et agriculteurs de la Nièvre détenteurs d'équins (éleveurs, centre équestres, écuries de propriétaire avec valorisation…), ou porteurs de projet en équin.
Contacts:
Maud Perroy, au 03 86 93 40 14

4 lieux de rendez-vous au choix

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et ses partenaires vous proposent de connaître la valeur alimentaire de vos fourrages avec l'analyseur portatif AgriNIRTM

Le 28 novembre de 9h à 12h à Moulins Engilbert (à la Sicafome – 29 rte de Châtillon)
Le 28 novembre de 14h à 17h à Billy-Chevanne (au centre Cialyn – 7 rue Criens)
Le 29 novembre de 9h à 12h à Corbigny (à la Sicagemac – Rte de St Saulge)
Le 29 novembre de 14h à 17h à RIX (à la ferme de la Bussière Feder – Lieu-dit Bussière)

Obj : Analyser vos fourrages en quelques minutes pour : équilibrer vos rations, ajuster vos quantités distribuées et économiser vos concentrés

Transformation

De la vache aux yaourts

La fromagerie Perot installée à Neuvy-sur-Loire existe depuis trois ans. L'occasion de faire déjà un premier bilan et de parler du développement de l'entreprise. Visite des installations avec Audrey Raulin.



Audrey Raulin dans la chambre froide.

Valoriser le lait de la ferme. C'est l'ambition de la fromagerie Perot. Installée sur la ferme familiale (le Gaec du Patis) depuis 2015, l'entreprise a atteint aujourd'hui le seuil de la maturité. Ce projet c'est celui de Guillaume Perot et de sa femme Audrey Raulin. Après avoir étudié plusieurs modèles dont celui du *«Nivernais au Cœur fondant»*, (un fromage au lait cru) le couple a opté pour une production au lait pasteurisé. *«Cela nous permet de standardiser le goût tout en restant dans une production artisanale. Il faut savoir que la demande du consommateur est aujourd'hui tournée vers un produit doux et qui ne soit pas acide. Or avec le lait cru, il est possible de ressentir l'acidité au bout de quelques jours»* nous explique Audrey Raulin.

Un processus millimétré

Actuellement la production de la fromagerie Perot c'est 7 500 yaourts et entre 300 à 400 fromages par semaine. Un processus qui passe dans un premier temps par la pasteurisation puis refroidissement du lait avec ajout des ferments. Une mise en bidon autour de 45 °C est effectuée avec une mise en étuve (équivalent de la yaourtière) pendant 3 heures. Enfin, les bidons sont mis au froid. Le lendemain, les yaourts sont brassés et la confiture est incorporée pour une mise en pot. La fabrication de la faisselle répond également à une procédure bien rodée.

Elle débute par une pasteurisation puis refroidissement avec ajout des ferments. Viens ensuite le soutirage en bassine du lait avec l'ajout de la présure (pour faire cailler le lait). La faisselle patiente ensuite dans la salle de moulage jusqu'au lendemain matin.

Le lendemain, moulage à la louche :

- Pour le fromage blanc - faisselle : égouttage du petit-lait pendant une heure environ puis mise en pot.

- Pour le fromage affiné : égouttage 24 heures puis salage du fromage et mise au Séchoir 72 heures (15 °C - 80 % humidité) puis au Hâloir pendant 17 jours pour l'affinage.


Guillaume Perot en train de mouler à la louche les faisselles.

«On souhaite diversifier la gamme»

«Aujourd'hui, l'entreprise est encore en plein développement. Notre objectif est à terme de valoriser encore davantage le lait de la ferme. Mais cela passe par une augmentation de la gamme et de nouveaux débouchés. Actuellement, 30 % de la production de la fromagerie est livrée en collectivité locale à Cosnes-sur-Loire et à la cuisine «des Césars» de Nevers. Le reste est livré en Grande Distribution et en magasin de producteurs. Nous allons également devoir envisager l'embauche d'une personne supplémentaire à l'horizon fin 2019» détaille Audrey Raulin. En attendant l'aboutissement de ces projets, l'entreprise peut s'appuyer sur ses bons résultats obtenus au cours de l'année 2017. *«Nous avons fait 50 % de plus en termes de chiffre d'affaires. Cela est dû en partie à la médaille d'argent obtenue au concours général agricole sur notre yaourt de fraise»* estime Audrey Raulin en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Jardinerie

Entreprise Vittoz: la culture du chrysanthème de génération en génération

L'activité débute en 1960 à Chiddes au lieu-dit *«Las»* avec Lucien Vittoz, surnommé *«la Verdure»*. Son fils Daniel reprend les rênes en 1979 avec son épouse Huguette et déménage à Sougy-sur-Loire six ans plus tard où la Jardinerie se trouve actuellement, en direction de Decize. Elle est aujourd'hui dirigée par la troisième génération, Fabien et son épouse Christine.


Fabien Vittoz dans son champ de chrysanthèmes.

C'est un passionné d'horticulture qui nous reçoit dans sa jardinerie. Fabien Vittoz, 46 ans, dirige la jardinerie Baobab depuis 2014 à Sougy-sur-Loire. *«Je suis tombé dedans lorsque j'étais petit»* nous dit-il avec le sourire. *«C'était une évidence, je voulais reprendre le flambeau pour ne pas que la tradition se perde»* raconte-t-il. Aujourd'hui l'entreprise compte huit salariés.

Pour la famille Vittoz, le produit phare, c'est la production de chrysanthèmes. *«C'est une culture qui débute en mai pour arriver à maturité à la Toussaint. Nous avons environ 2 000 m² entièrement réservés à cette production»* explique-t-il.


Un espace de 5000 m² entièrement dédié à la culture de légumes.

Tout commence par la réception de plants de 3 à 4 centimètres. Ils sont ensuite mis dans des pots en terres cuites avec un terreau professionnel haut de gamme adapté à la culture de chrysanthèmes. *«Ces pots sont ensuite mis en plein champ et suffisamment écartés les uns des autres pour que la plante puisse se développer convenablement. Nous arrosons chaque pot via un système d'irrigation. Nous avons certainement moins de rendement que d'autres concurrents mais nous misons avant tout sur la qualité de nos produits. Cette culture de plein air donne aux plantes une résistance supérieure par rapport à une culture sous serre. Nous sommes totalement en phase avec nos traditions grâce à cette culture en plein air dans des pots en terre cuite»* affirme Fabien Vittoz. Au total, entre 4 000 et 5 000 pieds de chrysanthèmes sont cultivés chaque année.

De nouveaux projets en ligne de mire

Parallèlement à cette production de chrysanthèmes, l'entreprise Vittoz dispose d'un espace de 5 000 m² pour la culture de légumes. *«Nous avons par exemple 35 variétés de tomates. Nous souhaitons pour l'année 2019 développer la production de plantes aromatiques pour la cuisine. C'est un projet lancé avec Christophe Gaillard, pâtissier nivernais qui est membre de l'Académie Culinaire de France. Dans un premier temps, nous allons lancer une phase de test en 2019 avant une commercialisation à plus grande échelle»* nous dit-il pour conclure.

THÉOPHILE MERCIER

Syndicalisme

«Ne pas se démobiliser»

Très actif sur le terrain depuis la rentrée, le président régional des Jeunes Agriculteurs fait le point sur les derniers dossiers d'actualités : Sécheresse, élections à la chambre d'agriculture mais aussi la nouvelle réforme de la Pac.


Florent Point entend mobiliser les troupes en vue des élections à la Chambre d'agriculture.

Les dossiers ne manquent pas pour le président régional des Jeunes Agriculteurs. En premier lieu celui de la sécheresse. *«Les JA BFC sont durement touchés par cette sécheresse qui nous a tous surpris»*. Dans ce contexte, Florent Point annonce un nouveau projet : *«nous sommes en train de travailler sur une plateforme internet qui doit permettre de meilleurs échanges entre céréaliers et éleveurs. Cette dernière portée par les JA BFC est à destination de l'ensemble de la profession que l'on soit JA ou non. Nous allons mettre un certain nombre d'indicateurs comme, par exemple, une grille de conversion pour des échanges pailles/fumiers. L'idée est de permettre aux agriculteurs d'anticiper leurs éventuelles difficultés de stocks de fourrage. Nous sommes sur la bonne voie et nous avons d'ores et déjà reçu le soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la Plan Régionale pour la Développement Agricole. Nous espérons à terme obtenir une labellisation pour ces échanges inter-filières, pour une mise en place début 2019»* explique-t-il en longueur.

«Je crains une abstention record»

Autre sujet d'actualité, celui des élections de la Chambre d'agriculture. *«Nous allons nous mobiliser sur l'ensemble du département. Mais avec ce contexte de sécheresse, je n'ai pas l'impression qu'il y est un réel engouement de la part de mes collègues. Pour certains, ce n'est pas une bonne année pour penser aux élections. Je crains une abstention record. Notre rôle va donc consister à expliquer aux agriculteurs l'intérêt d'une Chambre d'Agriculture. Il faut leur expliquer aussi que c'est une structure qui travaille à leur service tout au long de l'année et pas seulement lorsque l'on en a besoin. Sur ce sujet, ils nous restent du travail»* estime le président régional des JA.

La réforme de la Pac en ligne de mire

Moins visible mais tout aussi important, les négociations sur la future Pac post-2020 sont actuellement lancées. *«Il nous faut être moteur et anticiper les négociations. Ce qui m'ennuie c'est que l'on travaille sur un cadre dont le budget et les règles du jeu sont inconnus. Je rappelle qu'avant même les discussions, nous perdons environ 2,7 milliards d'euros soit 5 % du budget en raison du Brexit. Malgré tout, je vais porter la voix des JA au niveau régional pour que l'on ait un budget équilibré et qui convient aux agriculteurs de la région»* conclut Florent Point.

THÉOPHILE MERCIER

Concours charolais d'Avallon

Qualités bouchères au rendez-vous

Le 3 novembre dernier, Avallon accueillait la 54ème édition du concours interdépartemental de bovins reproducteurs charolais, organisé par le syndicat charolais local.



Mario RS de la SCEA Riotte Schrapfer, prix d'honneur junior mâle et grand prix d'honneur taureaux.

Pour sa 54ème édition, le concours charolais poursuit sa lente baisse de fréquentation, mais a tout de même réuni des bêtes de grande qualité. Outre l'absentéisme dû aux semis d'automne, la grande morosité qui touche l'élevage, notamment l'impact de la sécheresse, s'est ressentie. Toutefois, sept éleveurs ont fait concourir une cinquantaine de bêtes au cours de la journée. Des producteurs majoritairement icaunais puisqu'un seul Côte-d'orien était présent. Jean-Louis Riotte, président du syndicat charolais de l'Yonne-Aube-Loiret, a reçu au total 8 prix dont 3 prix d'honneur. Il remarque la chute de participation mais est satisfait de cette édition *«ça reste un moment de convivialité et de rassemblement, unique dans le coin, ça fait du bien. Il faut se serrer les coudes, l'élevage est compliqué. En ce moment avec la sécheresse, il y a les problèmes d'alimentation pour les bêtes. Les éleveurs ont très peu de trésorerie, donc il y a peu de vente de reproducteurs. On est pénalisés par le fait que les gens n'investissent plus, ils serrent les boulons…»* L'autre élevage largement récompensé est le GAEC Cadoux, avec 13 prix au total dont 5 prix d'honneur. Le rendez-vous est donc pris pour les animaux récompensés par un prix d'honneur. La prochaine étape est le concours agricole charolais de Moulins les 29 et 30 novembre, passage obligé pour accéder au concours du salon de l'agriculture de Paris.

«Des animaux à fort développement»

La qualité a sauté aux yeux des juges, selon le président du syndicat charolais *«Aujourd'hui, ce qui a été illustré, ce sont des animaux à fort développement, et qui ont surtout peu d'os, avec des masses musculaires très développées dans les lignes de dos, de façon à allier qualités d'élevage et qualités bouchères. Les juges ont privilégié des animaux qui étaient longs, qui présentent plus de bons morceaux. Ce sont des morceaux qui maturent et aujourd'hui, si on veut orienter notre race charolaise vers le haut de gamme, il faut commencer par la génétique, en produisant des animaux qui ont des masses musculaires importantes et des viandes qui peuvent maturer».*

Cette année, les vaches n'étaient pas les seules présentes au concours. L'évènement a également accueilli des moutons de races Berrichon du Cher, Charollaise, Île de France, Romane, Rouge de l'Ouest, Suffolk et Texel, ainsi que des chevaux de race Trait de l'Auxois. Autre événement couplé au concours Charolais, le concours de jugement de bétail organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne. Le concours de pointage morphologique annuel a été réalisé le matin du concours, sur les bêtes allaitantes charolaises, et l'après-midi sur des vaches laitières en élevage. Les participants de 8 à 19 ans ont donc pu s'essayer sur des animaux de compétition ! Les JA de l'Avallonnais, présidés par Charles Baracco, ont également tenu la buvette lors de l'événement.

ORIANNE MOUTON



Derniers ajustements pour les animaux du Gaec Cadoux, ayant comptabilisé 13 prix.



Ultime coup de peigne pour la bête de Laurent Mandron, éleveur à Montillot.



Fort Lamy du Gaec Baudot en Côte d'Or, prix de synthèse taureau.

Palmarès 2018

1ère section : mâles nés du 01/12/17 au 02/01/18
Ocre (Gaec Cadoux)
Obama (Scea Riotte Schrapfer)
2ème section : Mâles nés du 03/01/18 au 13/01/18
Oxford (Gaec Cadoux)
Offman (Gaec Cadoux)
3ème section : Mâles nés du 14/01/18 au 13/02/18
Oeillet (Gaec Cadoux)
Opeon (Gaec Cadoux)
4ème section : Mâles nés du 14/02/18 au 25/03/18
Opera (Gaec Cadoux)
Obelix RS (Scea Riotte Schrapfer)
Mâles d'automne : Mâles nés du 01/10/17 au 30/11/17
Napo RS (Scea Riotte Schrapfer)
Obispo (Mandron Laurent)
8ème section : Femelles nées du 01/12/17 au 31/01/18
Opinel (EARL Bretagne)
Offrande (EARL la croix du château)
8ème section bis : Femelles nées du 01/02/18 au 15/03/18
Olympiade (Gaec Cadoux)
Oma Meute (EARL la croix du château)
Génisses d'automne : Femelles nées du 01/10/17 au 30/11/17
Opaline (Laurent Mandron)
Origane (Laurent Mandron)
11ème section : Mâles nés du 01/08/16 au 31/07/17
Negus (Gaec Baudot)
Nougat (Scea Riotte Schrapfer)
Génisses de 30 mois : Femelles nées du 01/08/15 au 31/07/16
Marylou (Laurent Mandron)
Taureaux de 30 mois : Mâles nés du 01/08/15 au 31/07/16
Mario RS (Scea Riotte Schrapfer)
Moschito (Gaec Baudot)
Vaches suitées : 1er veau et plus
Ecuyère (Gaec Cadoux)
Harpe (EARL la croix du château)
Taureaux adultes : Section 18
Javier RS (Scea Riotte Schrapfer)
Fort Lamy (Gaec Baudot)
Prix d'honneur Veaux femelles :
Olympiade (Gaec Cadoux)
Prix d'honneur veaux mâles :
Oeillet (Gaec Cadoux)
Prix spécial de la ville d'Avallon :
Opera (Gaec Cadoux)
Prix d'honneur junior femelles :
Marylou (Laurent Mandron)
Prix d'honneur junior mâles :
Mario RS (Scea Riotte-Schrapfer)
Prix d'honneur vaches :
Ecuyère (Gaec Cadoux)
Prix d'honneur taureaux :
Javier RS (Scea Riotte-Schrapfer)
Grand prix d'honneur femelles :
Ecuyère (Gaec Cadoux)
Grand prix d'honneur taureaux :
Mario RS (Scea Riotte Schrapfer)
Prix d'ensemble veaux femelles :
Odessa, Offrande, Oma Meute (EARL La Croix du château)
Prix d'ensemble veaux mâles :
Offman, Oxford, Opeon, Opera (Gaec Cadoux)
Challenge animaux sans corne :
Nougat (Scea Riotte-Schrapfer)
Prix de synthèse veaux femelles :
Opaline (Mandron Laurent)
Prix de synthèse veaux males :
Offman (Gaec Cadoux)
Prix de synthèse vaches :
Ipoma RS (SCEA Riotte Schrapfer)
Prix de synthèse taureaux :
Fort Lamy (Gaec Baudot)

Foire Saint-Martin

Une belle édition pour la foire

La Foire Saint-Martin a animé les rues d'Auxerre dimanche dernier. De nombreux visiteurs étaient au rendez-vous au pôle agricole situé place de l'Arquebuse.

Le rendez-vous était donné en ce premier dimanche de novembre. L'espace agricole place de l'Arquebuse était organisé par la FDSEA et les JA 89, sur le thème de l'emploi en agriculture. Il a été inauguré en fin de matinée en présence du maire d'Auxerre et des présidents de la FDSEA et des JA de l'Yonne. Ce pôle agricole, détour incontournable, a été investi par de nombreux visiteurs le 4 novembre dernier, sous un soleil invitant à déambuler dans les allées. Le pari de faire communiquer le grand public et le monde agricole a été tenu, du moins le temps d'une journée. Simples promeneurs ou amateurs de produits fermiers, petits ou grands, tout le monde y a trouvé son compte. Le marché des producteurs fermiers a ravi les icaunais à la recherche de bons produits locaux. Tout y était : fruits et légumes, pain, fromages, viande, foie gras, miel, plantes et même des glaces ! *« Le soleil et la température sont au rendez-vous heureusement ! Il y a beaucoup de simples promeneurs mais on fait quand même quelques ventes »* raconte un producteur. Les animaux ont, comme toujours, émerveillé les plus jeunes visiteurs : *« regarde maman la chèvre et le monsieur chèvre »*. La soupe des chefs a elle aussi connu un vif succès. Les différentes recettes du breuvage de saison proposées par les chefs réputés ont vite été écoulées. Les bénéfices sont revenus à l'association Cap Saint-Martin, qui soutient les personnes atteintes du cancer.


Inauguration de l'espace agricole par le maire d'Auxerre Guy Ferez, les président de la FDSEA et des JA de l'Yonne, accompagnés de Miss Bourgogne 2018.


L'espace agricole, incontournable !

Pour accompagner la soupe, les Jeunes Agriculteurs ont vendu 210 burgers *« made in Yonne »*. Ils ont aussi profité de l'occasion pour remettre les prix du concours photo sur le thème *« de la production à la transformation »* à la lauréate Corinne Moine. Les deuxième et troisième prix sont décernés à Frédéric Ancelin et Jean-Charles Fourdonnier. Bertille Schmit a vu juste quand au poids du cochon des JA avec une estimation 28,2 kg pour un poids réel de 28,275 kg.

ORIANNE MOUTON


La présentation d'animaux a ravi les plus petits, comme les plus grands !


Le marché des producteurs, une bonne occasion d'échanger sur ses produits, les actualités, et les conditions de production.

▸ Agenda

13/11 Des ovins sur les plateaux ?
Le mardi 13 novembre à 13h30 à Cruzy le Chatel producteurs qui ont fait le pari de ré-introduire un élevage ovin sur leur exploitation céréalière et acteurs de l'agriculture et de l'élevage du département, vous livreront les clés de la réussite de cette stratégie.

13/11 Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra le mardi 13 novembre à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

9-11/11 Course de chiens de traineaux
Une démonstration de course de chiens de traineaux est organisée au Camping de Saint-Père et dans le Vézelien, par e foyer d'éducation populaire de Saint-Père. Au départ de Saint-Père ou Vézelay, un circuit de 11 à 20 km est proposé chaque jour. Activités de cani-cross, VTT à un ou deux chiens ou kart.

17/11 Foire aux arbres
A Aillant-Sur-Tholon, place de l'église, se tiendra la foire aux arbres. Horticulteurs pépiniéristes de végétaux d'ornement, d'arbres fruitiers et d'arbustes d'ornement et fruitiers seront au rendez-vous. Un marché du terroir local se tiendra en parallèle de la foire aux arbres.

10/11 Marché aux truffes de Bourgogne
Retrouvez une vente de truffes de Bourgogne à Noyers-Sur-Serein le samedi 10 novembre à partir de 18h30. Dès 20h, une omelette géante sera proposée, avec pas moins de 1800 œufs et 6 kg de truffes. Les marchés aux truffes seront présents les dimanches 25 novembre et 23 décembre de 10h30 à 13h30.



Cuma Yonne œnologie

Filtrer et mettre en bouteille

La Cuma Yonne œnologie propose à ses adhérents, généralement des petits domaines, du matériel de filtration et de mise en bouteille adapté et récent.



Patrice Eynard, salarié de la Cuma, Denis Gabrielle, président, et des administrateurs, pendant une démonstration de filtration au domaine Edmond Chalmeau et fils à Chitry.

Dès 1985, le besoin d'investir en commun dans des machines pour filtrer le vin et mettre en bouteille s'est fait ressentir par des viticulteurs. La Cuma Yonne œnologie est née. Aux débuts de l'aventure, le matériel passait de domaine en domaine. La complexité et la spécificité des machines, surtout du filtre, ont conduit les administrateurs de la Cuma à embaucher un salarié au début des années quatre-vingt-dix. Ainsi, le matériel est transporté et géré par une personne qui le maîtrise entièrement. C'est aujourd'hui Patrice Eynard, œnologue ayant travaillé dans le négoce de vin, qui est en charge de la gestion complète des machines et du planning, jusqu'à son départ en retraite prévu dans un an. De mars jusqu'aux vendanges, le salarié gère les multiples demandes de façon à satisfaire tout le monde. Les 6 mois restants, des filtrations et mises en bouteilles plus ponctuelles se font. *«Je m'adapte, et surtout je planifie à l'avance, comme ça, c'est plus facile pour tout le monde»*. Patrice amène le matériel et s'occupe de le faire fonctionner correctement, mais l'adhérent reste maître de son vin et des décisions, comme le type de filtration. Il est responsable de l'opération qui se déroule dans son domaine, et se doit d'avoir réalisé les préparations nécessaires. Pour la mise en bouteille notamment, une équipe de trois personnes doit être réunie par le viticulteur pour le bon déroulement du chantier.

Des chantiers rentables et efficaces

Quant au coût, il revient à 70 €/heure pour l'utilisation de chacune des deux machines. À cela s'ajoute l'adhésion à la Cuma et le forfait déplacement de 40 €, indépendant du nombre de kilomètres parcourus. Tout le département peut donc profiter de ce service, d'autant plus que les véhicules sont adaptés aux rues étroites des petits villages. La machine de filtration de 4,5 m² de surface filtrante réalise 40 à 45 hl à l'heure. Elle filtre entre 10 000 et 14 000 hL de vin, en année normale. L'embouteilleuse, quant à elle, a une cadence de 1 700 bouteilles à l'heure, temps de préparation compris. La Cuma comptabilise 1 à 1,3 millions de cols en année classique. La Cuma aux deux machines et deux camionnettes de transport compte aujourd'hui 90 adhérents, principalement des petits domaines pour lesquels l'achat de matériel efficace serait peu rentable. Denis Gabrielle, le président de la Cuma est convaincu par l'utilité du système : *« J'ai un petit domaine de 9 ha et je fais trois mises en bouteille dans l'année, ce ne serait pas rentable d'avoir sa machine et de la remplacer régulièrement vers un modèle plus récent et efficace… Avec la Cuma, on a accès à des machines à la pointe, et on décide ensemble, au sein du bureau, des modèles qui nous intéressent. On soumet les idées en assemblée générale à tous les adhérents pour que la machine corresponde au mieux à chacun »*. Les adhérents ont d'ailleurs fait émerger le besoin d'une rinceuse à bouteille, projet en cours de réflexion pour cette Cuma… qui commence à avoir de la bouteille !



La machine à embouteiller a une cadence de 1 700 bouteilles à l'heure, préparation comprise.

Orianne Mouton

Pour toute information :
Denis Gabrielle - 06 86 40 28 50

Concours général agricole

Remise des diplômes aux producteurs médaillés

Les producteurs médaillés au concours général agricole se sont vus remettre leurs diplômes aux celliers du département à Auxerre. Outre les nombreux vins récompensés, d'autres produits et des animaux ont reçu le précieux sésame.


Les producteurs lauréats du concours général agricole ont été félicités le 5 novembre à Auxerre

« Depuis 1870, chaque année, des représentants des différentes productions agricoles se réunissent pour distinguer les meilleurs produits français. Ce concours agricole permet de mettre en valeur cette ruralité et les bons produits issus de nos campagnes, à l'heure ou elles se retrouvent souvent opposées aux villes. L'Yonne s'est distinguée cette année encore, puisque le département a comptabilisé 54 médailles en vins, 6 médailles pour les autres produits, et 20 médailles pour les animaux ». Les producteurs lauréats ont reçu leurs diplômes mardi dernier des mains du préfet, de Noëlle Rauscent, sénatrice de l'Yonne et des présidents de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental Etienne Henriot et Patrick Gendraud. *« On met à l'honneur les producteurs récompensés et qui portent haut les couleurs et la qualité des productions du département »* s'est exprimé Etienne Henriot. *« Le vin, la viande, le fromage, etc. c'est vous qui participez au rayonnement et à l'attractivité du département, qui mérite d'être connu. C'est une reconnaissance que nous vous devons pour votre contribution* à ce rayonnement. *Vous êtes la fierté de l'Yonne ! »* a rajouté Patrick Gendraud, en exprimant en même temps son soutien au monde agricole, soumis aux difficultés récurrentes liées aux aléas climatiques. Le préfet Patrice Latron a lui aussi exprimé son soutien et a salué le courage des éleveurs en difficulté, particulièrement touchés par la sécheresse.

Parmi les produits distingués se trouvent beaucoup de vins. Mais les autres produits sont aussi représentés : du fromage, de la bière et de la viande. Les éleveurs dont les animaux ont été médaillés à Paris ont aussi été félicités : deux élevages bovins charolais, un élevage de chevaux Trait Auxois, un élevage ovin de race Berrichon du Cher et un élevage de brebis Suffolk. À peine félicités, il va bientôt être temps pour les producteurs de se préparer pour le concours 2019 !

Orianne Mouton

Communication positive

Expliquer son quotidien d'agriculteur... avec le sourire !

La communication positive, ou comment parler simplement de son métier pour expliquer et défendre la qualité de l'agriculture française.

Brice Veaulin est un céréalier de Rogny-Les-Sept-Écluses avec un compte twitter bien actif. Installé en 2009, il cultive 180 ha, dont 20 en agriculture biologique, avec un parcellaire comprenant maïs, blé, orge, colza, tournesol pois et prairies. En 2016, il travaille en parallèle pour une start-up, où la présence sur les réseaux sociaux est primordiale pour faire connaître et développer les activités de l'entreprise. Il s'est alors pris au jeu de la communication et parle de son métier au travers de twitter.

France agri twittos

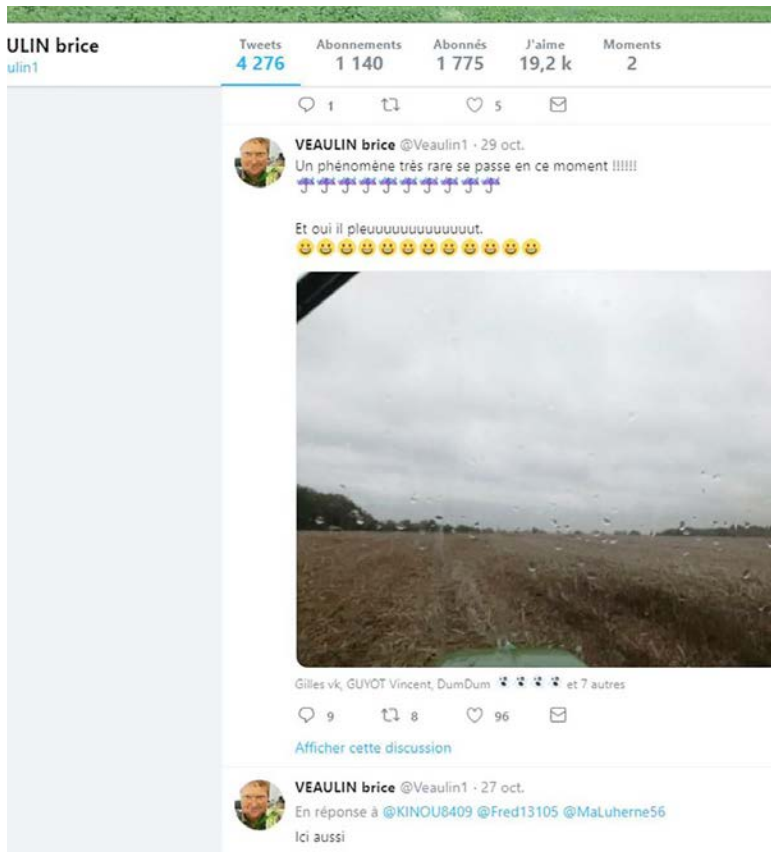
En 2017, à la fin de son expérience au sein de la start-up, il fait donc partie des 40 à 50 membres fondateurs de l'association France agri twittos. Elle regroupe des agriculteurs actifs sur le réseau social Twitter, mais aussi des *«para-agricoles»* : techniciens, centre de gestion, journalistes, etc.

L'association dont l'objectif est d'expliquer l'agriculture à tous est asyndicale, apolitique et ne porte pas de message orienté, *«juste le sourire !»* ajoute le jeune agriculteur. *«On a peur du grand public dans les fermes aujourd'hui, on a trop laissé les autres parler pour nous… À travers les réseaux sociaux, nous voulons porter toutes les bonnes choses de l'agriculture, et expliquer aux gens qu'on fait les choses bien. Par exemple, expliquer pourquoi on traite la nuit, que ce n'est pas pour se cacher, ou encore pourquoi on choisit telle ou telle variété. On ne déstructure pas ce qui existe mais on explique les choses simples de notre quotidien de paysan. Les organisations contre l'agriculture sont bien préparées, il faut défendre nos modes de production. On a aussi une banque d'images à disposition de tous, pour que les journalistes arrêtent d'illustrer leurs articles avec des photos qui n'ont rien à voir avec nos systèmes français»*.

Un moyen de communication puissant

@Veaulin1, le compte twitter de Brice, regroupe 1 782 abonnés. L'agriculteur passe de 2 à 3 heures par jour sur le réseau social, à coup de 5 minutes par-ci, 30 minutes par là, pour répondre aux tweets, suivre l'actualité, réagir ou poster. *«Je publie principalement des choses du quotidien, ma problématique du jour, mes questions, une jolie photo, ce qui me passe par la tête en somme»*.

Concernant la virulence de certains à l'égard des agriculteurs, Brice n'en tient pas vraiment compte *«il ne faut pas tout prendre pour soi. Je ne me lance pas sur les sujets polémiques comme ça, je n'ai pas d'attaques. De toute façon, il ne faut pas avoir peur de ce qu'on fait, tout est déjà contrôlé !»*



Brice Veaulin publie régulièrement sur son quotidien via twitter. Ici un tweet sur le retour de la pluie a généré 6 500 vues, 96 «j'aime» et 426 clics.

Pour Brice, Twitter est plus qu'un moyen de parler de son métier, c'est une vraie source d'échanges. *«Les membres ont de 20 à 70 ans, et viennent de tous les secteurs de production. On peut échanger avec des agriculteurs qui ont les mêmes problèmes que nous mais dans des coins de France différents et trouver des solutions ensemble ! Je travaille beaucoup avec mes voisins, mais il y a des choses qu'on n'évoque pas forcément… Là on peut parler de tout avec tout le monde. Ça nous permet d'avoir des conseils en direct, d'agriculteurs ou autres professionnels. Quand j'ai un problème ou une question maintenant je passe par twitter, je contacte même les entreprises techniques ou commerciales en message privé, j'ai une réponse plus vite qu'avec le téléphone ! C'est un média ultra-puissant, avec les hashtags, on peut échanger partout et même avoir une portée internationale»*.

Cette communauté virtuelle des agriculteurs-twittos se regroupe parfois autour d'un verre, *«en vrai»* dans les différents salons agricoles.

Orianne Mouton

FDSEA 89

Pour que le consommateur remette les pieds sur terre

Bébés malformés, glyphosate cancérigène, lait infantile contaminé… et pourtant, 85 % des Français apprécient les agriculteurs car ils ne les jugent pas responsables de ces faits.

Les contre-feux à ces actualités, que certains voudraient assassines pour le monde paysan, sont allumés sous la forme de communication positive par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA de l'Yonne.
D'âneries en «conneries», de nouvelles anxiogènes en reportages partisans, les polémistes abreuvent d'informations biaisées, farfelues, de faits manipulés, un grand public qui y perd son latin. Pour une élite déracinée, née la bouche pleine, maîtrisant avec art information et désinformation, il est facile de manipuler l'opinion publique en vue d'un retour à une agriculture romantique, vivrière, celle d'une France sujette à la famine.
La porte est ouverte au pire, celui qui salit les femmes et les hommes qui nourrissent. L'angle choisi par les détracteurs est de répandre la peur.

Un besoin de communication et de transparence

Contre les nouvelles anxiogènes, il faut de la transparence, montrer que l'agriculture française fait bien, bon et salutaire. En effet, la manipulation des faits passée, les peurs s'apaisent et les Français remettent les pieds sur terre. C'est pourquoi JA et FDSEA sont engagés à l'ouverture des portes de l'agriculture icaunaise.

La fête de l'agriculture des JA à Athie a accueilli plus de 3 000 visiteurs, plusieurs dizaines de milliers à la Saint-Martin, sur la ville d'Auxerre. Les caves et fermes ouvertes, ainsi que la promenade gourmande, permettent au grand public de redécouvrir les lieux de production. Et au final, la vente directe à la ferme ou sur les marchés, le Drive fermier, ou les marchés des Terres de France à Paris sont autant de lieux de rencontres.

Les Français aiment les agriculteurs, leur tendre la main est le meilleur moyen de couper court aux polémiques montées de toutes pièces.

Guillaume Goux et Gilles Robillard,
Secrétaires généraux des JA et de la FDSEA de l'Yonne

► Formations

Formations proposées par Bio Bourgogne

Fonctionnement du sol et itinéraire cultural en viticulture
De 9h à 17h30, le 13/11 à la Maison du Vignoble à Beaune (21) ou le 14/11 dans Locaux de Bio Bourgogne à Auxerre (89). Fonctionnement du sol et pratiques optimisant le fonctionnement du sol. Observation de profil et mise en œuvre de tests d'évaluation du sol. Intervenant : Dominique Massenot. Renseignements et inscription : Diane Guilhem - diane.guilhem@biobourgogne.org 06 71 63 29 73

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Réussir la transmission de mon exploitation
Les 13, 15 et 20 novembre 2018 à Auxerre. Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16.

De l'idée au projet
Les 16, 26 et 30 novembre 2018 à Auxerre
Cette formation s'adresse aux porteurs de projet pour une installation agricole dans l'Yonne. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94.

Facebook perfectionnement
Le 20 novembre 2018 en salle au lycée de La Brosse. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33.

Gagner en immunité pour réduire les problèmes sanitaire en élevage bovin
Le 20 novembre 2018 à Avallon. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41.

Développer mes capacités de communication pour… mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues…
Les 22 novembre et 13 décembre 2018 à Auxerre. Intervenant = coach en communication. Contact: Françoise Duzer, 03 86 94 82 93.

Piloter mon entreprise sur mes premières années d'installation.
Cette formation s'adresse aux jeunes agriculteurs récemment installés afin de regarder les chiffres de l'exploitation et d'analyser les marges de progrès, en échangeant avec d'autres. Le 23 novembre 2018 à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

Pépinières viticoles

L'origine France, marqueur de qualités

Le 25 octobre à Beaune, la Fédération française de la pépinière viticole (FFPV) a lancé sa marque collective "origine France" lors de son congrès national. Qualité sanitaire, traçabilité, transparence avec les vignerons sont ses principaux atouts. Ne pouvant pas la dévoiler dans son intégralité – nom, logo… – en l'attente du dépôt de marque définitif, les pépiniéristes ont affiché des objectifs ambitieux, notamment pour se démarquer par rapport à la concurrence étrangère. La France est repassée leader mondial sur les marchés mais reste talonnée par l'Italie.



De gauche à droite : David Amblevert, président FFPV, Sophie Fonquernie vice-présidente région Bourgogne Franche-Comté, Jean-Pierre Van Ruyskensvelde, directeur général IFV, Christine Avelin, directrice générale FranceAgriMer, Pierre-Marie Guillaume, président de la fédération Centre-Est.

Le congrès de Beaune *« s'inscrit pleinement »* dans la volonté de la FFPV de rendre toujours plus compétitive la pépinière viticole en France, associant une *« professionnalisation »* du métier et une *« boîte à outils »* toujours plus étoffées pour ses adhérents, expliquait David Amblevert, président. Après plusieurs plans (5 millions d'euros avec les Régions les cinq dernières années) sur des aides à la modernisation (matériels…) ou pour diminuer la pénibilité du métier, le dernier exemple en date sera la mise à disposition d'une marque collective "Origine France". En attendant la validation du dépôt de marque à l'Inpi (propriété intellectuelle), certainement pour janvier 2019, l'association qui va gérer cette marque a fait une présentation détaillée aux congressistes, à commencer par ses élus, dont les neuf présidents des fédérations régionales. Pour le Centre-Est, il s'agit donc de Pierre-Marie Guillaume.

Une marque avec les vignerons

Première particularité, et pas des moindres, quatre viticulteurs siégeront également au conseil d'administration de l'association pour une totale *« transparence »*. *« C'est important aussi de connaître leurs avis »*, insistait le président de l'association, Giovanni Varelli, pépiniériste dans le Vaucluse. De fait, le cahier des charges n'est pas figé dans le marbre. L'idée étant de s'adapter au fil du temps aux besoins des clients, des pépiniéristes… mais aussi en fonction de la concurrence étrangère qui progresse (lire encadré). Son *« modèle »* se veut donc *« évolutif »*. L'association se veut aussi légère, agile et indépendante pour ne pas *« mélanger les genres »* avec le rôle syndical de la FFPV.

« Plus il y aura d'adhérents utilisant cette marque collective, plus les tarifs seront à la baisse », détaillait Giovanni Varelli, en présentant les premiers montants d'adhésion (mono-activité, double et triple ; pépiniériste-producteur-négoce). Histoire de motiver les producteurs de porte-greffe et ceux faisant moins de 100 000 greffons par an. L'association se veut *« autosuffisante »* et ne demande pas de subventions publiques, même si elle a obtenu l'appui de FranceAgriMer et du CNIV (interprofessions viticoles) pour monter ce projet.

D'ores et déjà, les principaux pépiniéristes français se sont engagés dans la démarche (minimum 30 % de leurs ventes sous certification) pour assurer le premier *« budget »*, pour réaliser une promotion nationale et internationale. L'objectif est d'enregistrer au moins 240 adhésions – acceptées après vote du conseil d'administration – dès 2019.

Des plants français "d'excellence"

Pour certifier l'origine et le respect du cahier des charges, l'association fera appel au cabinet indépendant, Véritas pour les contrôles (vignes et ateliers). La marque repose sur deux grands piliers : des porte-greffe et des greffons produits en France et issus de la sélection française. *« On veut aller vers des plants de vigne d'excellence, avéré par des procédés techniques sans faille et contrôlés »*, redisait Pierre-Marie Guillaume. Notamment, la prospection sanitaire pour éviter la propagation de maladies, toujours plus *« menaçantes »* et nombreuses (flavescence dorée, Xylella…).

Siégeant eux aussi au conseil d'administration de la marque collective, les sélectionneurs français espèrent ainsi se renforcer indirectement. *« Avec 180 conservatoires et plus de 20 000 clones, nous voulons préserver et développer cette extraordinaire biodiversité »*, encourageait Jean-Pierre Van Ruyskensvelde, directeur général de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV). *« La marque va servir l'ensemble des partenaires : IVF et chambres d'agriculture »*, précisait encore Bernard Artigue, vice-président de l'APCA et vigneron bordelais. *« La qualité de notre matériel végétal en France est un atout. Dans le cahier des charges de la marque, le matériel végétal ne sera issu que de matériel de sélection française. Nous avons confiance dans la sélection clonale et on connaît le sérieux de la création variétale en France »*, rappelait Marie-Catherine Dufour, directrice régionale de l'IFV d'Aquitaine. Un plus donc pour la marque Entav-Inra.

Valoriser dès 2019-2020

Si des plants en pot sous marque doivent être disponibles dès 2019, *« le gros des volumes »* livrés chez les vignerons devrait plus probablement commencer à être planté en 2020. En 2019, une campagne de communication (site web, réseaux sociaux, film, flyers, goodies…) va *« faire rayonner la marque »* auprès de la viticulture pour faire valoir ses atouts. *« Les viticulteurs vont être surpris de savoir tout ce qu'on fait déjà. Avec la marque, nous allons au-delà des exigences réglementaires et sanitaires »*, se réjouissait, David Amblevert, pour l'image et l'attractivité du métier (lire aussi encadré).

Ce matériel végétal devrait être *« valorisé 3 à 5 % en plus du prix du plant. Mais c'est à chaque pépiniériste de faire en fonction de soi, sa clientèle et du collectif »*, conseillait et concluait Giovanni Varelli. Un autre *« gros chantier »* est déjà lancé, celui de l'environnement pour valoriser ce qui reste actuellement des *« déchets »* souvent brûlés (combustible pour les hauts fourneaux, ensilage, agents de biocontrôles grâce aux tanins contenus dans les bois…).

CÉDRIC MICHELIN

TO/DE "limite" l'attractivité du métier à 115 % du Smic

Le président de la FFPV, David Amblevert a fait de la compétitivité de la pépinière française son cheval de bataille lors de cette mandature. Reconnaissant l'aide de la FNSEA à ses côtés pour revenir sur la fin de l'exonération des taxes sur les travailleurs occasionnels (TO/DE) initialement envisagée par le Gouvernement, Pierre-Denis Tourette, le secrétaire général de la FFPV, rappelait les enjeux économiques derrière pour la filière : *« plus de la moitié de nos coûts est de la main-d'œuvre, sachant qu'on achète des porte-greffe (7-8 centimes €) et des greffes (10 centimes €) qui eux-mêmes font appel à de la main-d'œuvre pour produire en France »*. Les députés, avec l'avis favorable du Gouvernement, ont voté un sous-amendement au PLFSS 2019, pour une exonération de taxe jusqu'à 1,15 Smic. Un pépiniériste dans la salle des congrès à Beaune ne s'en satisfaisait qu'à moitié. *« 115 % du Smic, cela revient à limiter les salaires et cela enlève une partie de l'attractivité du métier »*. Une raison de plus de miser sur la valorisation d'une marque France et de compter encore et toujours sur le service et la proximité avec les vignerons dans les régions.

La France reprend sa place de leader mondial

« C'est confirmé cette année, la France reprend sa place de leader mondial » avec 232 millions de plants mis en œuvre, chiffre stable (-1 % par rapport à 2017), mais avec une Italie en repli qui avait connu le boom du Prosecco (avec l'aperitivo Spritz). Reste qu'en huit ans, la production de plants a augmenté de 23 % en France. Par rapport à 2017, la France connaît une forte diminution des plants en pot (-19 %) mais une augmentation de plants reportés (+9 %). En 2018, la filière française de la pépinière viticole compte 968 professionnels inscrits au contrôle des bois et plants de vigne (contre 960 en 2017), dont 562 producteurs de plants (contre 523 en 2017, en hausse de 7 %).

Le parc de vignes-mères est lui en légère croissance (3,764 ha inscrites en 2018 ; +1,4 % par rapport à 2017) avec 95 % des surfaces produisant du matériel certifié. Les vignes-mères inscrites au compte des professionnels sont principalement localisées en Paca, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine.

La France se distingue par un renouvellement du matériel végétal important. Côté vignes-mères de porte-greffe (2,259 ha), 55 % des surfaces plantées ont moins de 16 ans. Côté vignes-mère de greffons (1,504 ha), 60 % des surfaces plantées ont moins de 16 ans et 29 % ont entre 15 et 25 ans.

Vice-président de la FFPV et en charge du dossier Exportation, Miguel Mercier se félicitait de voir la filière française *« réussir et progresser »* à l'export, Europe et pays tiers, notamment en Russie et Argentine ou plus récemment en Ouzbékistan et peut-être demain au Japon ou au Maroc. Pas d'excès de confiance néanmoins, *« on est loin de 2005 et nos 50 millions d'euros»* de chiffre d'affaires puisque 2018 avoisinera 20 M€. *« Un très bon chiffre qui devrait être battu en 2019 »*. La FFPV compte s'appuyer sur la marque France pour continuer de progresser.

Dans le même temps, les importations de plants et de boutures (en volume et en valeur) sont eux aussi par contre en hausse. En 2017, la France a importé 312 t de boutures. *« Nous notons un quasi-doublement des importations de boutures en volume et en valeur en deux ans. La France importe principalement ses boutures d'Espagne, d'Italie et de Slovénie »*, avait remarqué Léonor Hugot de FranceAgrimer.

Concours interrégional limousin

Un très beau concours hors berceau !

Le concours interrégional limousin s'est tenu le week-end dernier à Luzy. 180 limousins de haut niveau étaient rassemblés pour un magnifique évènement marqué par la convivialité.



Comme à Cluny il y a six ans, le classement des animaux a été confié à Alain Rivière, un juge ariégeois expérimenté qui a su parfaitement justifier ses choix, rendant ainsi le jugement à la fois pédagogique et techniquement indiscutable.

Cette année, le Serblim (syndicat des éleveurs de race bovine limousine de Saône-et-Loire et de Bourgogne) organisait le concours interrégional limousin sur ses terres. La manifestation s'est déroulée le week-end dernier à Luzy (58) en présence de 180 animaux limousins provenant de onze départements (01, 03, 13, 15, 38, 42, 43, 48, 58, 63, 71).

Comptant parmi les plus importants de la race après le national et réunissant des compétiteurs de haut niveau, le concours constituait une magnifique vitrine de la race limousine. Une vitrine mise en valeur par l'un des meilleurs juges limousins (Alain Rivière), lequel a su expliciter les standards raciaux et les orientations actuelles.

Le standard limousine

Réputée pour ses grandes facilités de vêlage et ses qualités bouchères, la sélection limousine soigne la finesse d'os, cultive l'équilibre entre la viande et les qualités maternelles, opte pour des dessus volumineux, soigne ses bassins. Tels étaient en tout cas les choix du juge devant un public nombreux et curieux pour cette race colorée. Les techniciens du Herd book limousin Tamara Benoit et Nicolas Restituto pour les sections Bourgogne, Rhône-Alpes, Paca et Auvergne veillaient sur le bon déroulement du concours.

Malgré le niveau de ce rassemblement, l'ambiance était nettement plus conviviale que dans un berceau de race. Les participants se sont montrés très respectueux de la décision du juge. Et ce concours loin du berceau a été une occasion de retrouvailles festives, notamment lors d'une soirée des éleveurs avec 150 convives dans une ambiance gourmande et dansante.

Un formidable accueil !

Au-delà de la qualité des présentations et de la bonne humeur qui régnait, les organisateurs ont bénéficié de plusieurs précieux coups de pouce, à commencer par celui de la municipalité de Luzy et de la communauté de communes.

À Luzy, le Serblim a trouvé un accueil exceptionnel, confiaient les intéressés. La grande halle flambant neuve où se tenait le concours offrait un cadre somptueux à l'évènement. Au point que certains exposants habitués des concours nationaux confiaient n'avoir jamais vu de meilleurs lieux pour un concours !

Et tous parlaient d'un accueil extraordinaire sur place. Les organisateurs rendaient hommage aussi aux bénévoles qui les ont aidés, parmi eux leur fidèle fan-club depuis l'édition de Cluny ! Mais aussi la dizaine d'éleveurs limousins qui ont aidé au montage et au démontage, sans oublier les élèves du lycée du Morvan à Château-Chinon.

MARC LABILLE

Extrait du palmarès

Cinq élevages de Saône-et-Loire présentaient des animaux à Luzy : l'EARL Limouzen (François Perrin) de Milly-Lamartine a remporté un deuxième prix avec un taureau de deux ans ; le Gaec Robin-Vannier de Chapaize a remporté un deuxième prix en génisses pleines et deux troisièmes prix en vaches pleines et vaches suitées ; l'EARL de la Ferme Neuve (Lionel Blanchard) de Burnand a remporté un quatrième prix en vaches suitées. Étaient également présents Bernard Therville de Gourdon et Guillaume Garret de Chapaize. Trois élevages de la Nièvre ont également concouru. Le Gaec de Selins de Bazolles a remporté un premier prix dans les jeunes mâles et François Breugnot de Blismes a remporté un troisième prix avec une génisse d'un an. Était présent aussi David Thoule de Diennes-Aubigny.

Le champion vient du Cantal



Larbin, le champion adulte mâle de cet interrégional, appartenant au Gaec Patient du Cantal.

Le prix de championnat adulte a été remporté par le Gaec Patient du Cantal avec un taureau âgé de trois ans et pesant 1.240 kg. Habitué des concours limousins au plus haut niveau (Paris, concours national…), le Gaec Patient participe tous les ans au concours interrégional de la race limousine où il a déjà remporté un prix de championnat en 2008 à Saugues (43) et en 2009 à Saint-Flour (15). En 2012, l'élevage cantalien avait obtenu un prix de championnat jeune à Cluny et il était au national de Châteauroux (36) en septembre dernier. Situé près de Saint-Flour, le Gaec Patient élève un troupeau de 65 limousines sur 130 hectares tout en herbe. Chaque année, l'élevage commercialise une dizaine de reproducteurs mâles et une quinzaine de génisses pour la reproduction. Dans un département pourtant connu pour une autre vache de couleur à grandes cornes, le cheptel cantalien détient 20 000 mères limousines, faisant du Cantal l'un des plus gros départements hors berceau de race. À l'issue du concours, l'éleveur cantalien prestigieusement récompensé, ne regrettait pas ses 3 h 30 de route, d'autant qu'il avouait avoir trouvé à Luzy l'un des meilleurs cadres pour un concours qu'il ait connu à ce jour !



Le Gaec Robin-Vannier de Chapaize a présenté plusieurs femelles et a remporté un deuxième prix en génisses pleines ainsi que deux troisièmes prix en vaches pleines et vaches suitées.



François Perrin de Milly-Lamartine a remporté un deuxième prix avec Maestro, un taureau de deux ans originaire de Côte-d'Or. Un animal remarqué pour son très joli carré de bassin et sa belle culotte.

Les coupes repliables sécuris

Les plateformes repliables profitent aujourd'hui des mêmes solutions techniques que les coupes rigides, avec en prime davantage de sécurité et de confort pour le chauffeur. Elles permettent même, dans certains cas, de mieux valoriser le potentiel des moissonneuses-batteuses.

Les coupes repliables se vendent essentiellement dans les zones d'élevage aux terres morcelées, principalement en Auvergne et en Bretagne. Elles intéressent aussi les agriculteurs et entrepreneurs qui, pour gagner en confort de travail, souhaitent se dispenser des opérations d'attelage et de dételage. *«Avec le petit parcellaire de notre région, les chantiers s'avéreraient vite pénibles si nous devions moissonner avec une coupe classique. Dans certains champs, nous passerions davantage de temps à accrocher et décrocher la coupe plutôt qu'à récolter»*, confie Eric Guillou, entrepreneur de travaux agricoles à Plouézec dans les Côtes-d'Armor. Cet utilisateur expérimenté de plateformes repliables intervient en zone côtière, où les champs ne mesurent parfois que 40 ares. *«Un de nos clients cultivent 45 hectares en 45 parcelles, dont certaines atteignent 3 à 6 hectares»*, illustre-t-il. Sur ses huit moissonneuses-batteuses, sept reçoivent une coupe repliable. *«L'utilisation de ces équipements renforce le confort et la sécurité sur les chantiers. D'ailleurs, les chauffeurs les apprécient particulièrement. Ils sont en effet dispensés d'accrocher et de décrocher la tête de récolte, ainsi que d'atteler et dételer le chariot de transport sur la moissonneuse, indique Eric Guillou. Même s'il est nécessaire de descendre pour poser les cardans et déployer les diviseurs sur les plateformes Claas, cette opération est moins dangereuse que de manipuler une coupe et son chariot. Le nombre d'allers et retours en cabine est aussi réduit»*. Nicolas Guillaud, inspecteur commercial chez MRA, importateur des matériels Geringhoff, renchérit en indiquant que les coupes repliables répondent aux agriculteurs ne souhaitant pas voir la machine manœuvrer sur la récolte pour atteler sa coupe. Paul Leroch, importateur français des matériels espagnols Tort, via sa société Leroch Distribution, annonce, lui, qu'il faut environ une minute pour déplier la coupe sans descendre, alors que dételer le chariot et accrocher une plateforme rigide demande parfois 15 minutes. Ainsi, avec une moissonneuse-batteuse récoltant 3,5 ha/h, c'est quasi un hectare de perdu à chaque changement de parcelle. *«En général, un utilisateur de cinq-secoueurs avec coupe repliable réalise une surface journalière supplémentaire de cinq hectares, par rapport à une plateforme fixe. L'entrepreneur peut alors décider de s'équiper de trois moissonneuses-batteuses avec coupe repliable, plutôt que d'investir dans quatre modèles à plateforme rigide. L'investissement est ainsi limité et un chauffeur est économisé»*, argumente le distributeur breton.

7,80 mètres pour la plus large

La puissance des moissonneuses-batteuses augmente sans cesse et pour exploiter pleinement leur potentiel, les coupes repliables doivent être suffisamment grandes. Aujourd'hui, la largeur maximale disponible sur le marché culmine à 7,80 mètres avec la version HV 780 sortie par l'Allemand Geringhoff pour la campagne 2018. L'Espagnol Tort le talonne avec sa coupe Pleg de 7,50 mètres d'envergure, tandis que les offres de Cressoni et Moresil s'arrêtent à 7,20 mètres. Le plus grand modèle Capello mesure 7 mètres. De son côté, Claas ne propose que deux tabliers repliables de 4,50 et 5,40 mètres et ne semble pas enclin à développer d'autres variantes. Le mode de repliage, en deux ou trois parties, distingue les constructeurs. Le principe à deux éléments fait appel à moins d'articulations. Il peut, en revanche, engendrer davantage de contraintes sur le convoyeur lors des phases de repliage et dépliage, en raison du déséquilibre des charges. Cressoni et Tort retiennent cette architecture avec superposition des deux demi-barres de coupe, mais avec des cinématiques propres. Chez Claas, les deux éléments se juxtaposent pour un transport en long augmentant le porte-à-faux avant. *«Ce procédé présente l'intérêt de ne pas obstruer la visibilité, à l'inverse du repliage par superposition»*, souligne Guillaume Feys, coordinateur des chefs produits automoteurs chez Claas. Avec les coupes en deux parties, les mécanismes d'entraînement sont généralement doublés. Chaque demi-lamier à sections est, par exemple, animé par son propre boîtier. La jonction des deux demi-barres de coupe s'effectuant au centre, juste devant le convoyeur, engendre des difficultés d'alimentation dans certaines situations. *«Mes coupes repliables en deux parties trouvent parfois leurs limites dans les récoltes non mures et dans le versé. Elles se révèlent heureusement aussi performantes que des rigides en bonnes conditions»*, remarque Eric Guillou, équipé de cinq modèles Claas C540 et de deux Tort de 6,60 mètres.

Rester dans le gabarit routier de 3,50 mètres

Le repliage en trois parties semble créer moins de contraintes sur la moissonneuse-batteuse, car les éléments latéraux se rabattent sur le module central. Ce procédé, retenu par Capello, Geringhoff et Moresil, garantit, selon les constructeurs, une meilleure alimentation, puisque les jonctions sont déportées par rapport au convoyeur. Il s'avère en revanche légèrement plus complexe en rai-



Capello
La coupe Capello Grain System Evo se compose d'un élément central et de deux latéraux qui basculent au-dessus pour le transport.


Cressoni
Les deux demi-barres de coupe Cressoni CRX se superposent pour le transport.


Moresil
Repliable en trois parties, la coupe Moresil de 6,20 mètres respecte au transport une largeur de 3,50 mètres.

MARQUE	MODÈLE	TYPE DE TABLIER	REPLIAGE	LARGEUR DE TRAVAIL (en m.)	LARGEUR AU TRANSPORT (en m.)	POIDS (en kg.)
Capello	Grain System Evo	Rigide	3 parties	4,7 - 5,3 5,9 - 6,4 - 7	3 - 3 - 3,3 3,4 - 3,7	1920 - 2150 2380 - 2480 2700
Claas	C 450 et C540	Rigide	2 parties	4,55 - 5,46	3 - 3	1980 - 2100
Cressoni	CRX	Rigide	2 parties	4,8 - 5,4 6 - 6,6 - 7,2	3,1 - 3,15 3,35 - 3,55 3,85	1650 - 1840 2030 - 2230 2450
Geringhoff	Harvest Star Harvest Star Vario	Rigide Télescopique	3 parties 3 parties	4,8 - 5,4 6 - 6,6 7,2 - 7,8 5,4 - 6 6,6 - 7,2	3,2 - 3,2 3,2 - 3,5 3,8 - 4,16 3,2 - 3,2 3,5 - 3,8	2360 - 2570 2690 - 2850 2970 - 3090 2675 - 2970 3090 - 3560
Moresil	CV - P	Rigide	3 parties	5,5 - 6,2 7,2	3,5 - 3,5 - 4	N.C.
Tort	Pleg - MT Star Harvest Star Vario	Rigide	2 parties	4 - 4.5 4,8 - 5,1 5,4 - 5,7 6 - 6,3 6,6 - 6,9 7,2 - 7,5	2,5 - 2,72 2,87 - 3,02 3,18 - 3,33 3,46 - 3,63 3,79 - 3,94 4,09 - 4,24	1900 - 1925 1950 - 2183 2200 - 2262 2350 - 2388 2480 - 2542 2620 - 2730
	Pleg-VT	Télescopique		6,6 - 6,9 7,2	3,79 - 3,94 4,09	2450 - 2600 2760

sent les chantiers


Claas

Les deux coupes repliables Claas, de 4,55 et 5,46 mètres de large, se distinguent par leur repliage longitudinale n'obstruant pas la visibilité.


Geringhoff

La plate-forme Harvest Star Vario de Geringhoff bénéficie d'un tablier télescopique sur 50 cm.


Capello

Les coupes repliables se mettent en œuvre en environ une minute. La plupart dispense le chauffeur de descendre de la cabine pour passer du mode route au travail, et inversement.


Paul Leroch

Les coupes repliables Tort intègrent quatre patins pour contrôler le suivi du sol, un à chaque extrémité et un en face de chaque roue.

son des multiples capteurs et utilise aussi davantage de mécanisme de crabotage pour transmettre le mouvement depuis la partie centrale vers les extrémités repliables. Aussi, le système de verrouillage des coupes en trois parties fait parfois appel à des vérins placés dessous. Cette configuration rehausse alors le fond et peut compliquer l'alimentation avec les céréales courtes, le soja ou encore les pois. Il est alors nécessaire d'augmenter l'agressivité des rabatteurs pour faire rentrer le produit. La petite marche s'avère également défavorable avec des cultures s'égrainant facilement, car la récolte reste devant le lamier et tombe au sol. Ce bourrelet présente en revanche l'intérêt d'arrêter les pierres et fait ainsi le bonheur d'utilisateurs dans certaines régions. Indépendante du type de repliage, la distance entre la vis d'alimentation et le convoyeur se révèle importante. Elle conditionne la qualité d'alimentation et agit directement sur les performances de la moissonneuse-batteuse. L'optimal est de retenir une vis de grand diamètre positionnée au plus près du convoyeur. Le gabarit au transport est un autre critère décisif. L'idéal est de retenir une coupe repliable respectant sur la route une largeur inférieure à 3,50 mètres. Ce critère, valable pour des plateformes mesurant jusqu'à 6,60 mètres d'envergure, dispense d'escorter la moissonneuse-batteuse avec une voiture pilote.

Le confort du tablier télescopique

Les plateformes rigides à tablier télescopique sont aujourd'hui plébiscitées par de nombreux agriculteurs et entrepreneurs, tellement elles apportent du confort de conduite et optimisent les performances des moissonneuses-batteuses. Elles permettent, par exemple, de passer rapidement du blé au colza, et inversement, sans faire appel à des prolonges. Pour rivaliser avec ces coupes, les modèles repliables doivent alors proposer les mêmes prestations, tout en limitant leur poids. Ils doivent aussi être compétitif en termes de tarifs, afin que l'acquéreur puisse envisager un retour rapide sur investissement. Pour le moment, seules deux marques proposent le tablier télescopique sur leurs coupes repliables. Les quatre modèles ainsi équipés chez l'Allemand Geringhoff mesurent de 5,40 à 7,20 mètres et leur fond s'avance de 50 cm. Ils pèsent, à largeur équivalente, de 100 à 300 kg de plus qu'une coupe repliable non télescopique. L'Espagnol Tort a sorti en 2018 trois coupes de 6 ; 6,60 et 7,20 m d'envergure. Ces variantes reçoivent un fond variable sur une course de 40 cm. Elles affichent respectivement, sur la bascule, 100, 120 et 140 kg de plus que les plateformes repliables non télescopiques de la marque. L'architecture du dispositif de suivi du sol est par ailleurs un critère important. L'efficacité dépend de la position des palpeurs, de leur nombre et de leur taille. Plus ils sont larges et bien répartis sous la plateforme de coupe, moins ils risquent de tomber simultanément dans une ornière et plus les informations transmises au système de correction seront précises.

David Laisney



Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés

CASE IH *Réglages automatisés sur les Axial-Flow 250*

Remplaçant les Axial-Flow 240, les nouvelles 250 bénéficient d'un convoyeur renforcé (rouleau avant plus résistant, nouvelles chaînes et barrettes, entraînement). Case IH propose trois modèles de convoyeurs, caractérisés principalement par leur capacité de levage : 4,5 ; 5,2 et désormais 6,1 tonnes pour les outils frontaux les plus lourds. Auparavant mécanique, le réglage de l'inclinaison de la tête de récolte (11,9 degrés de course) est hydraulique en option, piloté depuis la cabine. Du côté de la transmission, la cylindrée du moteur hydraulique progresse (145 cm3 au lieu de 125), afin que l'avancement ne soit plus un frein au débit de chantier dans les pentes fortes. L'opérateur bénéficie de deux gammes (0 à 18 km/h et 0 à 25 km/h), au sein desquelles il peut sélectionner deux vitesses depuis la cabine sans s'arrêter. Au niveau du rotor, signalons la possibilité de régler électriquement la position des cornières de transport, pour passer progressivement de 5 à 7 (et inversement) le nombre de tours réalisé par la récolte sur toute la longueur du rotor. Ce pilotage électrique constitue un des réglages exploités par le système d'automatisation des réglages AFS Harvest Command, proposé en option pour un tarif de 17 000 euros. Cet automatisme s'appuie sur 16 capteurs, dont une nouvelle caméra au niveau de l'élévateur à grain, analysant dans les spectres visibles (ultraviolet et infrarouge), la propreté (ôtons, verts) et le taux de casse du grain. Il interagit avec sept paramètres pour optimiser les réglages selon trois priorités : le débit de chantier, la meilleure qualité de grain et le taux de perte en sortie. Le chauffeur peut sélectionner quatre stratégies différentes : débit constant, charge maximale ou encore propreté et intégrité du grain.


L.Vimond

Ajoutons que ces nouvelles Axial-Flow bénéficient désormais d'une pré-grille réglable depuis la cabine, ainsi que de quatre capteurs de pression au niveau des grilles qui pilotent les vents et l'ouverture des grilles. Un automatisme utile lorsque la moissonneuse-batteuse évolue dans des fortes pentes, mais aussi lorsque le flux de matière baisse (arrêt soudain dans la parcelle, bout de champ) : les vents baissent et les grilles se ferment pour éviter les pertes.

CLAAS *Version Montana et écran tactile pour la Tucano*

La nouvelle génération de moissonneuses-batteuses Tucano se décline désormais en 14 modèles avec l'arrivée de la 580 au sommet de la gamme et de cinq modèles Montana à compensation de dévers (430, 450, 560, 570 et 580). L'ensemble de ces machines sont motorisées par des blocs Mercedes conformes à la norme antipollution Stage V et disposant de la gestion électronique Dynamic Power ajustant la puissance en fonction de la charge. Le régime moteur peut être abaissé à 1 900 tr/min au battage. À noter, la nouvelle Tucano 580 reprend les mêmes caractéristiques que la 570, à l'exception de la puissance qui progresse de 27 ch pour mieux faire face aux gros volumes de paille.

Principale nouveauté, la Tucano accueille un nouvel accoudoir multifonction qui lui est propre, intégrant le levier CMotion et le terminal tactile Cebis Touch apparu l'an dernier sur les Lexion. Implanté sur un support coulissant, ce dernier offre une navigation intuitive, complétée par une rangée de boutons sur le côté de l'accoudoir pour un accès direct aux fonctions principales de la machine.
Issus des Lexion, plusieurs automatismes font leur apparition sur la Tucano. L'Auto Crop Flow contrôle le flux de récolte afin d'agir sur l'avancement de la machine pour éviter une surcharge, voire un bourrage. L'Auto Slope ajuste les vents et l'ouverture des grilles en fonction du dévers. Claas facilite l'entretien de la Tucano en intégrant de nouveaux espaces de rangement pour les outils et pièces de rechange. Un aspirateur de poussière sur le convoyeur enrichit le catalogue des options.

Enfin, les modèles Montana utilisent le même dispositif que celui des Lexion pour compenser des dévers jusqu'à 16, voire 18 % sur les Tucano 430 et 560. Ces machines reçoivent une interface de convoyeur et une transmission 4RM spécifiques. Cette dernière délivre une capacité de traction nettement supérieure, avec notamment un blocage du différentiel de l'essieu avant activable depuis l'accoudoir.



M. Portier

Modèle : Tucano 320, 420, 430/340, 440, 450/560, 570, 580

Type : 5 secoueurs/6 secoueurs/hybride

Puissance : 245, 245, 286/286, 286, 313/354, 354, 381 ch

Trémie : 6 500 ou 7500, 7 500, 8 000 ou 9 000/8 000, 9 000, 10 000/9 000, 10 000 ou 11 000, 10 000 ou 11 000 l



*Les***nouveautés** • *Les***nouveautés** • *Les***nouveautés** • *Les***nouveautés** • *Les***nouveautés** • *Les***nouveautés**

DEUTZ-FAHR *Confort et productivité accrus pour la moiss'batt' C9300*

La nouvelle gamme C9300 se compose de quatre modèles : deux modèles à cinq secoueurs de 340 chevaux et deux à six secoueurs de 395 chevaux. Ces machines se distinguent notamment de leurs prédécesseurs C9000 par un nouveau poste de conduite CommanderCab VI, intégrant un nouveau siège extra-large et un accoudoir multifonction reprenant l'univers des cabines MaxiVision des tracteurs de la marque. Toutes les informations apparaissent sur le terminal iMonitor de 9 pouces, complété d'un second terminal iMonitor de 12 pouces pour l'agriculture de précision Agrosky. Ce dernier permet de visualiser jusqu'à trois caméras. Gagnant en insonorisation, la cabine offre de nombreux espaces de rangement et une glacière amovible.
La transmission hydrostatique à quatre vitesses est dorénavant pilotée électroniquement. Par ailleurs, le flux de paille a été optimisé pour une vitesse de déchargement augmentée de 30%. Au passage, la surface de nettoyage est revue à la hausse, atteignant 7,46 m² sur les modèles cinq secoueurs et 8,9 m² sur les six secoueurs. Le nouvel éparpilleur du broyeur permet d'ajuster la largeur de répartition en fonction de la tête de récolte.
La trémie gagne 1 000 litres pour atteindre 10 700 litres. Pouvant mesurer jusqu'à 6 m de long, la vis de vidange, couplée à deux nouvelles vis d'alimentation, débite désormais 120 litres à la minute.



Deutz-Fahr

FANTINI *Des coupes qui ne mettent pas la pression*

Les coupes flexibles Flexi Bouchard, distribuées par Bouchard Distribution, se distinguent par leur faible pression au sol, de seulement 200 kg sous les palpeurs. Il est possible de les rigidifier pour récolter les céréales à l'aide d'un système à boulons. Elles s'adaptent à toutes les marques de moissonneuses-batteuses.
Largeur de travail : 5,40 à 9 m


G.Coisel

GERINGHOFF *La gamme Harvest Star frôle les 8 mètres*



L.Vimond

Le constructeur allemand continue d'enrichir son offre de coupes repliables Harvest Star. Proposée jusque-là en largeurs maximale de 7,20 mètres, elle est dorénavant aussi proposée en 7,80 mètres. D'un poids de 3 090 kg, elle se replie à 4,16 m au transport.

JOHN DEERE *Des évolutions pour toutes les gammes*



John Deere

L'ensemble de la gamme de moissonneuses-batteuses reçoit des améliorations pour la campagne 2019. Les modèles d'entrée de gammes W330 et W440, toujours issues d'un partenariat avec Sampo Rosenlew, adoptent une nouvelle cabine plus spacieuse accueillant un nouvelle accoudoir multifonction doté d'un écran tactile. Ce dernier donne accès à l'automatisme ACA qui, après sélection d'une culture, gère les réglages du batteur, du contre-batteur, des vents du caisson… Le débit de la vis de vidange passe à 75 l/s.

Sur les séries W et T, le contre-batteur bénéficie d'une section avant plus rapide à changer pour passer d'une culture à l'autre. La série T profite également d'une nouvelle grille de séparation. Ces deux séries profitent en option d'un éclairage à leds.

Pour la série S700, l'appli MyOperations permet de consulter et modifier à distance depuis un PC, une tablette ou un smartphone les réglages de la machine. Une confirmation sur le terminal en cabine demeure toutefois nécessaire. Une nouvelle gamme de chenilles destinées aux séries T et S fait son apparition. Plus longues, elles affichent une plus grande surface d'empreinte. Disponibles en trois largeurs (609, 762 et 914 mm), elles autorisent une vitesse de 40 km/h avec un confort accru, grâce à leur châssis à cinq points d'articulation.

La nouvelle conception à 5 plis et le profil des crampons améliorent la durée de vie de la bande de roulement. Enfin, John Deere étoffe sa gamme de barres de coupe à tapis avec le modèle flexible 700FD Flex Draper, qui offre une amplitude verticale de 19 cm pour une coupe à ras du sol, contrôlée par quatre capteurs de hauteur. Cette barre de coupe profite également d'aménagements pour être plus performante dans le colza.



Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés

NEW HOLLAND *Gamme élargie et nouveaux automatismes sur les CR*

La gamme de moissonneuses-batteuses à double rotor axial CR Revelation s'agrandit par le bas avec la CR 7.80. Dotée de rotors de petit diamètre (432 mm), cette machine dispose, comme la CR 7.90, d'un moteur Cursor 9, d'un réservoir à carburant de 750 l et d'une vis de vidange débitant 126 l/min. En revanche, elle s'en distingue par un caisson de nettoyage à simple retour, par une trémie de plus petite capacité (9 500 l contre 11 500 l) et par une puissance réduite (374 ch nominal, 415 ch maxi). Ces deux machines inaugurent une nouvelle génération de moteurs répondant à la norme Stage V, sans l'emploi d'EGR ou de FAP actif. Au passage, la CR 7.90 gagne une dizaine de chevaux, avec une puissance nominale de 419 ch (460 ch maxi).

Par ailleurs, toutes les CR Revelation peuvent désormais bénéficier des nouveaux automatismes IntelliCruise II et IntelliSense. La deuxième génération de système de gestion de l'alimentation IntelliCruise voit ses fonctionnalités accrues, pouvant privilégier trois stratégies : rendement maximum, rendement fixe et pertes limitées.

Récompensé au dernier salon Agritechnica, le système d'automatisation Intellisense des CR Revelation permet d'optimiser les réglages de la moissonneuse-batteuse et d'accroître les performances, de réduire les pertes et d'obtenir une meilleure qualité du grain. Activable depuis un bouton en cabine, ce système s'appuie sur de nombreux capteurs, dont la caméra d'analyse de la qualité du grain Grain Cam ou encore quatre nouveaux capteurs qui vont mesurer les différences de pression entre les grilles supérieures et inférieures, pour anticiper les pertes de grain. Ces capteurs pilotent l'ouverture et la fermeture des grilles.

Le système Intellisense intervient sur différents réglages comme l'inclinaison des couvercles des rotors, la vitesse des vents, l'ouverture des grilles ou encore la vitesse des rotors.
Ajoutons que ces CR Revelation adoptent une nouvelle transmission à deux gammes et deux vitesses, ces dernières se passant en roulant. La pompe hydrostatique gagne en capacité, tandis que le blocage du différentiel devient électrohydraulique de série.



New Holland

TORT *Trois coupes repliables à tablier télescopiques*


Leroch Distribution

Le constructeur espagnol Tort, représenté en France par la société Leroch Distribution, propose désormais trois coupes repliables à tablier télescopique. Ces équipements, mesurant 6 ; 6,60 et 7,20 m d'envergure, s'allongent sur une course de 400 mm pour passer du blé au colza, par exemple. Ils présentent de base une distance de 650 mm entre la vis d'alimentation et le lamier à sections, portée à 1 050 mm en position pleinement déployée. Comme les autres modèles Tort, les coupes en deux parties se replient en portefeuille en respectant une hauteur de 2,20 m, pour ne pas trop entraver la visibilité. Chaque demi-plateforme possède son propre mécanisme d'entraînement et reçoit un boîtier Schumacher pour l'animation de la barre de coupe.

Le passage du mode travail au mode route, et inversement, s'opère sans descendre de la cabine. Les coupes repliables à tablier télescopiques accèdent aussi à une vis d'alimentation de 660 mm de diamètre munie de doigts escamotables sur toute sa largeur. Elles profitent également de quatre larges patins pour le suivi du sol : un à chaque extrémité et un devant chaque roue. Leur fond en inox est protégé par des sabots, réglables selon cinq positions, permettant de travailler en mode pression au sol.

Ces têtes de récolte sont compatibles avec les moissonneuses-batteuses pourvues de système de correction de dévers et d'un dispositif pour récolter en côteaux. Elles s'équipent au choix de diviseurs courts ou longs et se complètent d'un kit de plateaux pour le tournesol.





CLAAS *Une coupe à tapis très flexible*

Destinées aux moissonneuses-batteuses Lexion, les barres de coupes Convio et Convio Flex se distinguent par leurs deux tapis latéraux convergeant vers un tapis central, alimentant le convoyeur assisté par un rouleau à doigts escamotables.

Conçues pour fluidifier l'alimentation des grosses machines, elles disposent de tapis très faiblement inclinés pour limiter les pertes et de nouveaux rabatteurs à doigts en plastique et entraînement hydraulique, assurant un travail près du sol et limitant l'enroulement de matière.

Doté d'un tablier fixe, le modèle Convio se destine principalement aux céréales et au colza, grâce à un kit comprenant des scies et des vis d'alimentation de 425 mm de diamètre positionnées au-dessus des tapis.

Plus polyvalente, la Convio Flex se dote d'un tablier flexible apprécié notamment pour les cultures basses comme le soja, le pois et dans les céréales versées. Le débattement de 22,5 cm du tablier est assuré par plusieurs vérins qui relient le tablier au châssis.

Le pilotage des Convio s'effectue intégralement en cabine, assisté de certains automatismes comme la régulation automatique de la vitesse des rabatteurs en fonction de la charge ou de celle des tapis en fonction de la vitesse d'avancement.

Par un seul bouton, le chauffeur inverse le mouvement des tapis latéraux ou celui de rabatteurs, du tapis central et du convoyeur.

Spécifique à la Convio Flex, le système Auto Contour fonctionne selon quatre modes : céréales avec tablier rigide, céréales versées permettant de commuter du flexible au rigide, toujours flexible avec degré de flexibilité réglable en ajustant la pression des vérins, et enfin, Auto Contour Flex qui ajuste en plus, la hauteur du convoyeur, lorsque le débattement de la coupe n'est pas suffisant.

Largeur : 10,80 et 12,30 m



M. Portier

CAMSO *Des chenilles qui roulent vite*

Les chenilles de moissonneuse-batteuse adoptent un nouveau boîtier d'entraînement intégré qui permet d'atteindre des vitesses sur route très proches de celles des modèles à roues.

Un tel équipement autorise des déplacements jusqu'à 37 km/h, selon les modèles. Il est désormais disponible chez plusieurs marques : sur les machines à secoueurs d'Agco (Fendt, Massey Ferguson et Laverda), les Axial-Flow 140 et 240 de Case IH, les Tucano et Lexion de Claas, toute la gamme John Deere, ainsi que les CX5, CX6 et CR de New Holland.



M. Portier

Cabine spacieuse, ergonomique et confortable avec le terminal tactile CEBIS TOUCH.
Jusqu'à 10 % de carburant économisé grâce au DYNAMIC POWER.
Avec TUCANO MONTANA, jusqu'à 18 % de compensation en dévers.

L'AVENIR A CHOISI CLAAS.



Crédit photo : Getty Images

POUR 0,99 € HT* DE PLUS PAR HECTARE

le contrat MAXI CARE PROTECT prend le relais pendant quatre ans de la garantie contractuelle d'une année et couvre les coûts liés à des incidents imprévus.

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.tractomarket.com/bourgogne
/CLAASBourgogne

claas.fr
/CLAASFrance

*Offre valable du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018. Voir conditions de l'offre auprès des Concessionnaires CLAAS participant à l'opération. Visuels non contractuels. Offre réservée à la France métropolitaine.

Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés • Lesnouveautés

OLIMAC *Un cueilleur à tournesol à chaînes caoutchouc*



G. Coisel

Le Drago Gold, un cueilleur à tournesol et sorgho, est équipé de chaînes en caoutchouc qui bloquent et montent les plantes vers la vis d'alimentation de 450 mm de diamètre, avant d'alimenter le convoyeur de la moissonneuse-batteuse. Ce système a pour objectif de limiter les pertes. Sous le cueilleur, deux disques se chargent de couper la tige de la plante. Il est possible d'équiper le cueilleur d'un broyeur. Dissimulé dessous, il est entraîné par des moteurs hydrauliques au niveau de chaque rang.
Nombre de rangs : 6, 8, 12 et 16
Poids : 1 500, 2 000, 3 000 et 4 000 kg

AGCO *Idéal, des moiss-batt axiales bodybuildées mono-couleur*

Agco a dévoilé l'an dernier sa nouvelle stratégie récolte au travers d'une moissonneuse-batteuse hautes performances à couleur unique, le noir, opté par Fendt et Massey Ferguson. Conçue à partir d'une feuille blanche, la gamme se compose de trois modèles à simple ou double rotor. Les doubles rotors Dual Helix des Ideal 8 et Ideal 9 mesurent 4,84 m de long. Sous ces derniers, le système IdealBalance comprend deux tables collectrices profilées assurant une répartition homogène des grains et corrigeant les effets de dévers jusqu'à 15 %. En outre, l'option Paralevel permet de compenser l'inclinaison de la machine, ajoutant 15 % de correction de dévers.
De série, la trémie de 12500 litres se vidange au rythme de 140 l/s. En option, Agco propose une trémie inédite de 17100 litres et un débit de vidange de 210 l/s. Les largeurs de coupe peuvent atteindre 12,20 m avec le modèle à tapis PowerFlow. L'attelage automatique depuis la cabine de la table de coupe (transmission, branchements hydrauliques et électriques) AutoDock s'effectue de manière séquentielle.
Côté motorisation, trois blocs équipent les machines suivant les modèles : AgcoPower de 9.8 l de 451 ch pour l'Ideal 7, Man de 12,4 l de 538 ch pour l'Ideal 8 et Man 15,2 l de 647 ch pour l'Ideal 9. La cinématique globale a été étudiée pour minimiser les besoins de puissance et le nombre de courroies (13) et chaînes.
Sur route, le gabarit reste inférieur à 3,30 m, y compris pour le plus gros modèle, avec des pneus de 800 mm ou des nouvelles chenilles suspendues TrakRide optionnelle de 660 mm. Concernant ces dernières, d'autres largeurs existent.
La cabine Vision intègre un nouveau siège ventilé, un compartiment réfrigéré, un nouveau tableau de bord, un terminal Tech Touch pivotant à 90° pour dégager la vue sur la coupe.
Optionnel, le système Ideal Harvest automatise les réglages de la machine (contre-batteur, régime du ventilateur, paramètres de batteur et des grilles), aidé par une caméra de contrôle de la qualité du grain et de pas moins de 52 capteurs acoustiques de détection de masse.
Modèle : Ideal 7, Ideal 8 et Ideal 9
Puissance : 451, 538 et 647 ch
Trémie : 12 500 ou 17 100 l



Agco

ZUIDBERG *Des chenilles sur les deux ponts*

Les chenilles à châssis type F Medium s'adaptent sur certaines moissonneuses-batteuses (Case IH Axial-Flow 5140, 6140 et 7140; Claas Tucano 560 et 570 ; Fendt 6335C…)

Importées en France par la société HB, elles disposent de galets inférieurs montés sur boggie 3D suspendu par silentbloc. Le modèle compatible avec le pont avant se décline en 610 et 710 mm de large. Pesant 1 900 kg, il dispose de trois galets inférieurs et de crampons mesurant 50 mm de haut.

La variante développée pour l'essieu arrière existe uniquement en 610 mm de large et pèse 1 500 kg. Elle se contente de deux galets inférieurs et de crampons de 25 mm de haut. L'installation de ces chenilles s'effectue à l'aide d'un faux châssis, qui reste en place lors du remontage des roues. Avec les chenilles, les réducteurs de la machine sont uniquement sollicités pour l'entraînement (et non pour porter l'engin).



D. Laisney

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives
Bonne année !


GIRARD MAITR'O
Depuis 60 ans
21220 Gevrey-Chambertin
Tel.03 80 52 13 32
Alain Troussard Tel. 06 07 78 11 95
FINANCEMENT sur 11 ans à 0%
jusqu'au 31/12/2018
DECENNALE
Bureau d'étude - Demande d'autorisation - Dossier financement
NF

Agroéquipement

En 2018 la reprise se confirme pour les industriels

Axema a présenté le 18 octobre les résultats de son enquête annuelle de conjoncture du secteur de l'agroéquipement. Ces chiffres confirment que la reprise économique continue pour les industriels du secteur. Une situation qui se traduit par une hausse générale du chiffre d'affaires. Cependant, le secteur fait tout de même face à des difficultés ; hausse du prix des matières premières, tension autour du recrutement.

Le 18 octobre, Axema, association française des acteurs industriels des agroéquipements et de l'agroenvironnement, a présenté les résultats de son enquête de conjoncture sur le secteur agroéquipement en 2018. Des perspectives économiques que Frédéric Martin, président d'Axema, juge positives. En effet, les chiffres confirment que les industriels de ce secteur renouent avec la reprise. Au 1er semestre 2018, le chiffre d'affaires de l'industrie et du commerce a augmenté de 6 % (source INSEE). Ces résultats encourageants sont ressentis sur le terrain puisqu'un dirigeant sur deux déclare connaître une reprise économique, avec une croissance plus importante sur les marchés exports (source Axema, enquête réalisée en septembre octobre 2018 auprès de ses adhérents). Ils sont aussi plus de la moitié (57 %) à estimer que les perspectives de chiffre d'affaires des entreprises sont positives au 2e semestre 2018, où les hausses devraient être particulièrement significatives pour le secteur des matériels de semis et de plantation. Le service économique prévoit donc une croissance globale de 5 % sur l'année 2018. Pour 2019, cette croissance devrait se poursuivre, ainsi, deux tiers des dirigeants anticipent une croissance de 2 % au premier semestre 2019. Pour Axema, ces projections positives s'expliquent par la hausse des revenus agricoles, la stabilité et la santé économique des exploitations agricoles et la baisse des investissements des exploitations les deux années précédentes.

Le prix des matières premières pèse sur les marges

En 2018, les créances clients et les dettes fournisseurs ont toutes deux augmenté de deux jours par rapport à 2017, pour atteindre respectivement 57 et 52 jours (source Axema). Dans le même temps, le fonds de roulement a aussi augmenté et s'établit à 105 jours (source Axema). L'organisation explique cette situation par l'effet d'un poids plus important des stocks, une situation qui pénalise d'ailleurs surtout les PME. La marge des adhérents d'Axema est inférieure de 15 points à celle de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Cependant, en 2017, ces marges se redressent pour atteindre 23 %, un taux similaire à celui de 2016. Pour expliquer les baisses de marge, l'augmentation du prix des matières premières, notamment de l'acier, est le premier argument avancé par les industriels. En dépit de ses perspectives économiques encourageantes, en 2018, seulement 53 % des dirigeants considèrent avoir des capacités de production suffisantes, contre 58 % en 2017 (source Axema). Autre point de tension pour les industriels de l'agroéquipement ; le recrutement. En 2018, les recrutements en CDI ont augmenté de 2,1 % et ils devraient encore progresser de 2,3 % en 2019. Cependant, le secteur fait face à des difficultés pour recruter de nouveaux salariés, 92 % des entreprises interrogées par Axema disent de ne pas avoir assez de candidats.

▶ Des professionnels à votre service

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
MAGASIN LIBRE SERVICE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
PETIT MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
BRISE VENT AMBIANCE BÂTIMENT
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
L'ÉLEVEUR BOURGUIGNON
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle

58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Malécot Poirier Agri et Kuhn

Une démo pour un partenariat renforcé

Malécot Poirier Agri renforce son partenariat avec Kuhn. C'est ce qu'a pu découvrir la soixantaine d'agriculteurs le 11 octobre dernier, répondant à l'invitation à se rendre à une démonstration d'outils du sol et semis à Saint Loup. En effet, les deux pulvérisateurs d'entrée et de milieu de gamme Lexis et Métris présentés, illustraient le nouvel accord de distribution conclu entre le concessionnaire Deutz Fahr et le constructeur alsacien. Avec la gamme pulvés, Malécot Poirier Agri représente désormais toute la gamme Kuhn sur son territoire.



Stéphane Pain et ses équipes proposaient neuf ensembles au travail du déchaumeur au semoir. Quelques nouveautés étaient présentées comme la nouvelle herse rotative 8040, une herse repliable de 8 m dotée d'un boitier 500 cv et d'un nouveau rouleau maxi packer de diamètre 590. Le déchaumeur à disques Optimer est disponible en avec des disques de grand diamètre (620) avec un dégagement accru pour la destruction des cultures intermédiaires. Toujours du côté des déchaumeurs, le Cultimer L propose sur sa version portée des dents avec 600 kg de résistance à la pointe comme sur les trainés. Kuhn présentait également le Prolander, un cultivateur polyvalent à cinq rangées de dents vibrantes à socs droits ou *«cœurs»*, disponible en 6 et 7,5 m trainés et destinés au 2ème ou 3ème déchaumage ou la préparation de lit de semence.

Le Prolander propose un réglage hydraulique en continu de la profondeur de travail depuis le poste de conduite. Le semoir pour semis simplifié Espro 6000 RC et ses 6 m repliables adopte désormais une double cuve avec double doseur et un enfouisseur pour la fertilisation. Les Espro sont disponibles en 3, 4, 6 et 8 m. De leur côté, les nouveaux semoirs Venta 3030 et 4010 voient leur capacité de trémie augmenter à 1500 l pour le modèle 3 m et 1800 l pour le 4 m. La connexion Isobus est possible en option. Habituellement associés à une herse rotative, ils peuvent aussi être attelés à un combiné à deux rangées de disques (CD) adapté au semis sur labour ou après déchaumage.

KUB 89

Un développement axé sur le service

La société Kub 89, créée par Julien Demoly en 2015, poursuit son développement et vient de recruter un magasinier. Mathieu Fumerand a rejoint l'équipe début novembre. Le jeune Icaunais d'origine est titulaire d'un CAP mécanicien parcs et jardins. Après ses débuts comme mécanicien, il a passé plusieurs années comme magasinier dans ce même réseau Kubota et offre donc à Kub 89 sa bonne connaissance de la pièces détachées de ce constructeur. Mathieu sera chargé de l'accueil clients au magasin, du service au comptoir, et plus largement de développer l'activité pièces détachées de la jeune concession en pleine expansion. Cette augmentation d'effectif offrira également une présence constante à l'activité magasin, qui complètera efficacement l'activité atelier, assurée par Florian Robert. Julien Demoly continuera de développer l'offre commerciale auprès des agriculteurs du département de l'Yonne.



Mathieu Fumerand, nouveau magasinier.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 6/11/2018	Bourg-en-Bresse 06/11/2018	St-Christophe-en B. 31/10/2018	National 31/10 au 06/11/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,35 € →	3,90 € →	3,83 € ↗
	R	3,35 € →	2,90 € →	3,66 € →	3,47 € ↘
	O	3,20 € →	-	-	3,15 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	3,60 € →	-	3,25 € →
	O	3,15 € →		-	2,98 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,85 € →	-	-	2,69 € ↘
	P	2,65 € →	2,60 € ↘	-	2,40 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,35 € →	4,07 € ↘
	R	3,25 € →	3,70 € →	3,86 € →	3,52 € ↘
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,05 € ↘
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,45 € →	3,05 € →	2,77 € →

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/11/2018**

Effectif total:671 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	<200	-	-	-	-
			200-250	-	-	-	-
			250-300	2,72 €	2,93 €	2,92 €	-
			300-350	2,71 €	2,95 €	2,82 €	-
			350-400	2,61 €	2,85 €	2,71 €	-
			400-450	2,54 €	2,0 €	2,66 €	-
			450-500	-	-	-	-
		R	200-250	2,97 €	3,04 €	3,02 €	-
			250-300	2,65 €	2,85 €	2,78 €	-
			300-350	2,52 €	2,75 €	2,62 €	-
			350-400	2,54 €	2,63 €	2,57 €	-
			400-450	2,48 €	2,57 €	2,52 €	-
	F	U	250-300	2,63 €	2,84 €	2,74 €	-
			300-350	2,71 €	2,81 €	2,77 €	-
			350-400	2,61 €	2,67 €	2,63 €	-
		R	250-300	2,60 €	2,74 €	2,69 €	-

BROUTARDS : On observe cette semaine deux tendances divergentes. D'un côté les bons broutards légers (moins de 320 kilos) qui se négocient facilement pour la France ainsi que les bons broutards de plus de320 kilos (FCO 4 et 8 →60 jours pour l'Allemagne, L'Espagne et le Maghreb et FCO 8 → 10 jours pour l'Italie). Plus value générale. De l'autre côté, la marchandise moyenne se place avec davantage de réticences à des cours reconduits mais à condition d'être valablement vaccinée. Enfin la marchandise médiocre voit ses tarifs dépréciés, à fortiori en absence de vaccination complète.
LAITONNES : Toujours une forte demande jamais satisfaite par des volumes insuffisants dans les plus de 300 kgs FCO 8 → 10 jours et dans les moins de 300 kgs FCO 4 et 8 → 60 jours.

Effectif total: 151 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

GÉNISSES							
	M	U	400 - 450	2,16 €	2,42 €	2,29 €	-
			500 et +	2,37 €	2,49 €	2,45 €	-
	F	U	350-400	2,38 €	2,51 €	2,49 €	-
			400-450	2,33 €	2,49 €	2,34 €	-
		R	300-350	2,23 €	2,67 €	2,38 €	-
			350-400	2,18 €	2,26 €	2,21 €	-

Placement correct mais aléatoire qui dépend du poids en fonction de l'âge et surtout du statut vaccinal.

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX							
	F	E	- 5 ans	2,09 €	2,79 €	2,20 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,78 €	2,06 €	1,87 €	-
			5 à 10 ans	1,51 €	2,03 €	1,82 €	-
			+ 10 ans	1,67 €	1,81 €	1,73 €	-
		R	- 5 ans	1,67 €	1,76 €	1,72 €	-
			5 à 10 ans	1,52 €	1,73 €	1,66 €	-
			+ 10 ans	1,49 €	1,66 €	1,60 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,42 €	1,50 €	1,48 €	-
			+ 10 ans	1,27 €	1,49 €	1,43 €	
		U	24 à 36 mois	2,17 €	2,46 €	2,26 €	-
		R	24 à 36 mois	1,96 €	2,13 €	2,03 €	-
		O	24 à 36 mois	1,75 €	1,92 €	1,85 €	-
		TAUREAUX					
	M	U	+ 500 kg	1,67 €	1,76 €	1,71 €	
		R	+ 500 kg	1,52 €	1,61 €	1,59 €	

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Apports satisfaisant cette semaine avec une bon taux de vente. Beaucoup de sujets bien préparés. Les acheteurs sont en grand nombre cette semaine et les cours se réhaussent de quelques centimes, bonne ambiance commerciale en général. Néanmoins les sujets plus maigres ont du mal à trouver preneurs à l'exception de quelques animaux formés.

TAUREAUX : Cours reconduits.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 05/11/2018

Bovins (276)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
215 à 390 kg	680 - 1020	2,54 - 3,18
410 à 460 kg	1070 - 1150	2,51 - 2,68
Laitonnes		
270 à 360 kg	650 - 970	2,37 - 2,70
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
350 à 390 kg (16-24mois)	-	-
610 à 685 kg (24-36mois)	1180 - 1370	1,94 - 2,03
Taureaux		
930 à 1220 kg	-	-
Vaches légères	610 - 980	
Vaches entre deux	1010 - 1160	
Vaches lourdes	1200 - 1660	

Apports plus importants en broutards et de bonne qualité permettant de tenir les tarifs en lourds. Légère baisse en légers non vaccinés ou seulement vaccinés FCO sérotype 8. Tendance similaire en femelles, les lourdes voient leurs cours sensiblement maintenus alors que les légères se placent plus difficilement. Malgré des sorties moins importantes cette semaine, les cours sont de nouveau orientés à la baisse excepté pour quelques sujets supérieurs qualifiés IBR.
Bovins gras : 17
Vaches de viande : 3,32 à 3,60 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,62 à 3,70 Đ kg de viande.
Vente globale en sujets gras malgré des tarifs qui restent trop bas.

Prochain marché le lundi 12 novembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 88% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente nettement plus active que la semaine passée, a des cours identiques. La qualité supérieur des sujets présentés nous laisse prétendre a une légère hausse dans les sujet vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. A vérifier dans les semaines à venir. **Laitonnes :** La qualité des animaux et la vaccination est aujourd'hui primordial afin de gardée des cours fermes et une vente des plus actives.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,94 €	2,90 €	-0,02
			250 - 300	2,88 €	3,03 €	2,89 €	-0,01
			300 - 350	2,66 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,54 €	2,81€	2,76 €	+0,01
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,62 €	-0,02
		R	300 - 350	2,54 €	2,75 €	2,63 €	-
			350 - 400	2,49 €	2,72€	2,61 €	-
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,62 €	2,74 €	2,71 €	+0,01
		R	250 - 300	2,52 €	2,64 €	2,58 €	-

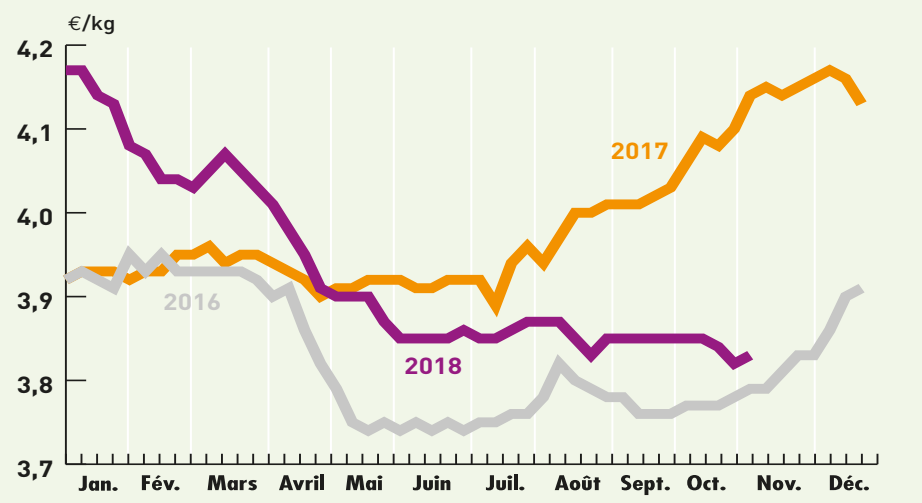
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 29/10 au 04/11/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,83 €	3,62 €	-			
Races mixte		-	3,35 €	3,34 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races mixte	-	-	-	-	3,25 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,88 €	3,76 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,85 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,81 €				
Races mixte				3,19 €	3,11 €		
Races lait					-	2,82 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande +350 kg	4,46 €	4,22 €	3,94 €	3,77 €			

Tendance : vente plutôt morose.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 29/10 au 4/11/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,85 €	3,83 €	3,74 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,28 €	4,12 €	3,88 €	3,58 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,84 €	3,73 €				
Races mixte					3,23 €	3,21 €		
Races lait						-	2,85 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande +350 kg	4,56 €	4,47 €	4,29 €	3,83 €				

Tendances SEM. 45/2018

Bovins de boucherie

L'activité commerciale reste tendue, avec des abatteurs qui ont toujours des difficultés à désengorger leur frigo des pièces nobles. Les animaux haut de gamme se maintiennent avec des éleveurs qui réservent leurs meilleurs sujets pour les concours de fin d'année. Les tarifs se maintiennent pour les Charolaises de qualité bouchère. Les échanges sont très sélectifs dans les Charolaises ordinaires ou les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs plus discutés notamment dans la marchandise en manque de viande ou de finition. En réformes, laitières, les volumes disponibles restent largement suffisants pour les besoins des industriels, qui maintiennent une très forte pression commerciale sur les prix. Le marché souffre d'un manque de débouché dans le piècé alors que l'écoulement est assez fluide pour la viande hachée. En jeunes bovins, l'adéquation entre l'offre et la demande permet une stabilisation des prix, mais ces derniers demeurent largement insuffisants pour couvrir les coûts de production.

Broutards

Le commerce est régulier avec des cours stables dans les bons mâles Charolais ou Limousins préparés pour les marchés italiens ou allemands. La demande française est modeste avec des engraisseurs qui profitent de l'absence d'exportation sur le marché espagnol pour rentrée des animaux à moindres coûts. De son côté, le mouvement de grève à l'encontre des animaux non-vaccinés destinés au marché espagnol est très suivi de la part des négociants et des coopératives. La situation est très compliquée et ne pourra se résoudre que par une vaccination globale du cheptel français, mais cela ne pourra se faire sans l'accord et la participation de la filière laitière.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le climat commercial est très compliqué, car sans marché export vers l'Espagne, la production française est très fortement excédentaire. Or, depuis 15 jours, tout est bloqué sous l'impulsion des négociants et des exportateurs qui ne veulent plus gérer la FCO avec les PCR avec des produits positifs qui n'ont plus de valeur commerciale. Tout est bloqué et ce sont plus de 16 000 veaux qui attendent dans les fermes. Les intégrateurs français restent sur leur ligne de conduite avec un contingentement des rentrées. Cela entraîne une forte dévalorisation des prix notamment par un tri très sévère dans les lots. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/102018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise Vaches : Cours reconduits difficilement, les sujet âgés trouvent difficilement preneurs. Les animaux fleuris sont recherchés sans admettre véritablement un cours haussier dans les semaines prochaines.	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,10 €	1,85 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,67 €	2,12 €	1,82 €	-0,01
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,75 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,52 €	1,74€	1,63 €	-0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,68€	1,57 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,26 €	2,08 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/11/2018**

Effectif total: 918 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
98 % de vendus. **Agneaux :** l'offre reste conséquente. Le commerce retrouve un peu de dynamisme aprés plusieurs semaines de morosité, et les tarifs reprennent quelques centimes.		U	de 32 à 38 kg	2,92 €	3,06 €	2,97 €	-
			de 38 à 44 kg	2,39€	3,19 €	2,81 €	-
			de 44 à 50 kg	2,40 €	3,10 €	2,70 €	-
			> 50 kg	1,99 €	2,42 €	2,22 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,39 €	2,95 €	2,58 €	-
			de 38 à 44 kg	2,32 €	2,62 €	2,42 €	-
			de 44 à 50 kg	2,11 €	2,53 €	2,32 €	-

Effectif total: 163 - Taux de vente : 98%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis, Béliers, Caprins : Bonne demande et cours reconduits	M		M	0,99 €	1,85 €	1,40 €	
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	< 60 kg (F)	0,84 €	1,08 €	1,02 €	
			> 60 kg (F)	0,84 €	1,32 €	1,17 €	
		O	< 60 kg (F)	0,49 €	0,68 €	0,67 €	
			> 60 kg (F)	0,78 €	1,11 €	1,00 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 87 - Taux de vente : 85%

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	59€	93 €	79 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 29/10/2018*

Ovins : 400	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	60 -96	1,76 - 2,68
Agneaux gras	100 - 131	2,04 - 2,92
Brebis	26 - 95	0,44 - 1,16
Béliers	-	-

Apports plus importants cette semaine et de meilleure qualité dans l'ensemble permettant de reconduire les tarifs en légers et de reprendre quelques centimes dans les lourds. Peu d'invendus. Stabilité des cours en brebis.

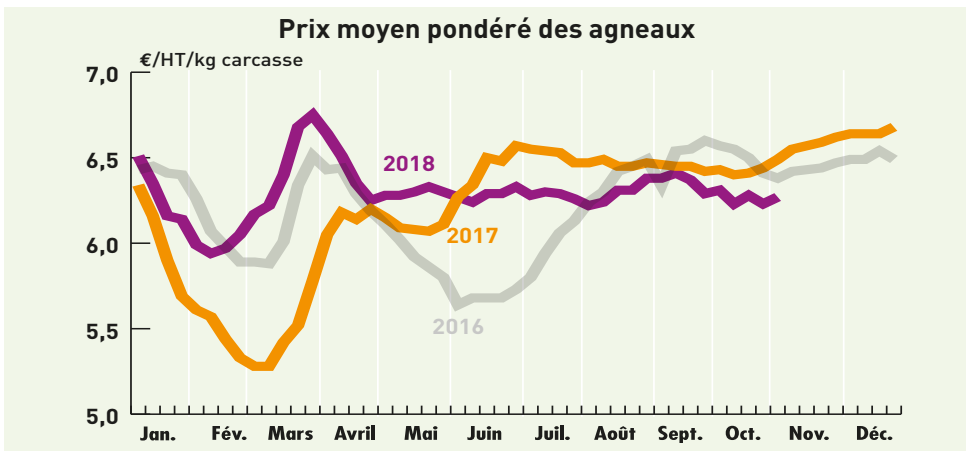
Prochain marchés ovins le lundi 12 novembre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 29/10 au 04/11/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,86 €	6,32 €
Couvert	16 -19 kg	6,95 €	6,79 €	6,22 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,86 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 29/10 au 04/11/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,27 €	6,07 €	2,37 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/10/2018 au 14/10 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,52	6,48	5,68	-	-	-	-
	Var.		=	0,01	-0,12				
	R	6,04	6,16	6,18	-	6,83	6,63	6,37	-
	Var.	-0,08	-0,05	-0,08		-0,04	-0,05	-0,10	
	O	-	-	-	-	6,27	6,21	-	-
	Var.					-0,15	-0,11		
3 (couverts)	U	-	6,43	6,41	5,52	-	7,14	6,71	5,70
	Var.		0,02	-0,08	-0,15			-0,09	-0,17
	R	6,01	6,10	6,14	5,26	6,83	6,76	6,45	5,83
	Var.	-0,13	-0,12	-0,09	-0,20	-0,12	-0,06	-0,06	-0,08
	O	-	-	-	-	6,24	6,22	5,88	-
	Var.					-0,05	-0,09	-0,25	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,81	5,63	-
	Var.						-0,05	0,094	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : commerce en berne entraînant une baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

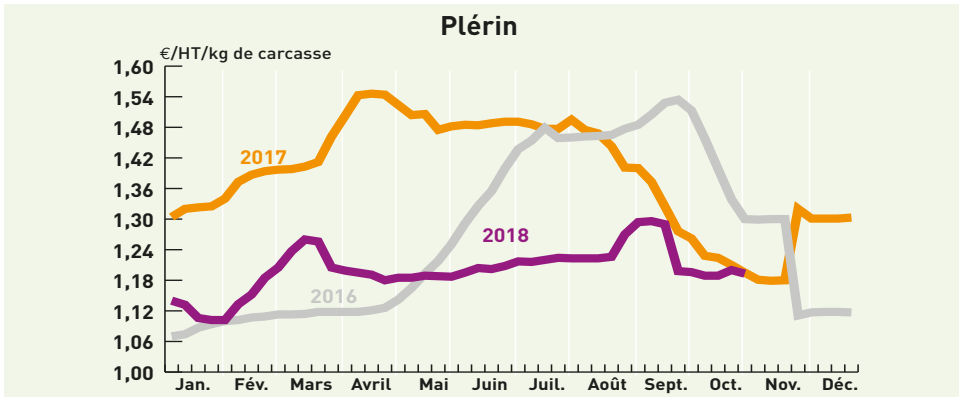
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 05 novembre) :
«Cours reconduits, sous réserve de conditions d'exports possibles, compte tenu des intempéties en italie. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 580 porcs présentés) *Cotations du lundi 5 novembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,193 €**



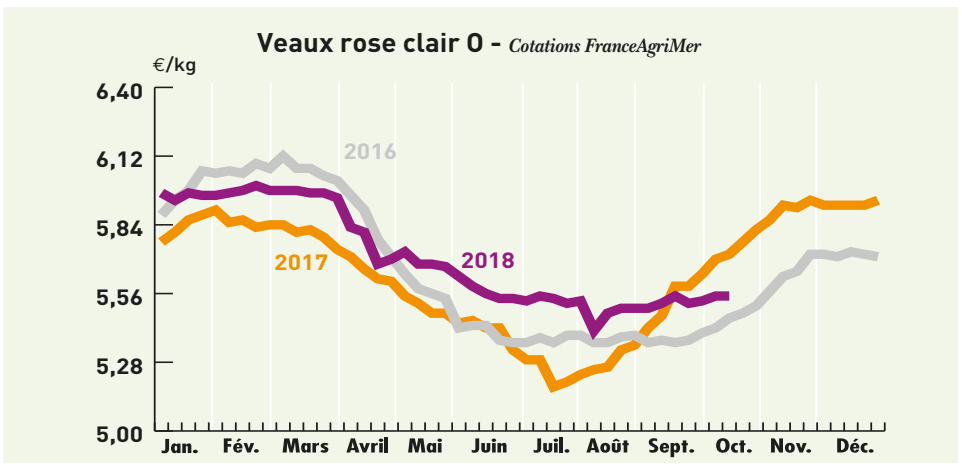
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 26/10 au 01/11/2018*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 29/10 au 04/11/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,96 €	-	-
U	-	7,53 €	5,70 €	-
R	-	6,18 €	4,64 €	3,65 €
O	-	5,55 €	4,53 €	4,07 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 29/10 au 04/11/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	651	La suspension des exports vers l'Espagne engorge le marché français et entraine une baisse des cours.
La Talaudière		Suite au probleme FCO pas d'acheteurs et donc pas d'apporteurs. Cours reconduits pour information.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	141	-18
Femelles	65	-14
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	71	- 9,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) 4/11/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 25 octobre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	191	V	C
	fourrager	oct.-déc	186	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	191	V	C
	fourrager	oct.-déc.	186	V	C
Aube/Yonne	meunier	oct.-déc.	188,50	N	C
	fourrager	oct.-déc.	182,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	oct.-déc.	188	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	190	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	190	V	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	oct.-déc.	169	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	oct.-déc.	160	T	C

SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		oct.-déc.	215	T	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-juin	175	V	C
Yonne			inc.		C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		nov.-déc.	168,50	N	C
		janv.-juin	168,50	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire			inc.		C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	202	N	C
Aube	fourrager	oct.-déc.	206	N	C

Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur MF 5460 Dyna 4, 125 cv, 2013, 1900 H équip. très complet - distrib. engrais Amazone ZAM 1800 disc 10 18 20 28 fraise rota Kun 3m
✆ 06 78 86 97 39

38 - Vds Claas Arion 640 cebis 2009 - 5600 H - rel av - pdf av 4 de pont av suspendu : 38500 HT.
✆ 06 10 98 40 33

42 - Vds tracteur Case JXU 85C + chargeur de 2009, 25 000euros, dessileuse pailleuse déméleur Jeantil N4200, 5 200euros, cse cessation.
✆ 06 32 78 67 36

42 - Vds tracteur Case MXM 140, 2004, 4750 h, TBE, 140 CV, pont av. et cabine susp. rel. av.
✆ 06 82 38 41 10

Travail sol

71 - Vds charrue HUARD 365 NSM, portée 3 corps, non stop mécanique. Axe de retournement neuf, versoirs neufs. Bon état, 2500 euros. Vibroculteur SIAM, 28 dents, largeur 2.80 m, 250 euros.
✆ 06 09 44 66 09

Récolte

38 - Vends presse moynne densité Leywang pulvé Hardi 800 L pour pièce bac à cire cones à saigné.
✆ 06 81 64 05 80

71 - Vends broyeur mélangeur Law 1200 litres, désileuse basculante BE45 Valnou, rampe Albert 8m.
✆ 03 85 51 08 47

Traitement

21 - Vends Berthoud trainé 2 200 litres, 21 m. sans contrôle, 1 200 euros, - Karcher eau chaude, 180 bar, 380 w., état neuf, 1 300 euros (réf. 450C)
✆ 06 63 41 19 75

26 - Vends pulvé Berthoud Elyte année 2006 1200 L rampe 21M 7 tronçons controle OK 2022
✆ 06 58 39 58 42

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Manutention

42 - Vds benne Rolland 14T, 2014, état proche neuf, rep. charge rem. ens. 27m3.
✆ 06 82 38 41 10

Taille

84 - Vends machine à tailler avec compresseur presque neuf. Bon état. Prix 3 000 euros H.T.
✆ 06 27 51 46 61

Agri. divers

01 - Vds rotative Amazone KE303, 3m, portacourt - semoir 3m Sulky 25 rgs - vibro 3m JD - planteuse monosem 4 rgs Berthoud 800L 15m rouleau frontal double 3m
✆ 06 81 97 38 01

01 - Vds HR Kuhn 302 pulvé Bert. 4 rps Monosem 6 rgs benne 8T tbé ben. 4T Gil. MF 7465 Dynavt ch 4 c. Kuhn 121 Amaz. D830 3m cuve GNR 2000L IH 845 XLH déch. 3 mèt. ssol 10T + Rleau.
✆ 06 09 89 84 63 SMS
06 01 82 40 07

01 - Vds cse retraite fendeuse en 2m métal agricole avec télécommande montée sur essieu agricole idéal pour faire des piquets et bois de chauffage (état neuf) 30 stères px 7500 euros
✆ 06 33 29 81 25

18 - Vends, vis élévatrice, Denis DE 125, 6 m , avec moteur 3 KW, bon état.
✆ 06 21 76 41 22

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 440A)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds semoir Vicon N° 953 ouverture hydrau. cap.950 L. dispositif de bordure.An.95.prix 850euros- Broyeur à céréales sur prise de force, plsieurs grilles : pois, maïs,blé. bon débit horaire 350 euros .
✆ 04 75 60 30 24

26 - Vds charrue Naud 4 corps av roue transport BE 1700 euros + vds leve sac 1300 kg BE 800 euros
✆ 06 15 75 23 55

38 - Vends semoir botteleuse charrue remroque prix : 3000 euros.
✆ 06 14 56 33 51

38 - Vends charrue botteleuse, semoir remorque herse prix trois mille euros à débattre.
✆ 06 14 56 33 51

58 - Vends divers matériels : - brabant 6 et 4 fers, - déchaumeur 4 m., - mélangeuse, - pailleuse, - épandeur fumier, - semoir 4 m. (réf. 4401)
✆ 06 15 01 71 67

71 - Vends désileuse Euromark TY200 très peu servi.
✆ 03 85 40 37 19

84 - Recherchons environ 700 piquets profilés de palissage des vignes en 2,2 ou 2,4 m.
✆ 06 88 17 42 76

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ 06 35 29 44 20

Elevage

01 - Vds broyeur céréales Toy trémie mélangeuse Boisseau 2 cellules diam 2,70 H 3,25 rigoleuse Greffet
✆ 06 09 87 41 52

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Volkswagen CADDX 110 cv, 4 RM du 18/05/2015, 72 300 km évolutif sans TVA 12 200 euros (réf. 450E)
✆ 06 62 32 99 18

Tourisme

10 - Vends citroën BX D 91, échap., embr., alter, PPE, inj. distri. roullts, bras ar. récents, - hydro sfères, révis. prof - bat, pneus neufs, factures, CT OK, 313 500 kms, 650 euros à débattre (réf. 430B)
✆ 03 25 70 01 68 après 20 h.

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

69 - Donne coupe bois à faire de moitié région Bessenay.
✆ 04 74 26 32 89

Fourrage

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

Propriété

38 - St Etienne de St Geoirs Bât agric de 800 m2 sur 2 ha Partie Hab à aménager surf agr suppl possible.
✆ 06 07 10 71 79

Terrain

38 - Cherche exploitation céréalière irrigable en Drôme, étudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive. Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

18 - Vends perches Châtaignier sur pied, bordure de route.
✆ 06 66 51 21 66

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ 06 83 87 26 71

69 - Vds 2 génisses Red-Hol 16 mois IA semences - Sexée. Tonne à eau 2000 l. - Faucheuse Kuhn GH55.
✆ 04 78 48 44 23

Location

Agricole

18 - Recherche ferme céréalière, 160 à 180 ha, achat corps de ferme et matériels, location des terres.
✆ 02 48 59 84 42

69 - Vends ou loue parcelle de vigne cru Régnié de 60 ares à peine. Situé lieu du bourg.
✆ 04 74 69 92 65

Offre

Emploi

18 - Recherche personne sérieuse et motivée pour travaux broyeur de haies, nacelle, manuel pour tronçonneuse, offre à pourvoir de suite, contrat CDD puis CDI.
✆ 02 48 56 21 97
ou 06 15 73 26 07

58 - Recherche salarié agricole CDI, sérieux, motivé, Cervon - Lormes. Urgent (réf. 44VB1)
✆ 06 33 10 52 29
06 87 31 57 31

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

Mariage

Rencontre

63 - JH 42 ans agriculteur cherche JF affectueuse pour relation sérieuse. Ecrire au journal l'Auvergne Agricole 11 allée Pierre de Fermat 63170 Aubière.
✆ Réf. 56 qui transmettra

Animaux

Bovin

01 - Pont d'Ain vds cause surnombre génisses Montbéliardes à terme au foin étable cont. lait. indem.
✆ 06 70 54 91 74

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ 06 28 02 04 05



15 - Vends 18 velles 10 mois, 7 génisses 20 mois, inscrit HBA, indemne IBR, sans cornes.
✆ 06 61 00 92 03

15 - Vends (cause cessation) vaches salers pleines charolais, indem. IBR, paratube.
✆ 06 70 33 52 12

18 - Cinq élevages de l'association Charolais Val d'Aubois ouvrent leurs portes les 10 et 11 novembre. Ils vous invitent à découvrir la descendance des différents achats de l'Association (crée il y a 19 ans), et notamment les produits de leurs trois dernières acquisitions Bismarck, Héritier et Lascar (super prix d'honneur Moulins 2015). Elevages participants : GAEC Monseau 18350 Croisy, tél. 06.16.55.49.47, GAEC Minard 18600 Neuvy le Barrois, tél. 06.10.44.58.37, GAEC Combette 18600 Augy sur Aubois, tél. 06.12.91.70.83, EARL Tramesson 18350 Charly, tél. 06.10.91.41.94, EARL Breton 18150 Germigny l'exempt.
✆ 06 82 25 17 13

19 - AV taureaux LIM 17 & 20 m, hab. à l'attache, vêlages faciles, GS (IBR-A), livraison possible.
✆ 06 73 47 06 31

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Recrute
UN COMMERCIAL (H/F)
UN TECHNICIEN (H/F)
• débutants acceptés
• connaissance du milieu agricole
Envoyer CV + lettre de motivation à :
S. BONFILLOU
DAFP - Route de Joigny
89130 Toucy
ou téléphoner au 06 07 54 76 70
CASE IH AGRICULTURE

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









PORTES OUVERTES
EN ÉLEVAGE HBC (cause cessation)
Samedi 17 & Dimanche 18 novembre
Vaches et génisses pleines
Taureaux 2, 3, 4 et 5 ans
Veaux reproducteurs
Gaec **GUILLIEN** - 58800 Épiry
06 82 51 97 32 - 03 86 22 43 36

21 - Vends taureaux 18 mois HBC, vêlage facile, monte naturelle. Fred. Lechenault - Saint Thibault (réf. 4301)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - EARL Boccard - Montigny-Montfort vend reproducteurs CHAROLAIS 11 mois issus insémination Celsius (réf. 4305)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Vends vaches Montbéliardes en lactation, bon niveau génétique, IND IBR. (réf. 440B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - Cause cessation vends cheptel Charolais, vaches pleines et génisses, vêlage janvier - février - mars - avril, vac. FCO 4 et 8, IBR A. Guenot Christophe (réf. 45VB1)
✆ **06 22 78 83 45**

21 - Elevage HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année dont certains sans corne Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 450B)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4501)
✆ **06 24 24 69 93**

38 - Vends génisses Villard de Lans 1 génisse HolsteinXJersiaise sevrées.
✆ **04 76 64 01 94**

42 - Vds génisses Aubrac HBA idm IBR BVD, écornées, 12 mois.
✆ **06 85 02 07 60**

42 - Vds 6 génisses Charol. 30 mois, pleines, HBC, TBO, terme déc. Cuisset J. Marc, St-Germain-Lespi.
✆ **06 30 92 60 12**

PORTES OUVERTES
Élevage HBC **les 9 - 10 novembre**
Gaec **PETIT**
MAUREPAS - 89110 Merry-la-Vallée
Port. 06 70 70 51 21 - 06 17 99 30 52

42 - Vds génisses Salers inscrites 18 mois, origine taureaux station, indemne IBR BVD, vaccinée FCO-Mayer. F. Daniel.
✆ **06 80 63 97 68**

42 - Vds génisses naissantes, PH, CL, cause surnombre.
✆ **06 85 42 97 98**

42 - Vds génisses MO et croisées MO x PH, terme 30/10.
✆ **04 77 27 80 47**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends grand choix reproducteurs Charolais 20 moiis, 30 mois, adultes HBC ou non, IBR A. GAEC Montcharmont R et T. - 58170 Millay (réf. 440C)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

58 - Vends taureaux Charolais, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ **06 37 90 51 67**
ou 03 86 22 70 48

58 - Vends cause cessation reproducteurs Charolais, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ **06 74 69 21 83**
03 86 58 35 52

58 - Vends taureaux 18 mois HBC, - veaux HBC ou non, IBR A, BVD, BES Négatif. SCEA Elevage Martin - Montigny sur Canne (réf. 43VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Vends vaches, génisses Charolaises, vêlage novembre, décembre, IBR A (réf. 450D)
✆ **06 15 97 93 39**

69 - Vends vaches pour veaux de lait.
✆ **06 50 51 61 13**

69 - Vds cheptel charolais HBC vaches génisses gest. 7 à 9 mois élevage Grange Stéphane 69 Savigny.
✆ **06 31 41 82 83**

71 - Vends taureaux HBC, viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 410F)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds cause cessation vaches et génisses charollaises garanties pleines échographiées, vaches et génisses limousines garanties pleines échographiées, le tout indemne IBR, génisses limousine 18 mois pour reproduction.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vends cause retraite génisses Prim'Holstein terme 17/11 et 25/11. IA. TGS. BO.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Vends cheptel charolais inscrit ou non IBR A.
✆ **06 15 96 16 83**
ou 03 85 89 10 92

89 - Cause cessation vends vaches pleines et génisses 18 mois Charolaises. EARL Montenat (réf. 43VB1)
✆ **06 13 13 39 48**

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 27 novembre au 8 décembre le matin de 10 h à 12 h - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 450A)
✆ **06 80 41 58 75**

Ovin

38 - Cause cessation vends brebis et agneaux.
✆ **06 83 15 35 24**

42 - Vds agnelles à saillir.
✆ **06 74 70 05 14**

71 - Achète toute l'année agneaux, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

Chien

63 - AV Chiots type beauceron nés le 30/08/18. Dispo pucés vaccinés et vermifugés. 250269811706192 Siret 818153629000014.
✆ **04 73 71 52 44**
ou 06 21 31 40 65

Viticulture

PÉPINIÈRES VITICOLES PEROUSSET Aurélien
Producteur de plants de vignes
Greffés soudés
Plants certifiés et standards
366 Route de Cheuillat
Le Martoret
71960 IGÉ
Fixe : 03 85 33 38 15
Port : 06 98 30 31 63
perousset.aurelien@orange.fr





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

FC stratégie et finance
EURL au capital de 100 €
4 rue claude hoin, 21000 Dijon
823647003 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 29/10/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 29 rue buffon, 21000 Dijon, à compter du 29 octobre 2018.

Par conséquent, l'article des statuts 4 est modifié comme suit : Le siège social est fixé au 4 rue Claude Hoin 21 000 Dijon

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Par décision de l'associé unique en date du 29 octobre 2018 le siège social est transféré au 29 rue Buffon à DIJON

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL214522619

MODIFICATION DE CAPITAL

Cabinet Jacques Bret Depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 LYON

AVIS DE MODIFICATION

DUPARCHY
Société civile immobilière au capital de 2.940 euros
Siège social : 6 rue Jean Vachon
21130 AUXONNE
RCS DIJON 538 247 081

Par délibérations du 14 Mars 2018, l'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital d'une somme de 120 euros pour le ramener à 2.820 euros par voie de rachat aux fins d' annulation de 8 parts sociales et de modifier les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL214522621

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AU MILIEU DES VIGNES

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 74 Route de Beaune
21200 BEAUNE
RCS DIJON 832 876 593

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 octobre 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 250.000 euros par élévation du montant nominal des parts sociales de 100 euros à 600 euros, libérées en totalité par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 euros). Il est divisé en 500 parts sociales de 100 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000 euros). Il est divisé en 500 parts sociales de 600 euros.

Pour avis

La Gérance

AL214522626

MATHYMAX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 130 000 euros
Siège social : 3 avenue de la République,
21200 BEAUNE
749 852 091 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 20 OCTOBRE 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 129 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1 000 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 130 000 euros.

Pour avis

La Gérance

AL214522637

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 05/11/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXONNE: Pré - Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

1 ha 35 a 60 ca - Au grand poirier: ZV-88 - Mare lallemand: ZD-123[123]

LABERGEMENT-LES-AUXONNE: Terre - Bois - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

4 ha 61 a 03 ca - Champ mare la rousse: ZB-52-53-142[9]-145[12]-147[14] - La coulette: ZH-105-106-107 - La grangere: AA-100[342] - Pres de rosiere: A-641[143]

VILLERS-ROTIN: Bois

17 a 70 ca - Le bas mollot: A-985

POTHIERES: Bois, lande, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

3 ha 28 a 20 ca - Devallin: AO-106-116 - L anourot: AE-83 - La boissiotte: AC-34 - La combe a l aillere: AE-11 - La petite combe a l ailler: AE-44 - La sourdienne: ZN-3(A)-3(B)-9 - Le pre diot: ZE-1 - Les roties: ZH-86

EPOISSES: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

3 ha 09 a 40 ca - La bussiere: ZI-1 - Les alleux: ZH-4

TOUTRY: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

3 ha 12 a 58 ca - En precot: ZN-18 - Le village: AC-338[210]

SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 68 a 00 ca - Pres de raignons: ZC-38-39

POMMARD: 56 a 67 ca - Champs pourris: AW-4-5-15[F1]-15[F2]-17

VOLNAY: 36 a 97 ca - En coulezain : AR-124-141

Fonds libre - Terre à vigne et vignes BOURGOGNE Rouge et Aligoté

BAUBIGNY : Vigne BHCB Rouge - Objectif : Maintien de l'exploitant

75 a 70 ca - En cre : ZI-63

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/11/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214522639

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

KEOLIS BEAUNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 60.000 €
Siège social :
24 B Rue Pierre Richard
21200 BEAUNE
815 084 074 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal des décisions en date du 01/10/2018, l'associé unique a nommé en qualité de Gérant : M. Laurent VERSCHELDE demeurant 6 rue des Bénédictins, 21240 Talant, en remplacement de M. Frédéric RABIER démissionnaire.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis

AL214522625

BOURGOGNE GEOTHERMIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Claude Proteau,
21110 GENLIS
499 961 811 RCS DIJON

Le 01/10/2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Romain CONREAUX, demeurant 5 rue Claude Proteau, 21110 GENLIS, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Pour avis La Gérance.

AL214522630

MAISON MEDICALE DE L'UNIVERSITE

SCM au capital de 400 €
Siège social
32 Bis Bld de l'Université, 21000 Dijon
501 289 227 RCS de Dijon

L'AGO du 27/04/2012 a nommé en qualité de gérant M. LOUIS Bruno, demeurant 44 Rue Clément JANIN, 21000 Dijon en remplacement de Mme ROPARS Carole, à compter du 27/04/2012. Modification au RCS de Dijon

AL214522633

INEO DIGITAL

Société en nom collectif
au capital de 400.000 euros
Siège social :
72, avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
442 743 530 RCS DIJON

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 1er octobre 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Frédéric DELRIEU de ses fonctions de co-gérant.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL214522638

NON DISSOLUTION

SAS NAXAGORAS TECHNOLOGY

au capital de 60 000 euros
Siège social : 8 Rue Golmard
21540 MESMONT
498 774 306 RCS DIJON

Par une décision unanime du 25/10/2018, la collectivité des associés de la société, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président

AL214522617

AUDIT CONSEIL DEFENSE
Société d'Avocats Inter-Barreaux
2-4 rue François de Curel
57000 METZ
Tél : 03 87 52 17 51
metz@acd.fr

PROSHOP SEMUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social :
29, avenue du Général Mazilliers
21140 SEMUR EN AUXOIS
814 509 089 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL214522618

DISSOLUTION LIQUIDATION

RME

Société en nom collectif
au capital de 50.000 euros
Siège social
4, avenue Jean Bertin – Parc technologique
21000 Dijon
818 408 452 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Vincent MARTIN, demeurant 15 rue des Alisiers – 21121 DAIX, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé avenue Jean Bertin – Parc technologique - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention au RCS de DIJON.

AL214522575

RME

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 50.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique- 21000 Dijon
818 408 452 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 1er octobre 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Vincent MARTIN, demeurant 15 Rue des Alisiers – 21121 DAIX et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 septembre 2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention au RCS de DIJON.

AL214522576

MAISON MEDICALE DE L'UNIVERSITE

SCM au capital de 400 ? Siège social : 32 BIS BLD DE L'Université, 21000 Dijon 501 289 227 RCS de Dijon L'AGE du 24/10/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. LOUIS Bruno, demeurant 44 RUE CLEMENT JANIN, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser au 44 RUE CLEMENT JANIN, 21000 Dijon. L'AGO du 24/10/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL214522622

CLOTURE DE LIQUIDATION

BAUMANN-GUENNAL
Société à Responsabilité Limitée
en Liquidation
Au capital de 55 000 euros
Siège de la liquidation : 9, rue des Plantes
21190 MEURSAULT
521 755 231 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 1er octobre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Mathieu GUENNAL et Mme Lysiane BON de leurs mandats de co-liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leurs gestions et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les co-Liquidateurs

AL214522623

DANY PRESSING 2006

SARL à associé unique
au capital de 1.500 €
Siège social
boulevard de Sévigné
21000 Dijon
493 100 937 RCS Dijon

AVIS DISSOLUTION

Aux termes d'un acte SSP du 29/08/2018, M. Daniel FREY a décidé la dissolution anticipée de la SARL DANY PRESSING 2006 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

M. Daniel FREY dmt 1 bd de Sévigné à DIJON (21000) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date. M. Daniel FREY, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social actuel et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.
Pour avis et mention

Le liquidateur

AL214522634

FOUL'ART SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 17 Rue des Forges
21000 DIJON
377 504 006 RCS DIJON

AVIS

Par décision du 18/10/2018, la société CLAIR DE FEMME, associée unique de la société FOUL'ART SARL, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL214522635

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 octobre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : AMG ENERGIE – FORME : Société par actions simplifiée – CAPITAL : 10.000 euros – SIEGE : 3 Allée Marguerite de Flandre - 21110 ROUVRES EN PLAINE – OBJET : Tous corps d'état, électricité générale, chauffage, Ventilation, Climatisation, Plomberie – DUREE : 99 années – ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions – AGREMENT : Les cessions d'actions sont libres entre associés et soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote dans les autres cas – PRESIDENT : David MILLOT, demeurant 3 Allée Marguerite de Flandre - 21110 ROUVRES EN PLAINE – DIRECTEUR GENERAL : Jérôme GREGOIRE, demeurant : 1 Rue Henri Marc – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL214522605

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 30/10/2018 création d'une SARL, dénomination : ASP ELECTRICITE siège 365 route de Gray, 21850 SAINT APOLLINAIRE- objet : travaux d'électricité générale - Durée 99 ans Capital social : 1.000 EUR, gérance : M. Nicolas DUFORT demeurant 7 rue Charles Bombonnel 21000 DIJON né le 05/07/1979 à LANGRES. Immatriculation au RCS de DIJON.

AL214522620

AVIS DE CONSTITUTION

Le 30/10/2018 à DIJON il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : C2S CONSEILS ET SERVICES EN SECRETARIAT

Siège : 57 rue de Chateaubriand, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Objet : prestations de secrétariat, de services et d'accompagnement des entreprises

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer auxdécisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Maria-Emilia PEREIRA demeurant 57 rue de Chateaubriand, 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

POUR AVIS Le Président

AL214522624

Cette annonce aurait du paraitre le 02/11/2018

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TANAY du 01/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: SCEA DES CRAIS

Siège : 5 rue du Houblon – 21310 TANAY

Forme : Société civile d'exploitation agricole

Capital : 145 000 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérant : M. Alexandre NOIZE, demeurant 2 chemin du Fourneau – 21310 BEZOUOTTE pour une durée illimitée

Cession des parts sociales : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés donné en AGE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, La gérance

AL214522628

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date à Longecourt-en-Plaine (21110) du 30/10/2018, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : dénomination : SARL GARAGE MOSCHETTO. Siège : 20, route de Dijon, 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE. Objet: L'exploitation de tout fonds de garage automobiles et de véhicules à moteur. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS Dijon. Capital :6.000 euros. Gérance : Pascal MOSCHETTO, dmt à LONGECOURT-EN-PLAINE (21110) 20 Route de Dijon.

AL214522629

NIÈVRE

NOMINATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAS JONATHAN DIDIER PABIOT
Société par actions simplifiée
au capital de 306 832 euros
1 rue Saint-Vincent, Les Loges
58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS NEVERS N°420 617 771

Le 31/10/2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé Président Monsieur Jonathan PABIOT demeurant 34 avenue de la Tuilerie en remplacement de Monsieur Didier PABIOT, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584522641

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

TRANSFERT DE SIÈGE

ETABLISSEMENTS GUILBAULT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 16 000 €
Ancien siège social :
Avenue Georges Clémenceau
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Nouveau siège social :
10, Avenue Raymond Coutin
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
326 891 702 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 26/10/2018, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 1er octobre 2018 de transférer le siège social situé à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) de Avenue Georges Clémenceau au 10, Avenue Raymond Coutin, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584522753

SAS LES MATINS BLANCS

Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 €
Siège social : 19 rue de la préfecture
58 000 NEVERS
RCS : Nevers 810 942 367

En assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société aux 19 rue de la préfecture à Nevers à l'unanimité des associés.

Ancienne adresse du siège social : 11 rue du champ de foire 58 000 NEVERS

Nouvelle adresse du siège social : 19 rue de la préfecture 58 000 NEVERS

L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

Pour avis

Le Président

AL584522754

SCI LA SCALA

au capital de 9 000 €
Siège social : 19 rue de la préfecture
58 000 NEVERS
RCS : 820 694 438

En assemblée générale extraordinaire en date du 02 novembre 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société aux 19 rue de la préfecture à Nevers à l'unanimité des associés.

Ancienne adresse du siège social : 11 rue du champ de foire 58 000 NEVERS

Nouvelle adresse du siège social : 19 rue de la préfecture 58 000 NEVERS

L'article 5 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

Pour avis

Le Gérant

AL584522809

ADJUCATION

AVIS D'ADJUDICATION PUBLIQUE

Exploitation des francs-bords et terrains dépendant du domaine public fluvial de la Loire et de l'Allier pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024

le 14 février 2019, à 10h,
à la salle des fêtes de Challuy (Nièvre)
4 Rue du 19 Mars 1962

Adjudication aux enchères publiques
de 45 lots environ avec pâturage et droit de chasse situés sur les communes de ST HILAIRE-FONTAINE, LAMENAY-SUR-LOIRE, CHARRIN, DEVAY, COSSAYE, DECIZE, SOUGY-SUR- LOIRE, AVRIL-SUR-LOIRE, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, BEARD, LUTHENAY-UXELOUP, ST OUEN-SUR-LOIRE, IMPHY, CHEVENON, SERMOISE-SUR-LOIRE, MARZY, GARCHIZY, GERMIGNY-SUR-LOIRE, LA MARCHE, LA CHARITE-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LA CELLE-SUR-LOIRE, NEUVY-SUR-LOIRE, GIMOUILLE, LIVRY surface approximative des lots de 7ha à 78 ha Renseignements, consultation des lots et dépôt des programmes d'exploitation de la chasse auprès de : Direction départementale des territoires de la Nièvre, 2 rue des pâtis BP 30069 58020 NEVERS Cédex, tél : 03-86-71-52-07

Date limite de dépôt : vendredi 14 décembre 2018 16h00

AL584522750

APPORTS

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 28/09/2018, publié au SPF de NEVERS 3, le 19/10/2018 volume 5804P32 2018P N° 1875, contenant acte rectificatif concernant les valeurs établies lors des apports effectués par Mr Dominique PABIOT dans les statuts, du GAEC dénommé «Groupement agricole d'exploitation en commun reconnu de Dominique et Mallorie PABIOT»

dont le siège est à TRACY SUR LOIRE (Nièvre) Les Loges, Place des Mariniers, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 841650682.

Le montant total de l'apport de Mr PABIOT Dominique qui avait été évalué à 596.000 Euros a été corrigé et est désormais évalué à 710.000 euros. Le montant de l'apport effectué par Melle Mallorie PABIOT reste inchangé et a une valeur de 1.000 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence, et le capital social dudit GAEC est désormais de 711.000 euros divisé en 711 parts de 1.000 euros chacune, numérotées de 1 à 711.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL584522760

APPORT PARTIEL D'ACTIF

Aux termes d'un acte SSP du 25/09/2018, l'association **MONEV,** association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la sous-Préfecture de Montluçon le 15 février 1928 sous le numéro W031000295, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel (département Allier) du 6 mars 1928 dont le siège social est situé à MONTLUÇON (03) – 70, rue Eugène-Sue, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 779 034 503 ayant actuellement pour objet « d'étudier et d'organiser toutes manifestations grand public ou professionnelles pour la promotion du commerce, de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie, de la culture, du sport et de l'art » et l'association **NIVEXPO,** association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Nièvre le 16 juillet 2018 sous le numéro W583004753, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel (département Nièvre) du 21 juillet 2018 dont le siège social est situé à NEVERS (58) – 1, avenue du Général de Gaulle, ayant actuellement pour objet « l'organisation de manifestations telles que Foires-Expositions, Salons et autres manifestations publiques pour la promotion du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture, de la culture, du sport, ayant et présentant un intérêt économique pour la commune, les agglomérations et la région » ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif.

Aux termes de ce projet, MONEV ferait apport à NIVEXPO de sa branche complète et autonome d'activité d'organisation de foires, de salons professionnels et de congrès et de toute activité complémentaire s'y rapportant en ce qui concerne ses activités développées sur le département de la Nièvre et à NEVERS en particulier.

Désignation et évaluation de l'actif et du passif apporté

Les associations MONEV et NIVEXPO ont procédé aux évaluations des éléments d'actif et de passif apportés à leur valeur nette comptable.

La branche d'activité apportée comprend :

- L'activité en ce compris les contrats conclus avec les adhérents bénéficiaires des services de l'association ;
- Le droit de se dire successeur de cette même activité ;
- Le fichier des adhérents et membres, des prospects et clients nivernais de MONEV ;
- L'organisation de toutes les activités développées par MONEV dans le cadre de son objet statutaire sur le département de la Nièvre ;
- Les services administratifs, comptables et d'accueil se rapportant à la branche d'activité ;
- Le bail des locaux conclu avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre le 3 juillet 2017 ;
- Tous documents concernant directement ou indirectement l'exploitation de l'activité transférée ;
- Le matériel et le mobilier affectés à la branche d'activité ;
- Le bénéfice et les charges de tous contrats, accords, conventions et marchés conclus avec des tiers et notamment les contrats d'assurances et tous contrats de maintenance et d'entretien.

Au plan comptable, les éléments composant la branche d'activité apportée comprennent :

Actif apporté :

- Concession, brevet et droits assimilés Pour mémoire
- Installations générales, agencements 3 901,72 €
- Matériel de bureau et informatique 871,52 €
- Mobilier 1 535,37 €
- Dépôt et cautionnement 2 830,00 €
- Autres créances immobilières 1 554,49 €
- Clients 17 007,45 €
- Etat, TVA 6 513,23 €
- Autres créances 3 964,33 €
- Disponibilités 774 735,67 €
- Charges constatées d'avance 15 357,78 €

Passif pris en charge :

- Fournisseurs 56 659,12 €
- Dettes fiscales et sociales 38 545,86 €
- Produits constatés d'avance 123 481,66 €

Actif net apporté :

- actif apporté : 828 271,55 €
- passif transféré : 218 686,64 €

Soit valeur actif net apporté : 609 584,91 €

Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport, NIVEXPO s'engage :

- à conserver et à poursuivre l'activité transmise avec tous les salariés attachés à l'exercice de cette activité ;
- à affecter l'ensemble du patrimoine transmis à l'usage exclusif de la réalisation de son objet statutaire ;
- à accepter en son sein tous les adhérents et membres de MONEV issus des rangs nivernais, avec continuité de leur adhésion pour l'exercice en cours ;
- à assurer la continuité de l'objet de MONEV et notamment d'œuvrer pour la promotion du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et de la culture à Nevers ;
- à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la pérennisation des manifestations organisées actuellement par MONEV à Nevers ;
- à entretenir la mémoire de l'association, aujourd'hui dissoute « NIVEXPO » et de ses fondateurs au travers de l'intégration de l'histoire de cette association dans l'historique de la nouvelle association « NIVEXPO ».

Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans le délai de 30 jours auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des deux associations prévues le 11 décembre 2018.

AL584522771

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique daté du 05/10/2018, enregistré le 19/10/2018, à Pole Enregistrement Paris St-Sulpice Dossier 2018 00044053 Référence 7584P61 2018 N 02905, La société SARL LE BONHEUR sis à NEVERS (58000) - Centre Commercial des Bords de Loire, immatriculée au RCS de NEVERS 504 798 588, a cédé à la Société LE FASTE, sis à NEVERS (58000) - Centre Commercial des Bords de Loire, immatriculée au RCS de NEVERS 840 365 803, le fond de commerce de «Bar 4ème catégorie, brasserie», exploité à NEVERS (58000) - Centre Commercial des Bords de Loire, pour un montant de 200.000 euros, entrée en jouissance le 05/10/2018.

Les oppositions et leur validité seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités au fonds vendu, pour la correspondance à l'étude de Maître Emmanuel BOUILLOT 8 rue Bellini 75016 Paris.

AL584522765

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU GRAND CRÉZAN
SCI au capital de 160.071,47 €
Siège social : Clos Nazareth Crézan
58220 Donzy
RCS Greffe Du Tribunal De Commerce De Nevers - 321.934.846

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Madame Isabelle THIBAUT Clos Nazareth Crézan 58220 Donzy en remplacement de Madame Françoise BERNOT 10, rue Dampierre 89000 Auxerre à compter du 17 octobre 2018. L'article Article 18 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Greffe Du Tribunal De Commerce De Nevers.

AL584522766

LOCATION-GERANCE

Rectificatif suite à l'annonce parue le 30 Mars 2018 dans Terres de Bourgogne n° 1469 - Modification de durée du contrat de location gérance

Par convention expresse entre les parties, la durée du contrat de location gérance établi par acte sous-seings privés en date à MAGNY-COURS du 27 Novembre 2017, entre les sociétés :

THEVENIN & DUCROT AUTOROUTES – SAS au capital de 25 000 020 euros dont le siège est à PONTARLIER (25300), 67 rue de BESANCON, RCS BESANCON 433.887.759,

SARL SO'GERSUD – SARL au capital de 10 000 € dont le siège est à BRON (69500) – 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, immatriculée au RCS de LYON n° 819 808 452, donnant en gérance libre à la société SARL SO'GERSUD, pour une durée déterminée du 8 Décembre 2017 au 7 Mars 2018 le fonds de commerce de la station-service autoroutière sis et exploité à MAGNY-COURS (58470) – RN 7 – Pré de la Fontaine – Aire de MAGNY-COURS , à l'exclusion de la vente de carburants confiée à la SARL en gérance mandat, est prolongée jusqu'au 5 Décembre 2018.

Pour insertion unique.

AL584522769

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DENISE FRERES

Société civile en liquidation
au capital social variable de 10 488,49 €
Siège social
Ferme de Nancray - 58210 Champlemy
350 540 449 R.C.S. Nevers

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibérations en date du 04/09/2018, les associés ont décidé de procéder à la clôture de liquidation de l'EARL DENISE FRERES au 30/06/2018.

Les liquidateurs étaient :

- Monsieur André Luc DENISE, demeurant route de Corvol-d'Embernard - 58210 CHAMPLEMY
- Monsieur Jean-Philippe DENISE, demeurant Ferme de Nancray – 58210 CHAMPLEMY

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation est effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis,

L'un des liquidateurs

AL584522362

SCI SOCRIS

SCI au capital de 150 euros
Siège social
Les Morins 58320 Germigny sur loire
450430616 RCS NEVERS 58000

Le 17/09/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de NEVERS 58000.

AL584522610

CENTRE DENTAIRE GAMBETTA

Société civile de moyens. Capital: 68297.60€. Siège social: 41 boulevard Gambetta 58600 Fourchambault. 429754054 RCS Nevers.

L'AGE du 10/10/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jacques Lacroix, 16 chemin du Magny, 58600 Fourchambault, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 41 boulevard Gambetta 58600 Fourchambault. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL584522644

DISSOLUTION

EDEN
Sigle : SCI EDEN
Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social : 1 BIS RUE DE L'EPERON
58000 Nevers
RCS Nevers 440.482.909

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 octobre 2018, et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur M. ROGER Christian, demeurant 106,Faubourg du Grand Mouesse, 58000 Nevers, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 106, Faubourg du Grand Mouesse, 58000 Nevers, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL584522761

SCI PCO DOUTART

Société Civile Immobilière
au capital de 22.500 €
Siège social : CERVENON
58210 SAINT-GERMAIN-DES-BOIS
425 104 767 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 22 octobre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la société
- Nommé en qualité de liquidateur : madame Christiane ALEXANDRE épouse GUIOT demeurant 53 bis, Faubourg de la Barattes 58000 NEVERS.
- Fixé le siège de la liquidation à CERVENON 58210 SAINT GERMAIN DES BOIS, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Le liquidateur

AL584522767

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/10/18,il a été constitué une EURL dénommée FITOZ.

Siège social: 18 rue de fanchy 58420 Grenois.

Capital: 3000 euros.

Objet: négociation/conclusion contrats d'achat, vente, location, prestations de services. Vente compléments alimentaires. Organisation de voyage. Achat vente de biens immobiliers et rénovations immobilières. Formations commerciales.

Gérance: M. Vincent Malhere, 18 rue de Fanchy 58420 Grenois.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584522622

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY (Nièvre) en date du 17 octobre 2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ROBIER

Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : CIEZ (Nièvre), 1 route d'Alligny - lieudit «le Plessis»

Capital : CENT EUROS (100,00 €)

Gérance :

Monsieur Adrien ROBILLARD demeurant à CIEZ (Nièvre), 1 route d'Alligny - lieudit «le Plessis»

Mademoiselle Kelly TROQUIER demeurant à CIEZ (Nièvre), 1 route d'Alligny - lieudit «le Plessis»

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Société de NEVERS

Pour avis.

AL584522755

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURY-SUR-JOUR du 18/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : M.L.S.

Siège social : La Doué, 58240 TOURY-SUR-JOUR

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, / La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Rajaa CHMAINY-SOTTY et Yannick SOTTY, demeurant La Doué 58240 TOURY-SUR-JOUR

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS.

Pour avis, La Gérance

AL584522756

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29/10/2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LBMG

Capital : 500 €, divisé en 100 parts de 5 €.

Siège social : 12 rue Marcel Robin 58640 Varennes-Vauzelles

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérants : M. Christophe MARTIN demeurant à Varennes-Vauzelles (58640), 12 rue Marcel Robin et Mme Christiane GRIBET demeurant à Nevers (58000) 3 rue Théodore Bouys.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL584522757

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : A.S.A Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Siège social : 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. BABAEV Arsen, demeurant 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers, Mme MKRTCHIAN Suzanna, demeurant 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL584522763

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fourchambault en date du 02/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CYBELE

Forme : Société civile immobilière.

Siège : 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT

Objet : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Mr Stéphane DELZAIVE et Mme Stéphanie DELZAIVE demeurant ensemble 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT

Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation de la société au RCS de NEVERS

AL584522764

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2018, il a été constitué une SASU dénommée : WILLY DELECLUSE Siège social : 11, route d'Achun, Meuré, 58110 BAZOLLES Capital : 100€ Objet : Tous travaux de bâtiment neuf et rénovation Président : M. Willy DELECLUSE, 11, route d'Achun, Meuré, 58110 BAZOLLES. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584522768

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ST MALO EN DONZIOIS en date du 26?octobre?2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes?:

DENOMINATION : Sébastien OBJOIS,

SIEGE SOCIAL : Les Pontots, ST MALO EN DONZIOIS (Nièvre)

OBJET : Travaux d'électricité générale

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 4?000 euros

PRESIDENT : Sébastien OBJOIS, demeurant Les Pontots, ST MALO EN DONZIOIS (Nièvre),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président

AL584522770

YONNE

NOMINATION

SENS TOLERIE

SAS au capital de 7 622,45 ? Siège social : ZI des Vauguillettes 89100 SENS 407 846 260 RCS SENS L'AGO réunie extraordinairement en date du 15.09.2017 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le CABINET FOUCAULT, SAS sise 229, boulevard Pereire 75017 PARIS, 403 021 686 RCS PARIS. Mention RCS SENS

AL894522805

DROME ACCOUVAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 127.800 €
Siège social :
Grande Rue : 89770 CHAILLEY
343 580 981 R.C.S. Sens

L'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2018 a décidé :

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Exponens Synergie Audit, pour une durée de six exercices :

• la société Deloitte & Associés, SA au capital de 1.723.040 euros, dont le siège social est à Neuilly sur Seine – 185 C, avenue Charles de Gaulle et immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre,

- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Laurent Michot.

Pour avis

AL894522819

TRANSFERT DE SIÈGE

31 JOSSEY

SCI au capital de 100 euros
4 Rue du Général Dubois - App 7
89100 SENS
815 155 114 RCS SENS

Par décision du 01/10/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 4 Rue du Général Dubois - App 7, 89100 SENS au 18 grande rue 89510 ETIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL894522788

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL CYRILLE ET FANNY

SARL au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 56 rue Saint Pèlerin
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 503 945 784

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Octobre 2018 :

Le capital a été réduit de 3 770 euros pour être ramené à 3 730 euros.

Aux termes de la même délibération, le capital a été ensuite augmenté d'une somme de 3 770 euros pour être porté à 7 500 euros au moyen d'apports en numéraire.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL894522774

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ANNAY-SUR-SEREIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE TRACES DE PARTIES DE CHEMINS : CHEMIN RURAL A PROXIMITE DU CHATEAU DE MOUTOT, CHEMIN RURAL DIT DE L'ARDILLAT et CHEMIN RURAL DIT DE BEAUVAIS

Par arrêté n° 20 du 26 octobre 2018, il est porté à la connaissance du public que le maire d'Annay-sur-Serein a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de tracés de parties de chemins : chemin rural à proximité du château de Moutôt, chemin rural dit de l'Ardillat et chemin rural dit de Beauvais.

À cet effet, Monsieur André Patignier, colonel (H) de la gendarmerie en retraite, a été sollicité par la commune en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Annay-sur-Serein du 23 novembre au 07 décembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit les mardi et vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public le 23 novembre de 15h00 à 17h00 et le vendredi 07 décembre de 15h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier sera tenu à disposition du public pour consultation en mairie.

Les observations sur le projet de modification de tracés de parties de chemins : chemin rural à proximité du château de Moutôt, chemin rural dit de l'Ardillat et chemin rural dit de Beauvais, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie d'Annay-sur-Serein au 2, Grande Rue, 89310 Annay-sur-Serein. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la mairie d'Annay-sur-Serein. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

AL894522773

RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 26 Octobre 2018, concernant la société COACHE INVESTISSEMENT 1 rue des Groseilliers 89260 SOGNES - PERCENEIGE,

Il a lieu de lire : immatriculation au RCS de SENS

Pour avis.

AL894522801

MODIFICATION DE STATUTS

EARL BILHOT

EARL au capital de 50 010 €

Siège social : 26 rue Victor Guichard - 89140 VINNEUF 477 617 708 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2018, la collectivité des associés a :

- Pris acte de la démission de Mme Martine BUGUET épouse BILHOT de ses fonctions de gérant,
- Nommé M. Guillaume BILHOT demeurant 24 B rue du Colonel Maitrat - 89140 VINNEUF, aux fonctions de gérant,
- Transféré le siège social au 24 B rue du Colonel Maitrat - 89140 VINNEUF,

Le tout avec effet au 25 octobre 2018.

Pour avis, la gérance.

AL894522784

EARL LAURENT ROBIN

EARL au capital de 183 000 euros Siège social : 2 rue de Champlain - Milly – 89800 CHABLIS 442 991 022 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018 la collectivité des associés a : - nommé M. Antoine ROBIN, demeurant à CHABLIS (Yonne), Milly, 2 rue de Champlain, aux fonctions de gérant, - changé la dénomination de la société qui devient EARL ANTOINE ET LAURENT ROBIN. Pour avis,

la gérance.

AL894522806

DUC

Société par actions simplifiée
au capital de 1.100.000 €
Siège social :
Grande rue
89770 CHAILLEY
722 621 166 R.C.S. Sens

Le 18 avril 2018, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société Exponens Synergie Audit et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Laurent Michot.

Pour avis

AL894522818

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing prive en date du 12 octobre 2018 enregistré au service des impots d' Auxerre n° 2018 0030994 REF 8904P01 2018 A 02420

La société ETS NALO ayant pour siège

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTHOLON (CHAMPVALLON) - bois-taillis et terre à planter en AOC Bourgogne

9 a 09 ca - Tuanon: 078B-1878 - Vignes chollet: 078A-1056[715]

ETIGNY - terre - fonds occupé

6 ha 22 a 40 ca - Le bois nicaux: ZC-2

MALAY-LE-GRAND - jardin en friche

12 a 70 ca - Les bas musats: Z-211

PRECY-SUR-VRIN - terre et bois-taillis

6 ha 89 a 70 ca - La cassine: AI-55-56 - La grande montagne: AH-234 - Pres de la cassine: AI-263-264

LES SIEGES - terre et bois-taillis

2 ha 59 a 10 ca - Cul froid: ZN-68 - Jacquinot: ZK-8-13 - La creace: ZO-55 - La metairie: ZO-192 - La place: ZR-76 - La vallee marchandise: ZN-121[676]-126[654] - Le cercueil: ZR-114 - Le haut des hameaux: ZN-90-91 - Les grandes ruelles: ZO-159

TOUCY - bois-taillis

1 ha 32 a 74 ca - Bois de la boulassiere: C-222-523[223]

VILLENEUVE-SUR-YONNE - terre - fonds occupé en partie

7 ha 84 a 23 ca - Domaine de vaudouard: F-31[3](J)-31[3](K) - Flandre: ZL-159-160 - Les pres des moines: BD-3 - Terres douces de flandre: ZL-110

COURGIS - vigne AOC Chablis 1er Cru libre et terre à planter AOC Chablis occupée

95 a 55 ca - Cote de jouan: ZH-94 - Les belletins: ZM-180

Location par Bail Rural indissociable sur la commune de SAINPUITS, d'une surface totale de

57 ha 95 a 66 ca, avec un corps de ferme (habitation et élevage hors-sol) et terre

- 56 ha 06 a 75 ca - 'Bois de flassy': B- 875[116] - 'Champs de bataille': ZB-40[30](J)- 40[30](K) -'Flassy': B- 897[735]-929[892]- 949[900] - 'Garenne de flassy': B- 885[121]- 927[884] -'Le bois bernot': B-907[117]- 913[752]- 914[753] - 'Les crocs des cris': B- 935[931] ZS- 23(J)- 23(K)-65[22](J)- 65[22](K) -'Les senailles': ZS- 26

- 1 ha 88 a 91 ca - 'Bois de flassy': B-876[119](J)- 876[119](K) - 'Flassy': B-950[948][P1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26 novembre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894522816

social Adresse 8 AVENUE DU 8 MAI 1945 immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 789539384

À cédé à :

la SAS MS2A société en cours d'immatriculation ayant pour siège social 8 avenue du 8 mai 1945l un fond de commerce sis au 8 avenue du 8 mai 1945 de restauration rapide, vente de pizzas, sandwichs.

Moyennant le prix de 30000 €

Date d'entrée en jouissance 12/10/2018

Oppositions au fonds vendus 8 avenue du 8 mai 1945 c cial des champs plaisants 89100 sens

AL894522731

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 26 OCTOBRE 2018, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1, le 29 OCTOBRE 2018, dossier 2018 00031010, référence 8904P01 2018 A 02421,

- Madame Dominique CHERRIER épouse WOLNICZAK demeurant 31 Grande Rue - 89360 DYE

a vendu à

- Monsieur Christophe VANCAYSEELE et Madame Laëtitia LARDIN épouse VANCAYSEELE,

demeurant ensemble 14 rue de la Rochelle - 89230 ROUVRAY

le fonds de commerce de salon de coiffure mixte, vente de produits et accessoires se rapportant à l'activité, produits de parfumerie et bijoux fantaisie, connu sous l'enseigne de l'HAIR DU TEMPS, sis et exploité à HERY (Yonne), 3 Grande Rue, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 335 126 868 RCS AUXERRE, SIRET 335 126 868 00025, code NAF 9602A comprenant :

- le nom commercial et l'enseigne L'HAIR DU TEMPS ;

- la clientèle et l'achalandage y attachés ;

- le droit pour le temps qui reste à courir au bail ci-après énoncé portant sur les locaux dans lesquels le fonds de commerce cédé est exploité ;

- le droit au numéro de téléphone du fonds de commerce ;

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er NOVEMBRE 2018.

La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 40 000 francs, s'appliquant comme suit :

- au prix de vente des éléments incorporels pour 39 000 euros

- et au prix de vente du matériel et mobilier commercial (agencements inclus) pour 1 000 euros

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos - 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL894522790

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me G. LEGUY, Notaire à AVALLON (Yonne), 4 Rue de Lyon, le 31/10/2018 enregistré à AUXERRE M. Daniel BRIZARD, scieur - exploitant forestier, demeurant à SAINT LEGER VAUBAN (89630) La Provenchère.

A DONNE A:

M. Damien BRIZARD, exploitant forestier, demeurant à SAINT LEGER VAUBAN (89630)6 hameau de la Provenchère.

La PLEINE PROPRIETE du fonds de commerce suivant : Une exploitation forestière négoce -vente et achat de bois et matériaux de construction - débardage - scierie, vente et achat de tous produits du sol située et exploitée à SAINT LEGER VAUBAN (89630) «la Provenchère», à l'enseigne Scierie Brizard, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE sous le numéro 301 373 965

Evalué à 140.000 euros, avec entrée en jouissance au 31/10/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me LEGUY, susnommé.

AL894522803

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GECO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Centre Commercial Leclerc
89100 SAINT DENIS LES SENS
381 873 710 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2018, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Michel COLLET, co-gérant, intervenu le 29 mars 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Madame Isabelle GEORGES demeure seule gérante.

Pour avis

AL894522787

CHANGEMENT GERANT

Suite au décès de Madame Marie Caroline Brigitte OUDOT, demeurant à SAINT-BAUZILLE-DEPUTOIS (34190) 51 chemin de la Plantade. Née à CHOLET (49300), le 16 mai 1946. Et suivant acte reçu par Me DUPONT, Monsieur Stéphane OUDOT demeure seul gérant de la société civile dénommée LA PLANTADE SUD dont le siège social est à ETAULE (89200), 4 rue de la Cimentelle, VASSY LES AVALLON, au capital de 880 000€, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n° 539395616.

Domiciliation : ETAULE (89200), 4 rue de la Cimentelle VASSY LES AVALLON.

POUR AVIS ET MENTION

Me DUPONT

AL894522791

NON DISSOLUTION

CINEMA CONFLUENCES MENNECY

SAS au capital de 1 000 ? Siège social : Impasse Edouard Charton 89100 SENS 817 670 086 RCS SENS Suivant décision de l'associée unique en date du 29 juin 2018 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal

AL894522811

HARAS DU CLOS

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société HARAS DU CLOS, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, numéro SIREN : 803306919 RCS SENS dont le siège social se situe à LE CLOS 89260 VOISINES, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Pour avis
La Gérance

AL894522814

EL TOREADOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 bis, Rue de la Petite Poterne
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
825295991 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25 octobre 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président

AL894522817

NON DISSOLUTION

E.R. SARLU au capital de 5 000,00 euros Siège social : 8 RUE DES MOULINS 89800 CHABLIS 821007218- RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 13 juillet 2018, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce. Pour avis, la gérance.

AL894522821

DISSOLUTION LIQUIDATION

URBAIN

SCI au capital de 200.000 euros. Siège social: 42 rue théodore de bèze 89000 Auxerre 503183279 RCS AUXERRE. Le 25/09/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894522655

LES PATOUILLATS,

SCI au capital de 1.000?. Siège: 4 chemin des Patouillats 89113 CHARBUY, 752 300 921 RCS AUXERRE. L'AGE du 24/10/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Irina SZABAT ÉPOUSE RIOT, 01 rue Sambin 21000 DIJON, et fixé le siège de liquidation au siège social. RCS AUXERRE

AL894522768

EARL AGIN

EARL en liquidation au capital de 94 990,98 euros Siège social : Ruzé – 89150 JOUY 397 477 159 RCS SENS Liquidateur : M. Didier AGIN demeurant à Ruzé, 89150 JOUY Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894522785

SCI LA BOURGUIGNONE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : 17 Rue du Port
89 140 COURLON SUR YONNE
R.C.S. SENS 402 845 762

Suivant délibération en date du 31 Octobre 2018 à COURLON SUR YONNE, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne FRANÇOIS, liquidatrice, demeurant 17 Rue du Port – 89140 COURLON SUR YONNE, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL894522789

TECL HASS

TECL'HASS, SARL en liquidation au capital de 25000?. Siège: 6 RUE DES PRUNELLIERS 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, 821 749 678 RCS SENS. L'AGE du 01/02/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de SENS

AL894522792

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

MOUK, société à responsabilité limitée au capital de 3000 € sise 2 rue Guillaume des Barres, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD 524153871 RCS SENS. Par décision du 30 octobre 2018, la société FJC INVESTISSEMENTS, associée unique de la société MOUK, a décidé sa dissolution anticipée dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil.

Les créanciers de la société MOUK pourront former oppositions devant Tribunal de Commerce de SENS dans les trente jours de la présente publication

AL894522793

LOLIE

SARL en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège social
75 Grande rue 89100 Sens
513 594 457 RCS Sens

L'assemblée générale par une décision en date du 1er mars 2018, après avoir entendu le rapport de Rachel VANDELANNOOTE, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SENS.

Pour avis, la liquidatrice

AL894522799

LES PATOUILLATS

SCI en liquidation au capital de 1.000?. Siège: 4 chemin des Patouillats 89113 CHARBUY, 752 300 921 RCS AUXERRE. L'AGE du 31/10/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/10/2018. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894522804

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/10/2018 constitution de la SASU XERIDER. Capital: 10000 euros. Siège social: 12 bis rue des vignes 89500 villeneuve-sur-yonne. Objet: Vente de véhicules électriques en micro mobilité. Président: Stéphane Taillandier 12 bis rue des Vignes 89500 Villeneuve-sur-Yonne. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément: cession soumise à agrément. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL894522631

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée EARL MARC BILLOTTE au capital de 440 000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 1 547.01 euros et d'apports en nature pour 438 452.99 euros, le siège social est fixé 43 Rue Mignot 89390 RAVIERES, ayant pour objet : la culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses. La gérance est assurée par M. Marc BILLOTTE, demeurant 3 Impasse Ste Barbe 21500 SAINT REMY. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
La gérance

AL894522691

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/10/2018 il a été constitué une Société par Action simplifiée au capital de 1000 euros

Dénomination : MS2A

Siège social : 8 AVENUE DU 8 MAI 1945 C CCIAL DES CHAMPS PLAISANTS 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Sens

Objet : vente de pizzas, sandwiches, crèperie, restauration rapide sur place.

Président : MR ABDELAOUEB SAID demeurant au 66 rue d'Alsace Lorraine 89100 Sens

AL894522730

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25/10/2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : JOLIOT CURIE

Siège : Chez Mme ASTIÉ Marylin, 5 rue du Grand Béon, 89100 SOUCY

Capital : 1000 euros

Objet : l'acquisition de tous immeubles de toutes natures, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement

Durée : 99 ans

Gérant : Mme ASTIÉ née JUIGNÉ Marylin Ginette, demeurant à Soucy (89100), 5 rue du Grand Béon.

La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL894522779

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22 octobre 2018, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : ONSLOW VACATIONS, SIEGE : 10 Promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de biens mobilier. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. GERANCE : Mark ONSLOW, demeurant 88 Monash avenue , NEDLANDS 6009, WEST AUSTRALIA (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894522783

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : RACIMMO - FORME : Société à responsabilité limitée - SIEGE SOCIAL : 11 rue du Clos 89000 AUXERRE OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers meublés ou non - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 10.000 euros - GERANCE : Emmanuel RACINE demeurant 11 rue du Clos 89000 AUXERRE - IMMATRICULATION RCS AUXERRE - Pour avis,

AL894522786

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à MONETEAU (Yonne), du 28 JUIN 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : KENAYA KP Siège : 1 Rue Oslo, 89470 MONETEAU Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 3 000 euros Objet : Restauration rapide, pizzas sur place ou à emporter. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Madame Nadia AMYE épouse VIDON, demeurant 24 Rue du Bois de l'Amour – 45320 COURTENAY Directeur Général : Monsieur Yannick VIDON, demeurant 24 Rue du Bois de l'Amour – 45320 COURTENAY La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894522794

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/10/2018 il a été constitué une SAS dénommée: HOWARD STUDIO Siège social : 3 rue Pierre Parruzot 89100 SENS. Capital : 2.000euros. Objet : Activités de conseil et production de supports de communication, marketing et publicité, production événementielle,. scénographie, vente en ligne. Président : Mme MELLAH Sabrina, 3 rue Pierre Parruzot 89100 SENS. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894522797

BPS
SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin de la Combe aux Chiens
25000 BESANÇON

Dénomination sociale : DISTRIFRAIS SENS

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Siège social : ZI des Vauguillettes - 3 rue des Longues Raies - 89100 SENS

Objet social : La vente en laisser sur place de tous produits alimentaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : € 8 000

Gérant non associé : Monsieur Hervé LEGAL Domicilié 38 Rue de Charpigny - SAINT-REMY EN ROLLAT (03110)

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis - Le Gérant

AL894522798

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date à VOISINES du 29/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BT PLOMBERIE

Siège social : 2 Rue du Tilleul, 89260 VOISINES

Objet social : Plomberie, Chauffage

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Benjamin THIEBAUT, demeurant 2 Rue du Tilleul 89260 VOISINES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL894522800

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE du 23/10/2018 a été constituée une SAS nommée : BOUCHERIE LA CHAROLAISE

Objet : Activités de boucherie, charcuterie, volaille, triperie, de traiteur et ventes de produits finis alimentaires (épicerie fine) tant au détail, demigros qu'en gros.

Capital : 1.000 €

Siège social : 7 RUE CHARLES DE FOUCAULT, 89000 Auxerre

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées – Vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers

Président : M. YASSIR KHABOUZE, 15 ALLEE D'ARGENTINE, 89000 AUXERRE Directeur général : M. FOUAD QOJI, APPT 6 -12 RUE JEAN JAURES, 89250 Chemilly-sur-Yonne

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL894522802

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 15.10.2018, il a été constitué une SARL dénommée : GARAGE DE LA GRATTERY. Capital : 1 000€. Siège : 12 rue de Grattery, 89000 Auxerre. Objet : Commerce de détail d'équipement, entretien et réparation automobiles. Durée : 99 ans. Gérance : Mr ELKHAMSSA Nour eddine, 5B Che des Bricheres, 89000 Auxerre. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894522810

SARL PRETRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
9 RUE DE LA PETITE FONTAINE
89320 ARCES DILO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/11/2018 à ARCES DILO, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL PRETRE

Siège social : 9 RUE DE LA PETITE FONTAINE, 89320 ARCES DILO

Objet social :

- Tous travaux de charpente, couverture, zinguerie

- Tous travaux de construction d'ossature bois

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Antoine PRETRE, demeurant 9 Rue de la Petite Fontaine à Arces Dilo (89320), assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, La Gérance

AL894522813

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 23 octobre 2018, Monsieur Jean-Yves JOURDAIN, demeurant 8, rue de Savoie, 89000 AUXERRE, a constitué une Société d'exercice libéral par actions simplifiée par apport de son fond libéral d'avocat, dénommée ACTA PUBLICA.

La société exercera sous la forme d'une société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 30.000 €, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre. L'objet social est l'exercice de la profession d'avocat, au 1, Avenue de Saint-Georges, 89000 AUXERRE, pour une durée de 99 ans.

Monsieur Jean-Yves JOURDAIN, demeurant 8, rue de Savoie, 89000 AUXERRE, est nommé président et directeur général de la structure.

L'immatriculation sera effective sous réserve de l'avis positif du conseil de l'ordre des avocats du barreau d'Auxerre.

Pour avis, la présidence.

AL894522822

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous
les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI
dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

Consommation

Les séniors aiment manger hors de chez eux

The NPD Group, un opérateur d'études de marché, s'est intéressé aux 50 ans et +, un groupe dynamique qui n'a rien à envier aux Millenials et qui impacte durablement le marché de la restauration hors domicile.



Si l'attrait des Millenials n'est plus à prouver et ne cesse d'intéresser les acteurs de la restauration, la cible d'avenir serait à chercher du côté de la génération des baby-boomers. Pour preuve, entre 2012 et 2017, dans un marché de la restauration hors domicile (RHD) stable en visites, la fréquentation des 50 ans et + a progressé de 5 %. Toujours selon les données du panel consommateurs Crest de The NPD Group, les séniors totalisent 20 % des visites totales en RHD - alors même qu'ils représentent près de 35 % de la population française.

Maria Bertoch, Industry Expert Foodservice, The NPD Group, commente : *«Avec la progression du vieillissement de la population - d'après l'INSEE, en 2050, un Français sur trois sera âgé de 60 ans ou plus, contre un sur cinq en 2005 -, les séniors apparaissent comme LA cible porteuse du marché. Mieux, les 50 ans et + s'imposent sur des segments où l'on ne les attend pas forcément et s'adaptent aux nouveaux modes de consommation aussi bien que les générations plus jeunes. En restauration rapide par exemple, ils dopent la fréquentation de l'après-midi, séduits par l'offre variée de boissons chaudes et de desserts, alors qu'ils ne pèsent que 13 % des visites totales du circuit ! Autre segment chouchou des Baby-boomers, le Fast Casual, qui propose une alternative intéressante pour eux qui ont grandi avec le fast-food et sont devenus plus attentifs à leur santé et à leur confort»*.

Les quinquas et + : gourmets, gourmands et dépensiers

Pour autant, la grande majorité des séniors reste classique et toujours adepte d'un certain raffinement et de produits de qualité tels que les viandes et les volailles, les salades, les produits de la mer et les fromages. Des choix rendus possibles grâce à un pouvoir d'achat plus important que la moyenne. Une aubaine pour la restauration assise où une visite sur trois est effectuée par une personne de 50 ans et + Et si le circuit a globalement souffert entre 2012 et 2017 en affichant un recul de 4 % en visites, les séniors étaient l'une des rares cibles en progression en nombre de visites : une fréquentation en hausse de 8 % sur 5 ans. Les séniors n'hésitent pas à consommer un nombre de plats plus important que la moyenne (une entrée, un apéritif, un digestif et/ou un café). Mieux, une visite sur deux en restauration à table des séniors inclut au moins une boisson alcoolisée (contre une sur trois en moyenne en France). Un épicurisme qui fait le bonheur des restaurateurs puisqu'il permet de faire croître la note finale de 15 % en moyenne en restauration commerciale.

Loin du cliché du 3ème âge, les séniors d'aujourd'hui cultivent un dynamisme en rupture avec les générations passées. Contemporains de la révolution internet et de l'essor des technologies modernes, les séniors du début du XXI^{ème} siècle sont de plus en plus connectés. Si les 50 ans et + ne représentent que 5 % de toutes les commandes digitales (internet ou appli) du marché RHD, entre 2016 et 2017, leurs commandes digitales ont progressé de 11 %. Cela promet un bel avenir pour cette cible qui veut rester jeune de corps et d'esprit et se tourne de plus en plus vers une restauration moderne, mixant les meilleurs codes de la restauration à table (qualité, goût, produits premium, expérience) et de la restauration rapide (rapidité et praticité de commande et de service).

V. G.

Remplacer mon colza ?

Le maïs une solution pleine d'atouts

La sécheresse généralisée aux mois d'août et septembre a eu un impact négatif sur les semis de colza. Ainsi, de nombreuses parcelles n'ont pu être semées et d'autres subissent de très mauvaises levées, conduisant à des abandons de la culture dans la moitié nord de la France, en région Centre et en Bourgogne-Franche Comté. Même s'il ne faut rien précipiter, d'autres parcelles devront sans doute être détruites en sortie d'hiver. Le maïs est une solution technique de premier plan pour faciliter la culture d'hiver suivante, baisser l'IFT de l'exploitation et diversifier ses cultures.

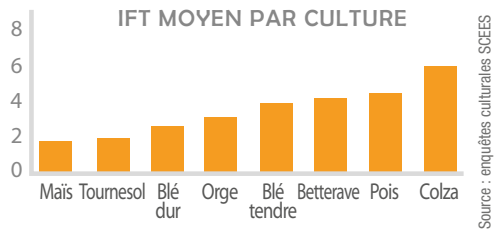
L'alternative maïs facilite le désherbage,

Pour les parcelles non semées ou celles qui devront être retournées à la sortie de l'hiver, les conditions de la campagne 2018 ont favorisé le potentiel de levée de graminées dans les cultures d'hiver par l'impossibilité de réaliser des faux semis à cause de la sécheresse. Culture de printemps, le maïs est la culture la plus facilement envisageable. Diversifiant l'assolement et allongeant les rotations, c'est une alternative agronomique pertinente aux cultures d'hiver pour maitriser la pression exercée par les adventices graminées automnales dans les céréales, les dicotylédones spécifiques annuelles ou vivaces dans les colzas. Une bonne manière de réduire les charges liées aux herbicides.

diminue l'IFT,

Culture rustique, le maïs nécessite peu de protection fongique et insecticide une fois implantée. Le recours aux intrants et le nombre d'interventions sont donc limitées. Introduite occasionnellement dans des rotations à forte dominante de cultures d'hiver, le maïs sera donc peu exposé à son cortège spécifique de bioagresseurs (adventices estivales ou insectes foreurs). De plus, la mise en place de cette culture permettra de limiter la pression maladie (piétin échaudage) fortement conditionnée par le retour fréquent du blé.

Dans le cadre des objectifs EcoPhyto, le recours au maïs est donc un excellent moyen de diminuer l'IFT à l'échelle de l'exploitation.



et bénéficie du progrès génétique.

Enfin, l'offre génétique en variétés précoces permet d'envisager des semis anticipés et de libérer au plus tôt les parcelles pour les cultures suivantes avec l'assurance d'un rendement minimum, garanti par le progrès génétique. Le recours au maïs, culture aux nombreux débouchés, permet de diversifier les cultures sur l'exploitation, une stratégie le plus souvent gagnante.

FNPSMS maïz'EUROP

Maquette : AGPM-GIE • Photo : Shutterstock • 11/18

Diversification

Produire de la spiruline paysanne

La spiruline est une algue microscopique reconnue depuis des siècles pour ses bienfaits. Un peu partout en France des spiruliniers ouvrent des fermes pour produire de la spiruline paysanne. Exemple : la démarche de Benjamin Gauchon à Andancette dans la Drôme.

Benjamin Gauchon, 29 ans, n'est pas le seul producteur de spiruline dans la Drôme et en région Auvergne-Rhône-Alpes. D'autres projets d'installation devraient se concrétiser en vallée du Rhône. Benjamin Gauchon est adhérent à la fédération des spiruliniers de France qui encourage la production de *«spiruline paysanne»* et propose aux nouveaux adhérents une charte de bonnes pratiques.
Comme la majorité des spiruliniers, il s'est lancé dans cette production dans le cadre d'une reconversion professionnelle. En 2016, il s'installe comme spirulinier et crée son exploitation *«la ferme de Bancel»* label spiruline à Andancette, dans la Drôme. Auparavant, il travaillait à la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, en Corse, pendant des périodes de 4 à 7 mois où il faisait du suivi scientifique : *«J'ai décroché un master en environnement marin au centre d'océanographie de Marseille. Je voulais travailler dans la gestion des aires marines protégées. Je ne trouvais pas d'emploi pérenne. Je cherchais du travail. J'ai décidé de créer mon entreprise. Ce sont les aspects environnementaux de la culture de la spiruline qui m'ont tout de suite conduit vers ce métier. Le côté naturel et l'aspect artisanal m'ont beaucoup plu»*.

Utiliser de l'eau potable

Après plusieurs recherches, il récupère un terrain de 9 000 m² appartenant à sa famille en bordure de la RN7 : *«Je voulais d'abord m'installer à l'écart de la vallée du Rhône, dans les collines, mais cela aurait été trop coûteux en investissement»*. Il fait des essais de spiruline dans un petit bassin de 20 m³. Il met l'équivalent de 3 kg de spiruline sèche par bassin de 20 m³. Il crée son premier milieu de culture. Il utilise du sel, du bicarbonate de sodium, de l'urée et des oligoéléments. *«Je suis allé récupérer de la spiruline chez un producteur. Je l'ai ensemencée dans un bassin. J'ai ensemencé une seule fois. Mon idée était d'avoir de la spiruline à la ferme»*. Il installe, en 2017, sa serre et ses trois bassins, soit l'équivalent de 300 m³ d'eau.
Il investit au total 65 000 euros en bassins, montage de serres, construction de tables à récolter, séchoir, laboratoire. *«Mes serres ne sont pas chauffées. Je consomme peu d'eau. J'utilise uniquement de l'eau potable, eau contrôlée avec peu de métaux lourds. La spiruline est cultivée sans produit phytosanitaire, sans fongicide, herbicide, pesticide»*.
Benjamin Gauchon pompe la micro-algue en surface chaque semaine. L'été, il réalise 5 à 6 récoltes de spiruline par semaine. L'automne, la récolte diminue : 3 à 4 fois par semaine. La spiruline est filtrée et récoltée sur un bac de récolte filtrant. Elle forme une biomasse humide qui a l'aspect d'une gélatine de couleur verte. Le pressage est artisanal. Benjamin Gauchon a bricolé un système avec des paniers et du tissu à fromage. Il presse la pâte verte pendant 20 à 25 minutes. À l'aide d'un poussoir à saucisses, la spiruline sort sous forme de spaghettis sur des clayettes. *«C'est de la spiruline fraîche qui est consommable, mais se dégrade facilement. Je procède alors au séchage à basse température dans un atelier fermé pendant 3 à 4 heures Je stocke ma spiruline dans des seaux à miel dans ma maison, à l'abri de la lumière et de l'humidité»* ajoute le jeune producteur. Avant la mise en sachets de la spiruline, Benjamin Gauchon fait analyser systématiquement ses produits pour respecter son engagement vis-à-vis de la charte.

Le jeune producteur commercialise sa spiruline en vente directe, privilégie les circuits courts avec 80 % des ventes sur le site de la ferme, les marchés locaux à Lyon, Annonay… et le site internet. 20 % des ventes sont réalisées dans des magasins bios. Il prévoit d'aménager un nouveau bassin.

PIERRE LOUIS BERGER



P. L. Berger

Benjamin Gauchon commercialise sa spiruline essentiellement en circuit court, avec 80 % des ventes à la ferme.

Les engagements de la fédération des spiruliniers de France

Créée en 2007, la fédération des spiruliniers de France compte 180 adhérents dont 110 producteurs de spiruline paysanne. Elle travaille sur un projet de label biologique, fait de la recherche et du développement et s'appuie sur une charte de bonnes pratiques. Cette charte privilégie l'utilisation de l'eau potable pour éviter les risques de contamination, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, le refus de l'industrialisation. La fédération recommande l'entraide entre les adhérents producteurs qui se rencontrent une fois par an pour faire le bilan de leurs analyses. Des formations sur la chimie, la biologie, la construction d'outils sont organisées. Les inventions sont mises en commun. La fédération s'engage à ouvrir ses portes au public adulte et aux scolaires. Une ONG finance des projets de spiruliniers en Afrique.

▸ Coin cuisine

Foie de veau à l'indienne

Préparation : 20 minutes ; Cuisson : 35 minutes.
Pour 4 personnes

Ingrédients :
600 g de foie de veau,
1 poivron jaune,
1 yaourt nature,
1 oignon,
2 gousses d'ail,
1 piment vert,
Quelques feuilles de menthe fraîche,
1 c. à café bombée de garam masala,
½ c. à café de cumin moulu,
½ c. à café de curcuma moulu,
2 c. à soupe d'huile d'olive,
Sel et poivre du moulin.


Interbev-Produits Tripiers-Amélie Roche

Réalisation :
Couper le foie de veau en lanières, peler l'oignon et le couper en fines lamelles, peler l'ail et le dégermer, épépiner le poivron et le couper en dés, couper le piment en fines rondelles.
Chauffer une poêle avec l'huile d'olive, saisir rapidement et à feu vif les lanières de foie de veau, les réserver et les remplacer par les épices, cuire 1 à 2 minutes, mélanger, ajouter l'oignon, le piment et l'ail pressé, cuire 4 à 5 minutes, ajouter le poivron, le yaourt et poursuivre la cuisson 3 à 4 minutes.
Remettre les lanières de foie de veau et bien les enrober de la sauce, saler et poivrer si besoin et laisser mijoter 10 à 12 minutes à feu doux.

Servir le foie de veau à l'indienne parsemé de menthe ciselée et accompagné d'un riz basmati aux épices indiennes (ajowan, nigelle, fenugrec...).

▸ Juridique

L'obligation de se clore

Tout propriétaire a droit de se clore. Mais parfois, il en a l'obligation.

Une clôture peut être imposée dans certains cas à un propriétaire foncier par son voisin. On parle de clôture forcée, prévue par l'article 663 du Code civil : *«chacun peut contraindre son voisin, dans les villes et faubourgs, à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins…»* Cette règle a plus de deux cents ans.
Si la clôture est appelée forcée, elle peut cependant résulter d'un accord entre les voisins. C'est seulement si aucun accord n'est trouvé qu'un voisin peut contraindre l'autre. Il devra d'ailleurs le faire avant les travaux. Un propriétaire qui édifie le mur séparatif sans le consentement volontaire ou forcé du voisin ne peut rien lui réclamer après.
L'obligation de se clore, vue dans le texte, ne s'applique qu'aux villes et faubourgs. Les juges disposent cependant d'un pouvoir d'appréciation relativement large pour étendre l'obligation dans d'autres espaces. Elle n'existe ensuite qu'au moment de la construction. L'obligation n'existe encore que s'il s'agit de propriétés contiguës, la clôture devant séparer des fonds. Elle doit enfin être implantée en limite de propriété.
Quant à ses caractéristiques et faute d'accord contraire, la clôture est obligatoirement un mur, non une palissade ou une haie. Sa hauteur est fixée par les usages locaux ou les règles d'urbanisme. À défaut de précision, la loi napoléonienne avait vu haut : 3,20 mètres dans les villes de plus de 50 000 habitants, 2,60 mètres dans les autres.
Les dépenses de construction et d'entretien du mur de clôture sont partagées à parts égales entre les propriétaires. Pour rappel, ce partage suppose d'avoir invoqué l'article 663 avant de construire. À défaut, les dépenses restent à la charge de celui qui a construit.

P GAIGNET

Nature

ecoBalade, l'appli qui permet de découvrir la biodiversité

ecoBalade est la première application qui aide les Français à prendre conscience de la biodiversité qui les entoure et qui répond à leurs questions.

Paysages de montagnes, bords de mer, forêts, prairies, les Français sont très friands de balades, en famille ou entre amis. C'est là l'occasion d'observer les merveilles de la nature, mais bien souvent, il est difficile de trouver le nom des fleurs, plantes et autres arbres ou de répondre aux questions des enfants sur tel animal ou tel insecte. C'est pour répondre à ce genre d'interrogations qu'est né le projet ecoBalade : un site Internet couplé à une application proposant des itinéraires de balade et des fiches clés pour découvrir la faune et la flore des territoires de l'Hexagone. Ces outils permettent donc aux personnes qui veulent se promener sans trop savoir où aller de les aiguiller. En fonction de leur position et de leurs goûts, ecoBalade propose une page parcours. Elle présente de manière globale le patrimoine culturel et naturel de ce parcours ainsi que des informations pratiques (comment s'y rendre, balisage, dénivelé…) et dévoile la carte de ce dernier.

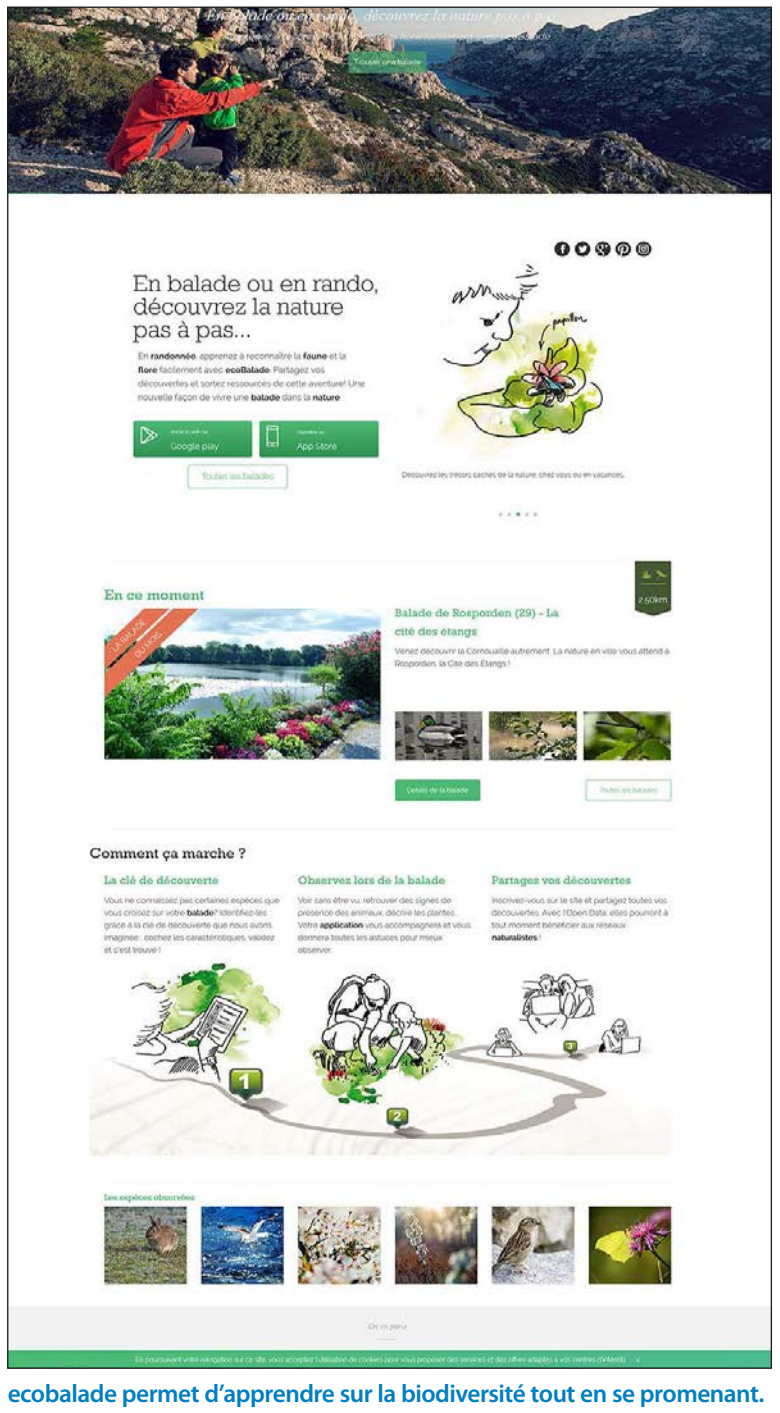
A l'aide de l'application mobile téléchargeable gratuitement, le promeneur peut identifier facilement et rapidement les espèces qui l'entourent. L'application recense jusqu'à 100 espèces par balade et présente une fiche détaillée, illustrée de photographies pour chacune d'entre elles. Elle présente rapidement l'animal ou la plante, donne les éléments clés pour la reconnaitre ainsi que quelques précisions : usage médicinal, habitudes alimentaires… Et si vous avez devant les yeux une plante que vous ne savez pas nommer et que vous ne retrouvez pas dans le détail du parcours, il suffit sur l'application de cocher quelques critères pour accéder à la fiche d'un arbuste ou d'une plante à fleurs. Chaque espèce est illustrée de photos et d'une infographie permettant d'enrichir et d'approfondir ses connaissances. Ce mini moteur de recherche *«clé de détermination»* est accessible même sans connexion à Internet et sans réseau. Et les recherches effectuées sont gardées en mémoire dans une sorte de carnet de terrain. Le promeneur peut ainsi, une fois sa balade terminée, retrouver le nom des espèces rencontrées.

Prochainement à l'étranger

Téléchargeable gratuitement et utilisable déconnecté, ecoBalade transforme les balades en une nouvelle activité de pleine nature, où la biodiversité et le patrimoine deviennent à la portée de tous. Le blog ecoBalade permet par ailleurs à tous les promeneurs de conter leurs excursions et de les accompagner de photographies. Le fonctionnement précisé par le site est simple et s'articule en trois temps. *«La clé de la découverte»* permet d'identifier les différentes espèces en cochant ses caractéristiques. *«Observez lors de la balade»* donne toutes les astuces pour mieux observer (voir sans être vu, retrouver des signes de présence des animaux, décrire les plantes…). *«Partagez vos découvertes»* : grâce à une inscription sur le site, il est possible de partager toutes ses découvertes. Avec l'open data, elles pourront profiter à tout moment aux réseaux naturalistes. ecoBalade s'adresse également aux gestionnaires d'espaces naturels, aux responsables de collectivités territoriales, aux offices de tourisme qui souhaitent promouvoir l'écotourisme sur leur territoire. Une version 2.0 de l'application existante est déjà prévue. Elle rendra l'identification d'espèces encore plus ludique, simple et rapide. ecoBalade envisage aussi d'élargir l'éventail de ses propositions de parcours, afin que tout le monde en France se trouve à moins de 50 km d'une ecoBalade. Une fois cet objectif atteint, une ouverture sur l'étranger sera proposée. ecoBalade est un produit de Natural Solutions, une marque proposant des outils informatiques appliqués à l'environnement pour les professionnels.

Site : www.ecoBalade.fr
Facebook : www.facebook.com/ecoBalade

V.G.



ecobalade permet d'apprendre sur la biodiversité tout en se promenant.

Coin cuisine

Joue de bœuf à la Mexicaine

(pour 4 personnes)
Préparation : 20 minutes - Cuisson : 50 minutes
Ingrédients :
600 g de joue de bœuf,
1 poivron rouge,
1 poivron vert
2 carottes,
1 gros oignon,
2 gousses d'ail,
1 piment rouge jalapeno,
Quelques feuilles de coriandre fraîche,
400 g de maïs en grain,
180 g de haricots rouges (cuits),
20 cl de pulpe de tomate,
1 cube de bouillon de bœuf,
Quelques gouttes de sauce pimentée, 3 c. à soupe d'huile d'olive, Sel et poivre du moulin.



Réalisation :
Couper la joue de bœuf en cubes, égoutter et rincer le maïs, épépiner les poivrons et les couper en lanières, peler les carottes et les couper en petits dés, peler l'oignon et l'émincer finement, épépiner le piment et le couper en fines rondelles, peler l'ail et le dégermer.
Chauffer l'huile dans une cocotte, colorer la joue de bœuf à feu vif et la réserver. La remplacer par l'oignon et le colorer légèrement, remettre la joue de bœuf, ajouter l'ail pressé, le piment et la pulpe de tomate, verser de l'eau à hauteur, ajouter le cube de bouillon, les carottes et les poivrons, couvrir et laisser mijoter 45-50 minutes.
Ajouter les haricots rouges, saler et poivrer si besoin, verser quelques gouttes de sauce pimentée et poursuivre la cuisson 15 minutes en mélangeant régulièrement, ajouter le maïs 5 minutes avant la fin de la cuisson en mélangeant délicatement.
Servir la joue de bœuf à la mexicaine décorée de coriandre finement ciselée.

Coin lecture

Toutes les facettes de l'œuf



«L'œuf. Tous les jours, il nous bluffe !» est un petit livret édité par le CNPO disponible en ligne (cnpo/livrets/2018/LIVRETOEUFCNPO2018/index.html).
Mi-octobre, les professionnels de l'œuf ont lancé ce nouveau document pédagogique pour les jeunes, pour les enseignants et pour tous les consommateurs qui voudraient en savoir plus sur l'œuf. Quatre chapitres découpent ce livret : *«élevage et production d'œufs»* fait l'ouverture avec des chiffres, des faits sur le cycle de ponte, une petite histoire de l'œuf et de la poule ou encore le choix entre quatre modes d'élevage ; *«les œufs, bien les choisir et savoir les conserver»* poursuit cette découverte (traçabilité, étiquette, calibrage…) ; vient ensuite *«l'œuf se met dans tous ses états»*, deux pages pour mieux comprendre les usages possibles de l'œuf en cuisine ; et enfin, pour terminer, *«les œufs : en nutrition ils ont tout bon !»* où sont examinés les aspects vitamine, cholestérol et protéine sous la houlette du docteur Laurence Plumey, nutritionniste spécialisée.

THIERRY MICHEL



Vincent Colas, Sauvigny-les-Bois (58)

La restauration dans les veines

À seulement 26 ans, Vincent Colas dirige depuis quatre ans le restaurant Farine etc. implanté à Sauvigny-les-Bois dans la Nièvre. Convaincu par le circuit court et les produits de qualité, il s'attache à développer un concept haut de gamme chaleureux accessible à tous. Il nous a ouvert les portes de son établissement et s'est livré avec plaisir sur son parcours.

« *J'ai toujours voulu travailler dans ce domaine* ». C'est avec passion que Vincent Colas parle de son métier. De ses valeurs également transmises par ses parents qui lui ont donné envie de poursuivre dans cette voie jusqu'à obtenir en 2011, son CAP de Boulanger. Véritable entrepreneur, il se lance en 2014 dans la rénovation d'une boulangerie à Sauvigny-les-Bois. « *J'ai fait beaucoup de travaux, et j'ai voulu tout changer pour apporter un concept nouveau* » raconte-t-il. Une rénovation qu'il a entièrement autofinancée, à hauteur de 30 000 euros. Car contrairement aux autres départements nivernais, Sauvigny, se trouve dans le périmètre économique de l'agglomération de Nevers. La ville n'est donc pas en « *zone de revitalisation rurale* » Vincent n'a donc pas pu toucher d'aides publiques liées l'exonération d'impôts par exemple. Un pari risqué mais assumé par le jeune homme. « *Tous les entrepreneurs qui ne prennent pas de risque disparaissent et puis c'était pour moi le bon moment* » affirme-t-il.

Un concept pétri de bonnes intentions

Proposer dans un lieu chic et tendance, des produits locaux et raffinés, c'est l'ambition de « *Farine etc.* ». « *La Farine étant l'élément de base, il était évident que le nom de l'établissement devait s'en approcher et puis le "etc." permet de ne pas se fixer de limite sur l'éventail de produits* » nous explique-t-il. Hormis un CAP de boulanger, Vincent Colas se définit comme un autodidacte. « *J'ai énormément appris en lisant des recettes de cuisines, mais aussi grâce aux vidéos que je pouvais trouver sur Internet. Je suis passé également par une phase de tests qui a été déterminante* » raconte-t-il. «*Mais j'ai aussi mis ma famille et mes proches à contribution* ».

Dans son projet, la notion de circuit court est prépondérante pour « *retrouver une cuisine plus saine* ». Le bio est omniprésent dans ses recettes, « *d'une part pour limiter l'empreinte écologique et d'autre part pour valoriser notre patrimoine agricole* ». Ainsi pour ses légumes, il travaille avec le « *jardin de Marigny* » situé à quelques centaines de mètres de son établissement, le fromage vient de Chevenon. Et il en va de même pour l'ensemble des ingrédients qui composent sa carte. Ce qui lui permet de contrôler l'origine de ses produits et d'avoir une plus grande réactivité en cas de problèmes.

> *Ce que l'on veut c'est que les gens vivent une superbe expérience*

Travailler l'expérience clients

Avec son concept, Vincent Colas est désormais capable de faire de la vente à emporter, de l'épicerie fine mais aussi salon de thé. « *Le but étant que le client s'y retrouve et passe un bon moment* ». Il est également en permanence à la recherche de la valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle il propose à la vente l'huile, le vinaigre ou le vin que le client aura pu goûter au cours du repas. « *Une idée simple qui n'est pas beaucoup pratiquée par mes concurrents* ». La clientèle de Vincent Colas justement est très variée. « *Étant bilingue, j'ai aussi bien des chauffeurs routiers le midi, que des dîners d'affaires le soir. Ici nous accueillons tout le monde* ».



Un éventail de produits proposés en épicerie fine.

Pour un repas le midi comptez aux alentours de 15 euros pour le plat, le dessert et le café.

Des produits qui sont parfois issus des suggestions des clients. « *C'est le cas de l'un de nos biscuits où la demande a favorisé la création d'une gamme permanente au sein du magasin* ».


L'intérieur du restaurant où tout est axé sur la détente.

« Une marge de progression énorme »

Pour faire tourner son magasin, Vincent Colas emploie trois salariés dont une apprentie. Il est d'ailleurs en permanence à la recherche de nouveaux talents en témoigne la page recrutement créée à cet effet. Du côté des producteurs, toutes les initiatives sont également les bienvenues « *et rien n'est définitivement arrêté* ».

De manière générale « *je suis condamné à évoluer en permanence* » pense-t-il. « *Aujourd'hui dans la restauration, le client se lasse très vite. Vous ne pouvez pas lui proposer la même carte pendant trois ans* ».

THÉOPHILE MERCIER